

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**UNIVERSITE MOULOUD MAMMERRI TIZI OUZOU**  
**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET**  
**SCIENCES DE GESTION**



**DEPARTEMENT DES SCIENCES DE GESTION**



**Mémoire**

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Science de gestion

Option : Finance d'Entreprise

**Thème**

La gestion du risque de crédit d'investissement cas de la CNEP Banque

Réalisé par :

Chikomo Reina

Muzanya Rushid Charles

Encadré par :

M<sup>me</sup> Remidi Djoummana

Devant les membres de jury :

Président: Mr DRAL Nabil, MAA, UMMTO

Examineur: M<sup>lle</sup> HACHEMI Zoulikha, MAA, UMMTO

Année Universitaire

2021/2022

## Remerciements

*Nous tenons à présenter nos remerciements tout d'abord :*

*Au Seigneur « Dieu » Tout puissant, qui nous a accordé le soufflé de vie, la santé, la paix, l'esprit, le courage et le pouvoir.*

*Tous ceux qui de près ou de loin qu'ont contribué à l'élaboration de ce présent travail et au bon déroulement de notre travail, notamment ;*

*Monsieur Melliani ABDELHAKIM, le directeur de l'Agence 201 ABBANE Ramdane à Tizi-Ouzou qui nous a bien accueilli à la CNEP-Banque.*

*Madame Remidi DJOUMMANI, qui nous a encadrés, épaulé, soutenu et assisté tout au long de notre mémoire.*

*Mademoiselle BOUREZK Fatima, notre promotrice, pour son soutien et son sens d'orientation et ces précieux conseils.*

*L'ensemble du personnel de la CNEP-Banque pour leur accueil que pour leur aide précieuse.*

# Dédicaces

*Je dédie ce travail :*

*À ma mère pour m'avoir donnée la vie, tes conseils et tes bénédictions n'ont jamais fait défaut.*

*À ma mère également, en signe de reconnaissance de l'immense bien que vous avez fait pour moi concernant mon éducation qui aboutit aujourd'hui à la réalisation de cette étude.*

*Recevez à travers ce travail, toute ma gratitude et mes profonds sentiments. Mon frère MAXIMO. Toute ma famille, proches ainsi que tous mes amis et finalement mon binôme RUSHID.*

*Chikomo Reina*

## *Dédicaces*

*Je dédie ce travail*

*À ma chère mère qui a été toujours là pour moi depuis le premier jour, que Dieu vous protège Maman et que Dieu vous donne une vie de bonheurs et de bénédiction.*

*À mon très cher frère Tapiwa, pour ton soutien, ton aide, chaque message envoyé, chaque appel, je te dis merci beaucoup mon frère je t'aime.*

*À vous aussi mes sœurs, je vous aime, toute ma reconnaissance va vers vous.*

*À mes meilleurs amis (es), surtout mon cher binôme Reina merci.*

*Muzanya Rushid Charles*

## Liste des abréviations

| <b>Abréviations</b> | <b>Intitulé</b>   |
|---------------------|---|
| <b>AC</b>           | <b>Actif Circulant</b>  |
| <b>ANSEJ</b>        | <b>Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi des Jeunes</b> |
| <b>ANGEM</b>        | <b>Agence Nationale de Gestion du Microcrédit en Algérie</b>  |
| <b>ANGMC</b>        | <b>Agence Nationale de Gestion de Micro Crédit</b>            |
| <b>A-IRB</b>        | <b>Advanced Internal Ratings-Based</b>                        |
| <b>B.A.D</b>        | <b>Banque Algérienne de Développement</b>                     |
| <b>BDC</b>          | <b>Bon de Caisse</b>  |
| <b>BFR</b>          | <b>Besoin en Fond de Roulement</b>                            |
| <b>BNA</b>          | <b>Banque Nationale D'Algérie</b>                             |
| <b>CAF</b>          | <b>Capacité D'autofinancement</b>                             |
| <b>CC</b>           | <b>Compte Courant</b>   |
| <b>CNAC</b>         | <b>Caisse Nationale d'Assurance de Chômage</b>                |
| <b>CNEP</b>         | <b>Caisse d'épargne et de Prévoyance</b>                      |
| <b>CDO</b>          | <b>Collateralized Debt Obligation</b>                         |
| <b>CLN</b>          | <b>Credit Linked Notes</b>                                    |
| <b>CLT</b>          | <b>Crédit à long terme</b>                                    |
| <b>CMT</b>          | <b>Crédit à moyen terme</b>                                   |
| <b>CP</b>           | <b>Capital Propres</b>  |
| <b>CDS</b>          | <b>Credit Default Swaps</b>                                   |
| <b>CSO</b>          | <b>Credit Spread option</b>                                   |
| <b>DA</b>           | <b>Dinar Algérien</b>   |
| <b>DAA</b>          | <b>Dotation D'amortissement</b>                               |
| <b>DAT</b>          | <b>Dépôt à Terme</b>  |
| <b>DCT</b>          | <b>Dettes à Court Terme</b>                                   |
| <b>DLMT</b>         | <b>Dettes à Long et Moyen Terme</b>                           |

|             |  |
|-------------|--|
| <b>DRA</b>  | <b>Délai de Récupération Actualisé</b>                   |
| <b>DR</b>   | <b>Délai de Récupération</b>                             |
| <b>EBE</b>  | <b>Excédent Brute D'exploitation</b>                     |
| <b>FICO</b> | <b>Fair Isaac Corporation's Credit Scoring System</b>    |
| <b>FRN</b>  | <b>Fond de Roulement Net</b>                             |
| <b>HSBC</b> | <b>Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited</b> |
| <b>IBS</b>  | <b>Impôts Sur Bénéfice</b>                               |
| <b>IP</b>   | <b>Indice de Profitabilité</b>                           |
| <b>IRB</b>  | <b>Internal Ratings-Based</b>                            |
| <b>KP</b>   | <b>Capital Permanent</b>                                 |
| <b>LMC</b>  | <b>La Lou sir la monnaie et le crédit</b>                |
| <b>LEL</b>  | <b>Livret Epargnant logement</b>                         |
| <b>LEP</b>  | <b>Livret Epargnant populaire</b>                        |
| <b>MBS</b>  | <b>Mortgage Backed Securities</b>                        |
| <b>RN</b>   | <b>Résultat Net</b>                                      |
| <b>ROI</b>  | <b>Retour sur l'investissement</b>                       |
| <b>SIG</b>  | <b>Soldes Intermédiaire de Gestion</b>                   |
| <b>SPV</b>  | <b>Special Purpose Vehicle</b>                           |
| <b>TCR</b>  | <b>Tableau de Compte de Résultat</b>                     |
| <b>TN</b>   | <b>Trésorerie Net</b>                                    |
| <b>TRI</b>  | <b>Taux de Rentabilité Interne</b>                       |
| <b>TRS</b>  | <b>Total Return Swap</b>                                 |
| <b>VA</b>   | <b>Valeur Ajoutée</b>                                    |
| <b>VAN</b>  | <b>Valeur Actuelle Nette</b>                             |
| <b>VD</b>   | <b>Valeur Disponible</b>                                 |
| <b>VE</b>   | <b>Valeur D'exploitation</b>                             |

|              |                                       |
|--------------|---------------------------------------|
| <b>VI</b>    | <b>Valeur Immobilisée</b>             |
| <b>VMP</b>   | <b>Valeur Mobilière de Placement</b>  |
| <b>VR</b>    | <b>Valeur Réalisable</b>              |
| <b>Σ CFA</b> | <b>Somme des Cash-flows Actualisé</b> |

## Liste des figures

| <b>N° de la figure</b> | <b>Titre de la figure</b>   | <b>Page de la figure</b> |
|------------------------|---|--------------------------|
| <b>01</b>              | <b>Classification des risques</b>   | <b>09</b>                |
| <b>02</b>              | <b>Organigramme de la CNEP banque générale</b>                              | <b>60</b>                |
| <b>03</b>              | <b>Organigramme de l'agence ABANE RAMDANE<br/>« 201 »</b>                   | <b>62</b>                |
| <b>04</b>              | <b>Représentation graphique de FR, BFR et TN<br/>« L'entreprise X »</b>     | <b>69</b>                |
| <b>05</b>              | <b>Présentation des résultats nets prévisionnels<br/>« L'entreprise X »</b> | <b>72</b>                |
| <b>06</b>              | <b>Représentation graphique de FR, BFR et TN<br/>« L'entreprise Y »</b>     | <b>81</b>                |
| <b>07</b>              | <b>Présentation des résultats nets prévisionnels<br/>« L'entreprise Y »</b> | <b>84</b>                |

## Liste des tableaux

| <b>N° du tableau</b> | <b>Titre du tableau</b>                             | <b>Page du tableau</b> |
|----------------------|---|------------------------|
| 01                   | Les apports obligatoires en fonds propres           | 24                     |
| 02                   | Les apports obligatoires en fonds propres           | 25                     |
| 03                   | L'échelle de notation                               | 44                     |
| 04                   | Bilan financier au 31/12/2012                       | 63                     |
| 05                   | Bilan financier au 31/12/2013                       | 64                     |
| 06                   | Bilan financier au 31/12/2014                       | 65                     |
| 07                   | Le bilan des grandes masses                         | 66                     |
| 08                   | Présentation de projet                              | 66                     |
| 9                    | Structure de financement                            | 67                     |
| 10                   | Calcul de fonds de roulement                        | 67                     |
| 11                   | Calcul de BFR                                       | 67                     |
| 12                   | Calcul de TN  | 67                     |
| 13                   | Evolution des SIG                                   | 68                     |
| 14                   | Calcul des ratios du Bilan                          | 69                     |
| 15                   | Détermination CA prévisionnel                       | 70                     |
| 16                   | Détermination TCR prévisionnelle                    | 70                     |
| 17                   | Calcul de la CAF de l'investissement                | 71                     |
| 18                   | Calcul des cash-flows nets                          | 72                     |
| 19                   | Calcul des cash-flows actualisés                    | 72                     |
| 20                   | Essais successifs pour le calcul du TRI             | 73                     |
| 21                   | Bilan financier au 31/12/2014                       | 76                     |
| 22                   | Bilan financier au 31/12/2015                       | 77                     |
| 23                   | Le bilan des grandes masses                         | 78                     |
| 24                   | Présentation de projet                              | 78                     |
| 25                   | Structure de financement                            | 78                     |
| 26                   | Calcul de fonds de roulement                        | 79                     |
| 27                   | Calcul de BFR                                       | 79                     |
| 28                   | Calcul de TN  | 79                     |
| 29                   | Evolution des SIG                                   | 80                     |
| 30                   | Calcul des ratios du Bilan                          | 81                     |
| 31                   | Détermination CA prévisionnel                       | 82                     |
| 32                   | Détermination production de l'exercice prévisionnel | 82                     |
| 33                   | Détermination TCR prévisionnelle                    | 82                     |
| 34                   | Calcul de la CAF de l'investissement                | 83                     |
| 35                   | Calcul des cash-flows nets                          | 84                     |
| 36                   | Calcul des cash-flows actualisés                    | 84                     |
| 37                   | Essais successifs pour le calcul du TRI             | 85                     |

# Sommaire

## Liste des abréviations

## Liste des tableaux

## Liste des figures

|  |    |
|--|----|
| <b>Introduction générale</b> .....   | 1  |
| <b>Chapitre 1 : Les généralités sur risque et la gestion du risque</b>                         |    |
| <b>Introduction du chapitre</b> .....  | 4  |
| <b>Section 01 : Les notions générale sur le risque</b> .....                                   | 4  |
| <b>Section 02 : Les notions sur la gestion du risque</b> .....                                 | 9  |
| <b>Section 03 : La réglementation dans le cadre de la gestion du risque</b> .....              | 11 |
| <b>Conclusion du chapitre</b> .....  | 13 |
| <b>Chapitre 2 : La gestion du risque de crédit d'investissement</b>                            |    |
| <b>Introduction de chapitre</b> .....  | 15 |
| <b>Section 01 : Généralité sur l'investissement</b> .....                                      | 15 |
| <b>Section 02 : Le crédit d'investissement</b> .....   | 18 |
| <b>Section 03 : Évaluation financière des investissements et étude de la rentabilité</b> ..... | 25 |
| <b>Conclusion du chapitre</b> .....  | 30 |
| <b>Chapitre 3 : Les méthodes d'évaluation du risque</b>  |    |
| <b>Introduction de chapitre</b> .....  | 32 |
| <b>Section 01 : L'approche traditionnelle, le diagnostic financier</b> .....                   | 32 |
| <b>Section 02 : Les méthodes moderne de la gestion du risque crédit</b> .....                  | 40 |
| <b>Section 03 : Les mécanismes de transfert du risque</b> .....                                | 44 |
| <b>Conclusion du chapitre</b> .....  | 49 |
| <b>Chapitre 4 : La Gestion du risque au sein de la CNEP Banque</b>                             |    |
| <b>Introduction du chapitre</b> .....  | 51 |
| <b>Section 01 : Présentation général de la CNEP Banque</b> .....                               | 51 |
| <b>Section 02 : Evaluation du risque cas de l'entreprise X</b> .....                           | 61 |
| <b>Section 03 : Evaluation du risque cas de l'entreprise Y</b> .....                           | 74 |
| <b>Conclusion de chapitre</b> .....  | 85 |
| <b>Conclusion Générale</b> .....   | 87 |



# **Introduction**

## **Générale**

En tant qu'êtres humains, nous avons fait face à l'incertitude depuis toujours, nous avons appris non seulement à survivre, mais aussi à prospérer en faisant face à un environnement en constante évolution, que ce soit dans les affaires, entre les nations, dans la société ou la technologie. Par conséquent, la gestion des risques devrait être la chose la plus instinctive et la plus naturelle à faire dans tous les aspects de notre vie, car nous le faisons sans le savoir depuis le jour de notre naissance (naviguer dans le changement).

Lorsqu'on demande à une personne ordinaire dans la rue de définir le risque, cela devient un mammoth mathématique plein de probabilités et de statistiques, qui est vrai, mais s'il est décomposé, nous le voyons que c'est vraiment quelque chose qui fait partie nos vie de jour à jour.

En termes très simples, « *le risque peut être défini comme une incertitude qui importe<sup>1</sup>* », les mots clés étant l'incertitude et les questions.

L'incertitude est donc soit négative (menace) soit positive (opportunité) nous laissant l'impression que le risque est un concept à double face qui se compose de menaces (négatifs qu'il faut éviter) et d'opportunités (positifs qu'il faut poursuivre).

**« *La gestion des risques est donc l'évaluation de la probabilité d'incertitude<sup>2</sup>.* »**

Sachant que toute activité que nous entreprenons comporte des risques considérables, qu'il s'agisse d'un projet, d'un business ou de quelque chose d'aussi simple que de prêter de l'argent à un ami. Il est nécessaire d'évaluer ces risques et la manière dont ils nous affectent en tant que prêteur. Ces dernières années ont été particulièrement marquées par l'aggravation des risques liés à la solvabilité des emprunteurs et d'une manière générale des différents intervenants sur les marchés.

### **Problématique**

Les banques autant que des intermédiaires financiers dont l'activité consiste à collecter des ressources auprès des agents économiques qui ont une capacité de financement pour les placer auprès des agents qui ont un besoin de crédit, la banque doit savoir faire des prévision sur la capacité et la volontés de remboursement de ses crédits dans les délais prévus. Les prévisions sont toujours liées aux incertitudes. De ce fait nous comprenons que le risque est inhérent à l'activité de crédit. A cet effet, pour mieux appréhender cette pratique, la principale question de notre étude peut alors être formulée comme suit :

### **Comment analyser et gérer le risque de l'octroi de crédit d'investissement au sein de la CNEP ?**

Au centre de cette question principale se trouve d'autres questions secondaires qui nous permettent de cerner notre problématique à savoir :

- Comment se fait la gestion du risque du crédit au niveau de CNEP de Tizi-Ouzou ?
- Quelles sont les procédures et règles appliquées par la banque CNEP ?

### **Hypothèses**

---

<sup>1</sup> Hilson D.A, 'what is risk? Towards a common definition.' InfoRM , journal of the UK Institute of Risk Management , April 2002 , pg. 11-12

<sup>2</sup> idem

- L'étude et la compréhension des méthodes et outils d'analyse du risque de crédit ;
- L'analyse du processus d'octroi de crédit au CNEP ;
- Le rapprochement entre l'approche théorique et l'approche pratique afin de dégager

### **Méthodologie de recherche**

Nous avons en premier lieu effectué une recherche bibliographique qui s'appuie essentiellement sur le risque de crédit et sa gestion. Par la suite, nous avons effectué une analyse et interprétation des données au sein de la CNEP.

L'objectif général de ce mémoire est de savoir de quelle façon et par quels moyens un analyste de crédit peut apprécier et évaluer les risques liés à un crédit afin de prendre une décision adéquate.

Notre travail va être divisé en quatre chapitres, le premier chapitre intitulé « généralités sur le risque et la gestion du risque », qui se compose de trois sections, la première sera consacrée sur les notions générale sur le risque, la deuxième est consacrée sur les notions sur la gestion du risque et la troisième consacrée sur la réglementation dans le cadre de la gestion du risque.

Le deuxième chapitre présent « la gestion du risque de crédit d'investissement », comporte lui aussi trois section, la première section présenté les généralités sur l'investissement, la deuxième section porte sur le crédit d'investissement et la troisième section se basée sur l'évaluation financière des investissements et étude de la rentabilité.

Le troisième chapitre qui est « les méthodes d'évaluation du risque », est également subdivisé en trois section, dans la première section consacrée sur l'approche traditionnelle de la gestion du risque crédit, la deuxième section se basée sur les méthodes moderne de la gestion du risque crédit et la troisième section présenté les mécanismes de transfert du risque.

Dernièrement nous allons terminer notre travail par le quatrième chapitre qui porte sur deux études des cas au sein de la CNEP Banque. Le chapitre sera également divisé en trois section présenté comme suit, la présentation générale de la Banque CNEP, l'évaluation du risque cas de l'entreprise X et terminé par l'évaluation du risque cas de l'entreprise Y.

# **Chapitre 1**

## **Les généralités sur le risque et la gestion du risque**

## **Introduction au premier chapitre**

La plupart des catastrophes en matière de gestion des risques sont dues à l'incapacité de reconnaître ou de traiter correctement les risques. Des institutions financières centenaires ont fait faillite parce que leurs procédures de gestion des risques ont ignoré un certain type de risque ou ils n'ont pas suivi les étapes classiques du processus de gestion des risques. Cela nous montre comment il est important de mettre en place des départements de gestion des risques dans les institutions financière.

Ce concept de risque est clairement inhérent aux activités des institutions financières. Leur fonction principale, de prêteur, les expose au risque de défaillance car lorsqu'une institution financière accorde un prêt, la probabilité de récupérer ces fonds empruntés (qui ne lui appartiennent pas) n'est jamais de cent pourcent. C'est pourquoi une bonne gestion de ce risque de crédit est nécessaire pour les assurer à rester rentable.

Ce premier chapitre introductif met l'accent sur : Le risque, le processus de la gestion du risque et la réglementation qui porte sur la gestion du risque. Nous avons comme première section les notions générales sur le risque, dans la deuxième section nous avons les notions générales sur la gestion du risque et puis la réglementation dans le cadre de la gestion du risque comme troisième section.

## **Section 1 : Les notions générale sur le risque**

Un risque recouvre tout fait non prévisible capable d'empêcher une organisation de suivre son activité, de réaliser ses objectifs ou alors lui provoquer des pertes voir même l'amener à une faillite. Dans cette section nous essayerons de bien définir cette notion et procéder à sa typologie.

### **1.1 Définition du risque**

En termes simples, le concept de risque dans le monde financier peut être définir comme les incertitudes auxquelles les entreprises sont confrontées. Pour bien définir le risque nous adoptons les définitions suivantes :

« Un risque est une situation (ensemble d'événements simultanés ou consécutifs) dont l'occurrence est incertaine et dont la réalisation affecte les objectifs de l'entreprise qui le subit »<sup>3</sup>

« Le risque correspond à l'occurrence d'un fait imprévisible, ou à tout événement, susceptible d'affecter les membres, le patrimoine, l'activité de l'entreprise et de modifier son patrimoine et ses résultats »<sup>4</sup>

Ces définitions nous montrent que les incertitudes empêchent les entreprises à l'atteindre des objectifs finale et procure des pertes potentielle liée au résultat.

---

<sup>3</sup>Barthélémy Bernard, gestion des risques méthode d'optimisation globale, Ed d'organisation, paris, 2002

<sup>4</sup>Cohen ELIE, Dictionnaire de gestion, Ed la découverte, paris, 1997.

## 1.2 Typologie des risques

On distingue selon la nature deux grandes catégories de risques auxquels sont confrontées les entreprises

- Les risques financiers.
- Les risques non financiers.

### 1.2.1 Les risques financiers

Les risques financiers sont associés à toutes les transactions financières de l'entreprise. Il s'agit du risque de perdre de l'argent à la suite d'une transaction financière (avec un actif financier) ou d'une opération économique ayant un effet financier (par exemple, vente à crédit ou en devises).

Les risques financiers sont des risques ayant leurs origines, dans les activités financières exercées par l'entreprise. Ils sont classés par les spécialistes dans quatre familles essentielles le risque de crédit, le risque de liquidité, le de change et les risques des taux d'intérêts.

#### A. Le risque crédit

Le risque de crédit est l'un des risques les plus courants auxquels les institutions financières, notamment les établissements bancaires, sont confrontées dans leurs activités quotidiennes. Le risque de crédit qui est également appelé risque de contrepartie est le refus ou l'incapacité d'un emprunteur d'honorer ou de garantir en temps voulu ses obligations financières contractuelles envers ses créanciers pour les intérêts ou le principal de la dette contractuelle. La réalisation de ce risque fait perdre à une institution financière tout ou partie des actifs qu'elle détient auprès d'un client défaillant. Les définitions suivantes sont adoptées, le risque crédit est « le risque de défaillance d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances »<sup>5</sup>.

« Le risque crédit peut être considéré comme l'incertitude sur les montants et les dates auxquels les paiements du débiteur seront effectués ; il est lié aux aléas qui pèsent sur l'évolution de la situation économique et financière de la contrepartie »<sup>6</sup>

Il est défini aussi comme étant « le risque de pertes consécutives au risque de défaut d'un emprunteur sur un engagement de remboursement de dettes contractées auprès d'un établissement bancaire »<sup>7</sup>

Le risque de crédit peut être classifié dans les deux classes suivant :

- Risque de dégradation de la qualité du crédit (downgrading risk)
- Le risque de défaut ou de contrepartie (default risk)

Le risque de dégradation de crédit correspond à la détérioration de la qualité du crédit qui se traduit par une hausse de la prime de risque liée à l'emprunteur sur le marché des capitaux et le risque de défaut est simplement tout manquement ou tout retard sur le paiement de la principale ou des intérêts.

Des exemples du risque crédit sont

---

<sup>5</sup> Laurent Pierandrei « Risk Management » Editeur Dunod, 2019 p116

<sup>6</sup> Cécile Kharoubi et Philippe Thomas, Analyse du risque crédit banque et marchés 2 è édition, Paris, 2016.

<sup>7</sup> RONCALLI Thierry, La Gestion des Risques Financiers, Ed : ECONOMICA, paris, 2004.

- Un débiteur qui ne paie pas les intérêts ou le principal d'un prêt.
- Une contrepartie à un marché qui ne plus se rendre performante, (c'est ce qu'on appelle le risque de contrepartie).
- Une contrepartie est déclassée, ce qui indique une augmentation du risque pouvant entraîner une perte de valeur immédiate d'un titre lié au crédit (downgrading risk).

Il est important de signaler que le risque de crédit concerne aussi des entreprises qui émettent des obligations sur les marchés financiers. En effet, une société peut faire faillite et ne plus être en mesure de rembourser ses obligations émises.

*Ce risque est le risque le plus connu et le plus courant des risques, c'est pourquoi ce mémoire lui sera consacré afin de bien le traiter.*

### **B. Le risque de marché**

Le risque de marché fait référence à la perte en raison de l'évolution défavorable du marché financier. Souvent ce risque est un résultat d'une fluctuation défavorable des cours des actions. Il s'agit du risque porté par des portefeuilles actions ou des participations détenues par un établissement dans des sociétés.

En résumant, le risque de marché est le risque de perte sur une position de marché (actions, obligations, matières premières) suite à une évolution défavorable des paramètres de marché. Ces principaux paramètres sont :

- Les taux d'intérêt
- Les cours des obligations
- Le cours des actions et des produits de base
- Les taux de change et les prix des différents produits dérivés.

### **C. Le risque de liquidité**

Le risque de liquidité est utilisé pour décrire deux types de risques bien distincts, le risque de liquidité de financement et le risque de liquidité de marché.

Le risque de liquidité de financement est le risque que l'entreprise confronte lorsqu'il ne dispose pas un minimum d'actifs courants suffisant pour couvrir les dettes courantes exigibles.<sup>8</sup> Il s'agit du risque qu'une entreprise ne puisse pas disposer de suffisamment de liquidités et d'actifs pour faire face à ses obligations.

Le risque de liquidité du marché, parfois appelé risque de liquidité des transactions, est le risque de perte de valeur des actifs lorsque les marchés se bloquent temporairement.<sup>9</sup> Si les acteurs du marché ne peuvent pas ou ne veulent pas prendre part au marché, cela peut obliger un vendeur à accepter un prix anormalement bas ou lui enlever la possibilité de transformer un actif en liquidités. Cependant ils peuvent être difficile mesurer ce risque de liquidité du marché.

---

<sup>8</sup> Schweser « Foundations of Risk Management » Pearson, USA Page 5

<sup>9</sup> Idem

### **D. Le risque de change**

Le risque de change renvoie au risque qui est lié à la fluctuation des cours de devises, il renvoie à l'incertitude entourant les variables économiques et financières de l'entreprise liée aux fluctuations des cours de change des devises.<sup>10</sup>

Le risque de change de transaction est généré par les opérations commerciales d'exportations et/ou importations ainsi que les opérations financières de prêts et emprunts réalisées par les entreprises.

Généralement le risque de change résulte de deux éléments :

- Un élément interne qui peut prendre différentes formes
  1. Une opération commerciale (vente à crédit à un client libellé en devise étranger par exemple.
  2. Une opération financière (emprunt en devise étrangère par exemple
  3. Un investissement à l'étranger (rapatriement des dividendes et des redevances des filiales par exemple)
- Un élément externe indépendant de l'entreprise

Il s'agit des fluctuations des taux de change des devises par rapport à la devise nationale. Ces fluctuations peuvent être favorables ou défavorables à l'entreprise.

Un exemple de ce risque est

- Encaissement d'une vente à crédit à l'exportation libellée en dollar américain pour une entreprise Algérien.
- Bilan d'une filiale au Tunisie pour un groupe Algérien (Risque de traduction).

### **E. Le risque de taux d'intérêt**

L'évolution des taux d'intérêt présente la particularité d'avoir potentiellement des impacts micro et macroéconomiques importants et de ce fait naît le risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux correspond à l'évolution défavorable des taux d'intérêt, dans un intervalle de temps court, entraînant une augmentation des flux d'intérêts ou dégradant les conditions d'émission de dette financière.<sup>11</sup> Le risque de taux d'intérêt consiste en le fait de ne pas réaliser les résultats attendus à cause d'une évolution des taux d'intérêt dans le sens non voulu.

Le risque de taux est un risque qui est inhérent à l'activité bancaire et les institutions financières doivent être toujours préparées pour cela. Leur rôle d'intermédiaire financier expose ces institutions structurellement à ce risque des taux, en finançant des actifs à long terme avec des dépôts ou d'autres formes de financement souvent libellés à court terme.

#### **1.2.2 Les risques non financiers**

Les risques non financiers sont des risques qui n'ont pas origines qui viennent de l'activité purement financière. On distingue

---

<sup>10</sup> Laurent Pierandrei, « Risk Management », Optcit p156

<sup>11</sup> Idem

### **A. Le risque opérationnel**

« Les risques opérationnels se définissent comme le risque de perte dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, personnels, système internes ou à des événement extérieurs »<sup>12</sup>

Ce risque correspond aux erreurs de traitement qui surviennent au cours de la vie de l'entreprise. Ce sont des erreurs d'origine diverse : ignorance, négligence, omission, malentendu.

Le comité de Bâle classe les risques opérationnels en sept catégories <sup>13</sup> :

1. Fraude interne et externe ;
2. Les risques qui touchent aux relations clients, les pratiques autour des services et
3. Les produits, qui peuvent conduire à des contestations et à des pertes ;
4. Les problèmes liés à la gestion du personnel ;
5. Les dommages qui pourraient toucher les actifs physiques ;
6. Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ;
7. La mauvaise exécution de certains processus qu'ils soient internes ou externes à la banque, comme une transaction qui est exécutée dans le mauvais sens.

D'après cette classification, le risque opérationnel peut prendre différentes formes. Il peut venir des individus (incompétences ou fraude), des systèmes (défaillance des systèmes ou des technologies) ou des processus (par exemple, des services d'arrière guichet déficients)

### **B. Le risque stratégique**

Il est connu comme un risque qui emmène des décisions prises par les organes décisionnels de l'entreprise et qui peuvent générer des pertes économiques imprévues. Parmi ces décisions stratégiques on a, les décisions d'acquisition ou de fusion, de diversification (création de nouveaux produits), de réduction d'effectif, d'embauche... etc.

Autrement dit, ce risque est lié à la stratégie de l'entreprise qui peut être expliqué, soit par le fait que l'entreprise a fait un mauvais choix de stratégie, qui s'avère inadéquat avec ses objectifs ou bien par le fait que l'entreprise n'a pas bien définir ses objectives.

---

<sup>12</sup> JOHEN HOLL et autres, « gestion des risques et institution financiers », édition Pearson, paris2007, p75.

<sup>13</sup> Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, « Les risques bancaires », Bâle, 2008. [<http://www.bis.org>] (Page consulté le 15 Mai 2022).

**Figure N° 01 : Classification des risques**

Source : Etabli par nous-mêmes

## Section 2 : Les notions sur la gestion du risque

Dans le sens général la gestion du risque renvoie à le fait d'analyse et agir sur les risques. Analyser les risques revient à se poser des questions, comment naissent les situations de risque, quelles sont les probabilités et conditions pour qu'elles se produisent et quelles seront les conséquences ?

### 2.1 Définition de la gestion des risques

La gestion de risque est défini par Laurent Pierandrei comme « L'identification des causes et effets d'évènements porteurs de risques, étudier leur impact sur les objectifs, le patrimoine et la performance de l'entreprise et enfin proposer des mesures adaptées afin de gérer au mieux ces risques. »<sup>14</sup>

Elle est aussi définie comme « La gestion des risques est un ensemble d'activités (financières et opérationnelles), qui permet de maximiser la valeur d'une entreprise ou d'un portefeuille en réduisant les coûts associés à la volatilité de ses flux d'entrées et de sorties de fonds. »<sup>15</sup>

C'est une discipline qui vise à identifier, évaluer et prioriser les risques liés aux activités d'une organisation, quelles que soient la nature ou l'origine de ces risques, pour traiter méthodiquement de manière coordonnée et économique, de manière à réduire et contrôler la probabilité des événements redoutés, et réduire l'impact éventuel de ces événements. C'est le processus par lequel les organisations traitent méthodiquement les risques qui s'attachent à leurs

<sup>14</sup> Laurent Pierandrei, Optcit p32

<sup>15</sup> DIONNE Georges, « gestion des risques : historique, définition et critiques, 1er février 2003, p9.

activités et recherche ainsi des bénéfices durables dans le cadre de ces activités, considérées individuellement ou bien dans leur ensemble. La gestion du risque est centrée sur l'identification et le traitement des risques.

## **2.2 Les objectifs de la gestion des risques**

La gestion des risques a pour but de créer un cadre de références aux entreprises afin d'affronter efficacement le risque et l'incertitude, Elle protège le patrimoine de l'organisation et crée de la valeur pour celle-ci et ses parties prenantes, et ce en :

- Fournissant un cadre méthodologique qui permet à toute activité future d'être mise en place de façon cohérente et maîtrisée
- Améliorant le processus des décisions, leur planification et leur hiérarchisation par une compréhension exhaustive et structurée des activités de l'organisation, de la volatilité de ses résultats et par l'analyse des opportunités ou menaces sur ses projets
- Optimisant l'efficacité opérationnelle
- Protégeant et augmentant le patrimoine et l'image de marque de l'organisation
- Assurant la pérennité de l'établissement, par une allocation efficace des ressources et
- Rééquilibrant le portefeuille de l'établissement, sur la base des résultats et des effets de diversifications.

Nous pouvons donc résumer qu'elle a pour objectif d'ajouter la maximisation de l'efficacité de chaque activité de l'entreprise.

## **2.3 Les étapes de la gestion des risques**

La gestion des risques repose sur un processus de six (06) étapes, qui sont :

1. Identification des risques ;
2. Evaluation et mesure des risques ;
3. Analyse, décision et planification des mesures ;
4. Gestion opérationnelle des risques ;
5. Surveillance des risques ;
6. Risk reporting

### **2.3.1 Identification des risques**

L'identification des risques fait référence au processus d'identification de tous les risques auxquels l'entreprise peut être confrontée. Il s'agit de dresser une liste précise des risques potentiels. Cet exercice ne doit pas être limité dans le temps, vu le changement constant qui caractérise l'environnement financier.

### **2.3.2 Evaluation et mesure des risques**

Elle consiste à quantifier les coûts associés aux risques identifiés dans la première étape. L'évaluation du risque est une mesure de l'occurrence d'un événement indésirable et une mesure de ses effets ou conséquences, exprimée par la multiplication de ces deux notions. La mesure de l'occurrence peut être soit le calcul d'une probabilité de survenance du risque, ou d'une fréquence (nombre d'événements se produisant par unité de temps)<sup>16</sup>

---

<sup>16</sup> Laurent Pierandrei, Op.cit, p92

L'évaluation des risques peut être décrite comme étant à la fois quantitative et qualitative. Le concept utilisé pour l'évaluation de risques quantifiables (risque de crédit) est celui de la Value-at-Risk.

### **2.3.3 Analyse, décision et planification des mesures**

L'analyse de risques permettra à l'entreprise non seulement d'identifier les risques éventuels, mais elle aidera aussi à classer ces risques et à prendre les mesures.

### **2.3.4 Gestion opérationnelle des risques**

Cette étape renvoie à l'utilisation des techniques, outils et dispositifs mis en place pour contrôler les risques identifiés. C'est une étape très importante et qui va être évoqué avec plus de détail dans ce chapitre.

### **2.3.5 Surveillance des risques**

Il s'agit de la surveillance continue des risques pour s'assurer que les méthodes utilisées pour les gérer donnent les résultats exigés. Les décisions prises à l'origine peuvent devenir incompatibles avec le temps et doivent donc être modifiées ou remplacées.

D'une manière générale, l'évaluation des risques est l'effort combiné de : l'identifier et l'analyse des événements potentiels susceptibles d'avoir un impact sur les opérations de l'établissement et faire un jugement sur les risques identifiés.

### **2.3.6 Risk reporting (Rapports de risques)**

Il s'agit de rendre compte des résultats des décisions prises précédemment. Il s'agit d'une synthèse sous la forme d'un rapport destiné aux gestionnaires.

## **Section 3 : La réglementation dans le cadre de gestion du risque**

### **3.1 La réglementation internationale**

Dans la perspective de limiter les risques qu'une banque ou bien une institution financière peut encourir ou faire encourir aux tiers, les autorités ont introduit une série de règles prudentielles ainsi que l'exigence de contrôle interne visant à répondre à ces besoins.

Le but principal de la réglementation est d'éviter les banques et les établissements de crédit à prendre des risques inconsidérés, qui peut les faire faillite. Elle vise à éviter les risques en impliquant une surveillance adéquate de la situation financière des établissements de crédit.

Cette réglementation trouve son fondement essentiel dans l'assurance de la stabilité du secteur bancaire par la prévention du risque systémique.

La réglementation bancaire trouve ses origines dans le comité de Bâle qui est une institution fondée en 1974 par les gouverneurs des banques centrales des pays de G10 au sein de la banque des règlements internationaux (BRI) à Bâle, Suisse suite à la prise de conscience du risque systémique (faillite de la banque allemande Herstatt).<sup>17</sup>

---

<sup>17</sup> Sylvie de Coussergues, Gautier Bourdeaux, Héger Gabteni « Gestion de la banque » Edition Dunod, Paris 2020, Page 28

L'accord de 1988 est centré sur le risque de crédit. Il impose aux banques internationales des règles pour une mieux gestion de risque bancaire dans les institutions financières.

### **3.2 Cadre législatif portant sur l'application des règles prudentielles dans les banques Algériennes**

Dans le cas de l'Algérie, le texte de base de la réglementation bancaire reste sans conteste la loi sur la monnaie et le crédit (LMC). La première loi bancaire algérienne qui consacre le principe d'universalité à tous les acteurs de la place bancaire, est la loi 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit (LMC). Cette dernière a insufflé de nouvelles règles de conduite à l'activité bancaire.

Depuis la promulgation de la LMC en 1990, la Banque d'Algérie (par le biais du Conseil de la Monnaie et du Crédit) a promulgué un bon nombre de règlements dans le cadre de l'encadrement de l'activité des banques et établissements financiers.

La loi 90-10 du 14 avril 1990 a été abrogée et complétée par l'ordonnance n° 03-11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit. Désormais, cette ordonnance constitue la nouvelle loi bancaire applicable à tous les acteurs de la place bancaire.

Parmi les autres règles qui contrôlent les établissements de crédit en Algérie dans le cadre de la gestion du risque se trouve

- **Le règlement n°04-11 du 24 mai 2011 portant identification, mesure, gestion et contrôle du risque de liquidité**, qui impose aux banques et établissements financiers de mettre en place, dans les conditions prévues aux articles suivants, un dispositif d'identification, de mesure, d'analyse et de gestion du risque de liquidité. Aussi, elles sont tenues de respecter un rapport entre, d'une part, la somme des actifs disponibles et réalisables à court terme et des engagements de financement reçus des banques, et, d'autre part, la somme des exigibilités à vue et à court terme et des engagements donnés. Ce rapport est appelé coefficient minimum de liquidité. Et de présenter un coefficient de liquidité au moins à 100 %
- **Le règlement n° 11-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne des banques et établissement financiers qui abroge et remplace le règlement 03-02 du 14 novembre 2002**, qui est destiné à sensibiliser les banques et établissements financiers algériens sur la nécessité de mettre en place un contrôle interne efficace, qui leur permettra de s'aligner aux normes internationales et de se prémunir contre les risques de toute nature auxquels elles font face.
- **Le règlement n°01-14 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers**, qui a imposé aux banques et établissements financiers de détenir un coefficient minimum de solvabilité de 9,5 % entre, le total de leurs fonds propres réglementaires et, la somme des risques de crédit, opérationnel et de marché pondéré. Le montant des risques opérationnels et de marché pondéré est calculé en multipliant par 12,5 l'exigence en fonds propres au titre de ces risques. Ainsi, les fonds propres de base doivent couvrir les risques de crédit, opérationnel et de marché, à hauteur d'au moins de 7 %. Et enfin, les banques et établissements financiers doivent également constituer, un coussin dit de sécurité, composé de fonds propres de base et couvrant 2,5 % de leurs risques pondérés.

**Conclusion**

Ce premier chapitre a traité les différents aspects liés au risque, sa définition, les typologies, les démarches du processus de gestion du risque et nous avons passé en revue la réglementation internationale et même nationale dans le cadre de la gestion du risque.

Les étapes de la gestion des risques doivent être comprises et bien établies dans chaque entreprise surtout les établissements de crédit pour immuniser l'entreprise contre les risques qui peuvent la confronter.

## **Chapitre 2**

### **La gestion du risque de crédit d'investissement.**

## **Introduction**

Le suivi et la croissance de toute entreprise exige la réalisation des investissements plus ou moins importants. C'est ces investissements qui sont exposés aux différents risques. Le financement des projets d'investissement par les crédits bancaires crée la notion de risque crédit liée à l'investissement et à ce sujet sera consacré à ce chapitre.

En cas de financement des investissements que crédit, pour minimiser le risque, l'entreprise et l'institution financière doivent effectuer une évaluation approfondie des projets en déterminant leurs niveaux de rentabilité exigé. L'objet de ce chapitre est de présenter les outils d'évaluation et de détermination de la rentabilité des projets utilisés.

Pour étudier cela, nous avons réparti notre travail en 3 sections.

- La première section traite les notions liées à l'investissement et sa typologie.
- La deuxième met le point sur le crédit d'investissement
- Et puis la troisième section expose les différentes méthodes d'évaluation de la rentabilité de l'investissement.

## **Section 1 : Généralités sur l'investissement**

Dans cette section notre objectif principal est de comprendre le terme investissement et ses différents types de placements selon les objectifs de l'entreprise et ses besoins. Au sens le plus général, l'investissement peut être vu comme l'acte de participer à une activité économique dans l'espoir d'obtenir un rendement à une date donnée.

Elle est une opération complexe lourde de conséquences, délicate qui est souvent irréversible et toujours avec un risque inhérent.

Dans cette notion d'investissement il existe 2 aspects :

- Un arbitrage entre le présent et le futur.
- Un pari lié aux incertitudes

La notion d'investissement suscite de nombreuses questions, est-ce qu'investir dans un projet ou entreprises garantit des résultats ? Quels sont les risques inhérents à cet investissement ?

Investir dans une entreprise, une personne, un article ou bien une action, etc. ne garantit pas un résultat attendu, cependant nous devons être prêt à faire face aux risques qui accompagnent cette décision. Désormais, la décision de l'acte d'investir est prise après des évaluations considérables des risques associées.

Comme indiqué ci-dessus, l'investissement est une question très délicate qui doit être traitée avec beaucoup de précaution car les conséquences sont souvent irréversibles.

Cette première section sera consacrée aux principales notions sur les investissements ; la définition et les typologies d'investissements.

## 1.1 Définition de l'investissement

Comme tous les termes couramment utilisés, l'investissement est susceptible d'impliquer une série de concepts qui peuvent varier en fonction de la perspective choisie.

Dans ce qui suit, nous définissons l'investissement selon quatre perspectives différentes.

Pour définir ce terme nous allons utiliser une conception générale qui tient à définir l'investissement à travers trois aspects :

- Comptable
- Économique
- Financier

### 1.1.1 Définition comptable de l'investissement

Pour un comptable l'investissement est défini comme, « constitué de tout bien meuble ou immeuble, corporel (terrain, bâtiment, usine, machine, matériel,...etc.) ou incorporel (concession, brevet, fonds commercial, marque déposée, logiciel,...etc.), acquis ou créé par l'entreprise, destiné à rester durablement sous la même forme dans l'entreprise»<sup>18</sup>.

Cet investissement doit augmenter la valeur du patrimoine de l'entreprise et doit faire l'objet d'un amortissement dont la durée et le taux sont fonction de sa nature. Mais la notion peut être divisée en deux :

- Des immobilisations liées à l'exploitation groupant l'investissement productif, c'est à dire les machines.
- Des immobilisations hors exploitation

Donc le comptable considère l'investissement comme une affaire de bilan

### 1.1.2 Définition économique de l'investissement

Pour l'économiste l'investissement est un sacrifice de ressources. Aujourd'hui, dans l'espoir d'obtenir des recettes élevées. Dans le futur, et dont le montant est supérieur aux dépenses réalisées au début. Selon les termes de cette notion, l'accent est mis sur :

- Le stock de capital
- La rentabilité et l'efficacité de l'utilisation des ressources
- Augmentation de potentiel économique

Selin Abdellah Boughada l'investissement est défini comme

« La réalisation ou l'acquisition d'un capital fixe, c'est-à-dire une accumulation de facteurs physiques, principalement de production et de commercialisation. L'investissement peut être direct ou indirect, c'est-à-dire réalisé par la prise de contrôle d'autres entreprises »<sup>19</sup>

Ici, nous voyons que l'investissement est un concept plus large que celle du comptable. Le premier est considéré comme un ensemble des ressources comptable mobilisées pour l'achat des équipements et le deuxième met accent sur la rentabilité et l'efficacité.

---

<sup>18</sup> Abdellah. Boughaba, Analyse et évaluation de projets, éd Berti, Alger, 2005, P. 1

<sup>19</sup> Pierre. Conso & Farouk. Hemic, Gestion financière de l'entreprise, 10ème édition, Dunod, Paris, 2002, P 372.

### 1.1.3. Définition financière de l'investissement

Pour le financier, un investissement est un emploi long nécessitant un financement long par des capitaux permanents (capitaux propres et dettes à moyen et à long terme) et doit générer des revenus (recettes) afin de se rembourser (objectif minime) sur durée de vie. Comme celle du comptable, cette définition est centralisée sur le temps mais englobe aussi :

- Les dépenses classées par le comptable comme charge d'exploitation et qui correspondent au sens économique du terme à des investissements.
- Les immobilisations correspondant aux besoins de fonds de roulement.

L'investissement est défini dans cette optique comme

« Mettre en œuvre aujourd'hui des moyens financiers pour, à travers des activités de production et de vente, générer des ressources financières sur plusieurs périodes ultérieures ». <sup>20</sup>

## 1.2 Typologies d'investissement

En matière d'investissement, nous trouvons différents types, qui sont classés comme suit :

### 1.2.1. Typologie d'investissement selon sa nature

- Les investissements corporels qui sont des actifs physiques
- Les investissements incorporels ce sont les dépenses ayant un impact dans le futur telles que les dépenses de la formation
- Les investissements financiers constitués par les placements et éventuellement par la prise du pouvoir financier dans d'autres entreprises

### 1.2.2. Typologie par secteur d'investissement

- Investissements publics
- Investissements privés

### 1.2.3 Typologie d'investissement selon son objectif

- Investissements de remplacement qui maintenir les capacités de production existantes en procédant
- Investissement de diversification de la production
- Investissement en recherche et développement
- Investissements de croissance destinés à assurer l'expansion de l'entreprise en développant les capacités de production et de commercialisation.
- Investissements de productivité où le but est d'abaisser les coûts en vue d'améliorer la rentabilité de l'entreprise.
- Investissement de remplacement où l'usage et l'amortissement des matériels de production nécessitent en permanence le renouvellement des outils les plus anciens afin d'éviter une baisse d'efficacité
- Investissements à caractère stratégique sont les investissements engageant l'avenir de l'entreprise en présence d'un degré d'incertitude.

### 1.2.4. Typologie d'investissement selon son risque

---

<sup>20</sup> GARDES N, Finance d'entreprise, Edition d'organisation, Paris, 2006, P 02

Classement par risque est une situation où les investissements sont classés comme l'investissement à haut risque. Ces investissements sont des investissements de capacité, d'innovation ou des investissements qui ont un avenir incertain ou le retour sur investissement (ROI) est généralement élevé.

## **Section 2 : Les généralités sur le crédit d'investissement**

Afin de réaliser leurs investissements, les entreprises d'aujourd'hui font appel aux institutions financières par exemple la banque pour obtenir les fonds dont elles ont besoin.

Dans notre travail, nous nous sommes concentrés sur le crédit d'investissement puisqu'il est indispensable pour la fonction de chaque entreprise. Avant de partir au risque lié sur ce mode de financement nous allons d'abord donner une vision générale sur les crédits d'investissement.

### **2.1 Définition du crédit d'investissement**

En général, le crédit d'investissement est un crédit accordé par une banque à une entreprise, pour un usage bien défini. Par définition le crédit est :

« Les ressources prêtées par une banque à un agent économique qui s'engage à payer des intérêts et à rembourser le capital de prêt »<sup>21</sup>

Les crédits d'investissement sont des prêts à moyen terme (3 à 7ans) pour l'achat de matériels ou des prêts à long terme (plus de 7ans) pour l'achat de matériels lourds, de chaînes de production et de bâtiments industriels »<sup>22</sup>

Les crédits d'investissements sont destinés à financer la partie haute du bilan, les immobilisations, l'outil de travail de l'entreprise, et le remboursement de ces crédits ne peut être assuré que par le jeu des bénéfices. Il s'agit de l'entreprise qui veut investir dans son outil de travail soit par renouvellement du matériel obsolète, soit par acquisition de nouveau matériel destiné à ses lignes de production ou dans le but d'améliorer sa performance.

Donc, pour résumer, les crédits d'investissements sont des fonds qui permettent aux entreprises d'acquérir des équipements, des biens et des matériels à leur création ou en vue de développer leur activité.

### **2.2 Typologie des crédits d'investissement**

On distingue deux types de crédits d'investissement

- Les crédits d'investissement classiques
- Les crédits d'investissement spéciaux

#### **2.2.1 Le crédit d'investissement classique**

---

<sup>21</sup> CAPUL Jean-Yves, « L'économie et les sciences sociale de A à Z », Edition Hatier, Paris, France, 2004, p77.

<sup>22</sup> www.wikipédia.fr, l'encyclopédie libre, Consulté le 25/05/22 10 :21

Les crédits d'investissement classiques sont des concours directs, utilisables par le débit d'un compte. Leur remboursement est au minimum de deux (2) ans et Ils englobent les crédits à moyen terme, les crédits à long terme et le crédit-bail.

Les crédits d'investissement classiques peuvent être de trois (3) types de crédit :

- Le crédit à moyen terme
- Le crédit à long terme
- Le crédit-bail

### **2.2.1.1 Le crédit à moyen terme (CMT)**

Le crédit à moyen terme est un crédit d'investissement destiné à financer les acquisitions de matériels et installations légères tels que : les véhicules, les machines, et autres équipements dont la durée d'amortissement ne dépasse pas les dix années.

Les crédits à moyen terme sont par définition « des crédits dont la durée se situe environs entre deux et sept ans. Ces crédits sont généralement destinés à financer l'acquisition d'équipement légers, c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement est égale à la durée de remboursement de ces crédits ». <sup>23</sup>

On constate donc que par définition, la durée d'un CMT varie entre 2 et 7 ans assortie d'un différé de paiement allant de six mois à deux ans. En effet, la durée de financement ne doit en aucune manière être supérieure à la durée d'amortissement du bien à financer. Un financement par CMT ne doit pas couvrir la totalité de l'investissement ; il va de soi qu'une entreprise voulant s'équiper fasse un effort d'autofinancement. Celui-ci couvre, au maximum, 70% du montant global de l'investissement.

Conformément, à la loi 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, les CMT sont réescomptables auprès de la Banque d'Algérie. La réalisation de ce crédit, se fait sous forme d'avances en compte, avec certification de chèques de banque établis à l'ordre du fournisseur ou par virement.

En Algérie, le montant du crédit accordé couvre, en général, 50 à 70% du projet d'investissement pris-en hors taxe lorsque le client bénéficie des avantages de l'Agence Nationale du Développement d'Investissement (ANDI). Pour faire face à l'immobilisation des fonds octroyés, la banque est obligée de reconstituer sa trésorerie décaissée à l'occasion de la réalisation du crédit.

Pour se faire, elle peut user du réescompte auprès de la Banque d'Algérie dans, une opération de réescompte des effets relatifs aux crédits à moyen terme régie par l'article 71 de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. En se basant sur la possibilité de refinancement, nous pouvons distinguer entre les crédits à moyen terme réescomptables, les crédits à moyen terme mobilisables et les crédits à moyen terme non mobilisables.

#### **A. Les crédits à moyen terme réescomptable**

---

<sup>23</sup> Bouyacoub F ; « l'entreprise et le financement bancaire », édition casbah, 2000, p252

C'est le crédit le plus utilisé au sein des banques algériennes, car il leur permet de reconstituer la trésorerie décaissées à l'occasion de la réalisation du crédit, et ce, en réescomptant. Auprès de la Banque d'Algérie, du billet à ordre souscrit par l'investisseur (emprunteur).

#### **B. Crédit à moyen terme mobilisable**

Pour ce type de crédit, le banquier ne va pas réescompter les crédits auprès de la banque d'Algérie, mais le mobiliser sur le marché financier. Cette possibilité n'existe pas en Algérie.

#### **C. Crédit à moyen terme non mobilisable**

C'est un crédit nourri par la banque sur sa propre trésorerie, il ne peut faire l'objet d'un refinancement, les billets à ordre créés à l'utilisation de ce type de crédits ne seront qu'une reconnaissance de dettes du client vis-à-vis de sa banque.

### **2.2.1.2 Le crédit à long terme (CLT)**

D'une durée de 7 à 20 ans avec un différé allant de 2 à 4 ans, le CLT finance les immobilisations lourdes dont la durée d'amortissement fiscal est supérieure à 7 ans (se sont généralement les constructions).

Comme nous le savons, les établissements de crédit disposent de ressources à court terme. Les concours à long terme sont donc accordés par les banques sur la base de ressources, souvent, à court terme. Les banques en affectant, ainsi, des ressources à court terme à des emplois longs, partent de l'hypothèse qu'ils auraient, toujours, de nouveaux dépôts qui couvriraient les fonds immobilisés. De ce fait, elles courent un risque d'immobilisation, encore plus important, si le terme est éloigné.

C'est pour cette raison, qu'en Algérie, la rareté des ressources à long terme auprès des banques, fait que les CLT sont peu pratiquées par celles-ci. En effet, les banques, ne jouent que le rôle d'intermédiaire entre les clients et les organismes financiers spécialisés dans ce créneau, notamment la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (la C.N.E.P / banque) et la Banque Algérienne de Développement (la B.A.D). La première spécialisée dans le drainage de l'épargne publique et la seconde disposant de ressources à long terme (emprunts obligataires). Toutefois, il est à préciser que la B.N.A a développé récemment un produit destiné à financer l'acquisition de logements.

#### **A. Le Crédit-bail**

Comme nous avons déjà le crédit-bail, maintenant nous allons entrer dans les détails exposant le crédit-bail comme un type de crédit d'investissement.

Rappelons-nous que nous avons défini le crédit-bail comme « Une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquiert un meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise », le leasing est donc une technique de financement d'un investissement, par laquelle une banque ou un établissement financier acquiert un bien meuble ou immeuble afin de le louer à une entreprise. L'entreprise possède la possibilité de

racheter le bien loué à un terme fixé par le contrat pour une valeur résiduelle généralement faible.

Le crédit-bail n'est pas une simple location, car le contrat est sorti d'une promesse de vente, ce n'est pas une vente à tempérament du moment que c'est la banque qui est propriétaire du bien financé et non l'utilisateur et ce n'est pas non plus une opération de location-vente, car l'utilisateur n'est pas fixé à acquérir le bien auprès du certain délai.

Selon la nature de bien financé, il existe plusieurs types de leasing et parmi les autres :

- Le crédit-bail mobilier
- Le crédit-bail immobilier

### **B. Crédit-bail mobilier**

Le crédit-bail mobilier « Il consiste en une opération de location d'un bien d'équipement, de matériel et outillage, acheté en vue de cette location, par la société de crédit-bail sollicitée, celle-ci demeure propriétaire du bien »

La société de crédit-bail demeure propriétaire du bien mais au terme d'un contrat, le locataire a la possibilité d'acquérir tout ou une partie du bien loué, moyennant au prix convenu à l'avance c'est-à-dire prix qui tient compte des versements effectués à titre de loyers.

Le crédit-bail mobilier offre plusieurs avantages pour une entreprise :

- S'équiper de matériel sans délai.
- Faire le choix de devenir propriétaire, ou non, du bien tout en conservant sa capacité d'emprunt et sa trésorerie. Il constitue ainsi une solution intéressante pour les professionnels, notamment pour les structures en plein développement et/ou au budget limité.

L'ensemble des modalités de financement compris par le contrat de crédit-bail mobilier sont présentés comme suit :

- **Le prix d'achat** (hors taxe) du bien qui est le prix auquel le crédit bailleur a acheté le bien loué. Sert comme la base de calcul des « loyers », c'est-à-dire la somme versée par le locataire du matériel.
- **La durée du contrat** qui est déterminée de la signature et correspond à la période pendant laquelle le matériel va être loué et elle varie selon le type et la valeur de l'équipement et est généralement comprise entre 3 et 7 ans.
- **La périodicité de paiement** des loyers où les versements peuvent être mensuels, trimestriels ou annuels.
- **La valeur de rachat** qui est la somme à payer dans le cas où le locataire souhaite lever l'option d'achat et devenir propriétaire du bien au terme du contrat.  
Ce prix d'achat est convenu d'avance et est proposé par le crédit bailleur. Si le locataire ne souhaite pas devenir acquéreur du bien, il est simplement tenu de le restituer. Il peut également demander une prorogation du contrat, moyennant de nouvelles conditions ou en conservant les conditions initiales prévues dans le contrat de crédit-bail.

### **C. Le Crédit-bail immobilier**

« Le crédit-bail immobilier consiste en une opération de location d'un immobilier à usage professionnel, acheté ou construit par une société de crédit-bail immobilier, qui en demeure propriétaire »

Il permet à la banque d'acheter des biens immobiliers à usage professionnel et de louer les locaux dits au client qui peut acquérir le bien à la fin du contrat de location. A l'inverse, avec une cession bail, l'entreprise qui possède un immeuble à usage professionnel peut le céder à une société de crédit-bail, ce qui lui permet de disposer d'une trésorerie, tout en occupant. Au terme du contrat de location, l'entreprise en devient propriétaire.

Le crédit-bail présente les principales caractéristiques suivantes :

- La location porte sur des biens immobiliers spécialement acheté par le bailleur ou construits pour son propre compte en vue de cette location répondant à ses besoins puisqu'elle est réalisée d'après ses propres plans.
- Le propriétaire a la faculté de devenir propriétaire de tout ou une partie des biens loués à l'expiration du contrat de bail, selon les modalités et pour un prix prévu au contrat.
- Le prix de cession est généralement inférieur à la valeur réelle de l'immeuble au moment de la cession.
- La durée du bail est en général de 15 ans mais elle peut être supérieure ou inférieure.
- Le loyer comporte généralement une partie fixe et une partie mobile indexée sur divers indices (cout de construction, chiffre d'affaires...etc.).

On distingue d'autres types du crédit-bail à la particularité du contrat passé entre le crédit bailleur, d'une part, et le crédit preneur ou fournisseur, d'autre part :

#### **D. Le leasing adossé**

Est une opération par laquelle un industriel cède le matériel qu'il fabrique à une société de crédit. Ce type d'opération porte généralement sur un certain nombre de produits spécifiques, tels que les ordinateurs. Dans ce cas d'espèce, l'industriel devient locataire des ordinateurs qu'il a lui-même fabriqué, pour les louer à son tour à des tiers.

#### **E. Le leasing back**

Permet à une société de crédit-bail d'acheter à une entreprise un bien d'équipement figurant dans son actif, pour lui laisser la jouissance sous forme de location.

#### **F. Le reeting**

Est un contrat de location pure, qui veut dire qu'il n'y a pas de possibilité d'acheter de bien en fin de contrat.

#### **G. La cession bail**

Qui est une opération qui consiste pour l'entreprise à céder un bien mobilier (matériel) ou immobilier (siège social) à une société de leasing qui lui en laisse immédiatement la jouissance sur la base d'un contrat de crédit-bail prévoyant les conditions du rachat.

#### **H. Le crédit-bail à l'exploitation**

Où il met en relation un crédit bailleur et un crédit preneur ne résidant pas dans le même pays.

### ▪ Les intervenants du crédit-bail<sup>24</sup>

- Le crédit preneur, qui est le locataire qui choisit le bien et négocie les termes du contrat avec le fournisseur, il s'adresse ensuite à une banque ou à une société de leasing pour le financement de l'opération.
- Le fournisseur, qui est le vendeur où le fabricant du bien.
- **Le bailleur de fonds**, qui est la banque ou la société de leasing qui signe le contrat de vente avec le fournisseur, selon le choix du crédit preneur avec qui elle signe un contrat de location du bien financé. Ce contrat fixe le montant du loyer, la périodicité de son paiement, ainsi qu'une période dite « irrévocable ». Pendant cette période, aucune des deux parties, en particulier le locataire, ne pourra dénoncer le contrat. Cette période est en général proche de la durée d'amortissement fiscal du bien loué.

A la fin de la période de location, le locataire peut :

- Mettre fin au contrat, et la banque récupère le matériel.
- Acheter le bien à sa valeur résiduelle.
- Renouveler le contrat avec des redevances plus simple.

### 2.2.2 Les crédits d'investissement spéciaux

Les crédits spéciaux sont des crédits dirigés et mis en place par les pouvoirs publics en collaboration avec les banques commerciales, pour absorber le chômage et aider la population active Algérienne.

**On distingue 3 types de crédits spéciaux, à savoir :**

- Les crédits à l'emploi de jeunes
- Les crédits aux chômeurs promoteurs
- Les micros crédits.

#### 2.2.2.1 Les crédits à l'emploi de jeunes

Ces crédits sont destinés à financer des projets d'investissement des jeunes promoteurs et leur faciliter l'insertion dans la vie économique et sociale du pays. Les jeunes promoteurs bénéficieront, en plus de la participation de l'ANSEJ à un support des couts de l'investissement et aussi d'une bonification du taux d'intérêt bancaire. La structure de financement par L'ANSEJ se présente comme suit :

- Participation de l'ANSEJ de 15 à 25% du cout du projet sans intérêts et dont le remboursement intervient après le remboursement du crédit bancaire.
- La banque jusqu'à 70% maximum du cout du projet et un taux d'intérêts bonifié.

Apport personnel pour le montant restant a compté du cout total du projet. L'apport obligatoire des fonds propre sous forme d'autofinancement est fixé comme suit :

**Tableau N°1 : Les apports obligatoires en fonds propres (Crédit à l'emploi de jeunes)**

|                          |    |     |     |     |
|--------------------------|----|-----|-----|-----|
| Apport personnel minimum | 5% | 10% | 15% | 20% |
|--------------------------|----|-----|-----|-----|

<sup>24</sup> ROUYER Gérard, CHOINEL Alain, « la banque et l'entreprise techniques actuelles de financement », 3eme édition, collection banque ITB, P345

|                         |      |      |      |      |
|-------------------------|------|------|------|------|
| Aide maximum de L'ANSEJ | 25%  | 20%  | 15%  | 15%  |
| CMT bancaire maximum    | 70%  | 70%  | 70%  | 65%  |
| <b>TOTAL</b>            | 100% | 100% | 100% | 100% |

**Source BOUYACOUB Farouk, l'entreprise et le financement bancaire, p.260, 2000**

Les conditions d'éligibilité des promoteurs sont comme suit :

- Être âgé entre 19 ans et 35 ans, et de 40 ans pour le gérant de l'entreprise lorsque l'investissement génère au moins 3 emplois stables.
- Être titulaire d'une qualification professionnelle et/ou possède un savoir-faire reconnu et justifié (attestation de travail, diplôme).
- Le jeune promoteur est tenu d'adhérer au fonds de caution mutuelle de garantie risque/crédit jeunes promoteurs.

### 2.2.2.2 Les crédits aux chômeurs promoteurs

Pour pouvoir contenir le chômage qui frappe la population active Algérienne, les pouvoirs publics en collaboration avec le secteur bancaire, ont mis en place une nouvelle forme de crédit dans le cadre du dispositif de la Caisse Nationale d'Assurance de Chômage (CNAC). Cette forme de crédit est destinée à financer les projets présentés par les chômeurs allocataires de la CNAC, âgés de 35 à 50 ans, d'un montant n'excédant pas les 5 millions de dinars, leur durée peut aller jusqu'à 7 ans. L'apport obligatoire des fonds propres sous forme d'autofinancement est fixé selon les niveaux suivants :

**Tableau N°2 : Les apports obligatoires en fonds propres (Crédits chômeurs)**

| Montant Apport en % | NIVEAU 1<br><2 | NIVEAU 2<br>>2 et <5 |
|---------------------|----------------|----------------------|
| Apport personnel    | 5              | 10                   |
| Apport CNAC         | 25             | 20                   |
| Apport banque       | 70             | 70                   |

**Source : BOUYACOUB Farouk, l'entreprise et le financement bancaire, p.261,2000**  
(Montant en millions de dinars.)

Lorsque les investissements sont réalisés en zones spécifiques ou dans les wilayas du sud et des hauts plateaux : le seuil minimum du niveau 2 en matière d'apport personnel est plafonné à 80%, quant au montant du prêt non rémunéré de 20%.

### 2.2.2.3 Les micros crédits ou crédits ANGEM

Agence Nationale de Gestion du Microcrédit en Algérie est un dispositif mis en place par les pouvoirs publics pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes actives. Ce crédit est destiné à financer l'acquisition d'équipements neufs ou rénovés. Son montant se situe entre 50000 et 400000 de dinars (DA). Son remboursement variant de 12 à 60 mois avec un différé qui ne peut excéder six mois.

## 2.3 Présentation des organismes d'Etat de soutien et de la promotion de l'investissement

En Algérie, le gouvernement et l'ensemble des agences nationales ont essayé de participer dans le marché économique par la création des organismes nationaux de promotion d'investissement.

Pour participer dans l'investissement L'Etat à trouver comme solution la création des crédits d'investissement spéciaux.

### **2.3.1 Agence Nationale du Développement de l'Investissement (ANDI)**

La mission principale d'ANDI est le développement et le suivi des investissements. Elle vise à faciliter l'accomplissement des formalités administratives au lancement des projets de créations d'entreprise. Les missions d'ANDI sont les suivants :

- La gestion des fonds d'appui à l'investissement
- L'assurance de la promotion du développement et le suivi des investissements nationaux et étranger
- Identification des difficultés qui se trouve à la réalisation des investissements.

### **2.3.2 Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)**

Est une agence de gouvernement d'aide à la création d'entreprise présent sur l'ensemble des wilayas Algérien. L'ANSEJ est un acteur incontournable du développement économique local et es entreprises en Algérie.

### **2.3.3 Agence Nationale de Gestion de Micro Crédit (ANGMC)**

ANGMC est créé en 2 janvier 2004, et représente un outil de lutte contre le chômage et la précarité visant le développement des capacités individuelles des personnes à se prendre en charge créant leur propre activité.

### **2.3.4 La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)**

En mai 1994, un décret législatif institue l'assurance chômage en faveur des salariés susceptibles de perdre leur emploi de façon involontaire et pour raison économique.

## **Section 3: Évaluation financière des investissements et étude de la rentabilité**

Par définition, l'évaluation financière des investissements est

« La phase de l'étude d'un investissement qui permet d'analyser si cet investissement est viable, et dans quelles conditions, compte tenu des normes et des contraintes qui lui sont imposées, et à partir des études techniques et commerciales déjà réalisées. Elle consiste à valoriser les flux résultant des études précédentes pour déterminer la rentabilité et le financement du projet »<sup>25</sup>

Son objet est d'évaluer et de confronter les différents flux financiers du projet en vue de déterminer son niveau de rentabilité et les conditions de sa viabilité. Ainsi, il s'agit généralement dans le cadre de l'étude financière :

- De calculer le coût des investissements
- D'évaluer les résultats prévisionnels

---

<sup>25</sup> Robert. HOUDAYER, Evaluation financière des projets : Ingénierie de projets et décision d'investissement, 2ème éd, ECONOMICA, Paris, 1999, P. 30

- D'évaluer la rentabilité intrinsèque

### 3.1 Les critères d'évaluation des investissements

Les critères d'évaluation des investissements sont des indicateurs de rentabilité, qui fournissent aux investisseurs un moyen d'évaluer et de comparer les sources d'investissement.

La validité du résultat dépend principalement de la qualité des prévisions de l'activité, des coûts d'exploitation, des estimations des flux de trésorerie et des hypothèses retenues (par exemple, le nombre d'employés, de vie utile prévue, valeur résiduelle, etc.).

Etude de la rentabilité de l'investissement est une mesure qui est important pour les établissements financiers pour éviter d'avancer des fonds aux investissements non rentables. La rentabilité économique mesure la rentabilité d'exploitation (activité) de l'entreprise et elle se caractérise par l'étude du cout des moyens d'exploitation mis en œuvre de la production, et de la vente. Elle permet d'apprécier si une opération (par exemple un investissement) dégagera un cout pour l'entreprise ou bien au contraire permettra de réaliser un excédent. Cet étude et primordial avant toute financement par crédit bancaire.

La validité du résultat dépend principalement de la qualité des estimations des coûts d'exploitation et de fonctionnement, des estimations des flux de trésorerie et des hypothèses retenue, les prévisions de flux de trésorerie ainsi que les hypothèses retenues (durée de vie utile prévue, valeur résiduelle, etc.).

En effet, la rentabilité du projet doit permettre de couvrir le coût des ressources mobilisées pour le financer. Mais cette règle n'est pas acceptable que pour un projet dont le risque est comparable au risque moyen de l'entreprise.

Pour un projet plus risqué, il convient de retenir un taux d'actualisation incluant une prime de risque. Pour faire une étude de rentabilité nous considérons quatre (4) critères d'évaluation de la rentabilité :

- La valeur actuelle nette (VAN) ;
- Le taux de rentabilité interne (TRI) ;
- L'indice de profitabilité (IP) ;
- Le délai de récupération (Payback Period)

#### 3.1.1 La valeur actuelle nette (VAN)

Dans le sens général, la valeur actuelle nette est l'excédent de trésorerie généré par le projet après le remboursement des parts du capital initial investi. Par définition « la valeur actuelle nette est la différence entre les cash-flows actualisés à la date 0 et le capital investi »<sup>26</sup>

L'actualisation est «la technique qui permet de comparer aujourd'hui des flux qui ne se produisent pas à la même date dans le temps»<sup>27</sup>

---

<sup>26</sup> Jean. BARREAU et DELAHAYE. Jacqueline, gestion financière, Ed Dunod, 13eme Edition, Paris 2004, P 333.

<sup>27</sup> QUIRY P et LEFUR Y, Finance d'entreprise, Edition Dalloz, Paris, 2011, P.38

En d'autres termes, la VAN elle est un outil utilisé pour analyser la valeur d'un investissement, elle est égale à la somme des flux de trésorerie actualisés positifs et négatifs et correspond à l'excédent de trésorerie généré par le projet. Une fois un investissement généré un excédent il minimise les risques de non remboursement de projet. La VAN est représenté par la formule suivante :

$$\sum_{t=1}^n \frac{CF_k}{(1+t)^k} - I_0$$

Tels que

- VAN : Valeur actuelle nette ;
- CFK : Cash-flow généré à la période k ;
- t : Le taux d'actualisation ;
- k : L'ordre de l'année d'exploitation ;
- n : La durée de vie de l'investissement

Pour qu'un investissement soit favorable, il faut que sa VAN soit positive. C'est-à-dire la valeur actuelle des recettes nettes d'exploitations prévues est supérieure au montant de l'investissement, cela signifie qu'il ne dispose pas d'un taux de risque très élevé.

Pour les investissements mutuellement exclusifs, le financier doit choisir l'investissement qui mène à une VAN plus élevée.

### 3.1.1.2 Les avantages de la VAN

- Elle reflète le niveau de rentabilité de l'investissement ;
- C'est un critère de comparaison entre investissement ;
- Elle tient compte de la valeur temporelle de l'argent ;
- Permet de comparer les projets utilisant les mêmes taux d'actualisation.

### 3.1.1.3 Les inconvénients

La VAN présente plusieurs inconvénients, parmi lesquels on peut citer :

- La VAN dépend du taux d'actualisation.
- La VAN est très sensible à la variation du taux d'actualisation, car plus ce taux n'augmente, plus la valeur actuelle des cash-flows diminuent et le contraire est juste

### 3.1.2 Le taux de rentabilité interne (TRI)

Le TRI, est « le taux d'actualisation pour lequel la valeur actuelle nette est égale à zéro »<sup>28</sup> Cette méthode est basée sur les mêmes principes que la méthode VAN. Elle consiste à rechercher pour quel taux d'actualisation on obtient l'égalité entre l'investissement et la valeur actuelle des revenus nets attendus.

<sup>28</sup> L. LANGLOIS, C. BONNIER, M. BRINGER, Contrôle de gestion, Edition FOUCHER, Paris, 2006, P. 394.

Formule de calcul :

Soit en désigne par  $t$  le TRI d'un investissement, la valeur de  $t$  sera la solution de l'équation suivante :  $[CF_1 (1+t)^{-1} + CF_2 (1+t)^{-2} + \dots + CF_n (1+t)^{-n}] - I_0 = 0$

$$TRI = \sum_{t=1}^n \frac{CF_k}{(1+t)^k} - I_0$$

Tel que :

- $CF_k$ : cash-flows généré à la période  $k$
- $t$ : taux d'actualisation
- $k$ : l'ordre d'année
- $n$ : durée de vie de l'investissement
- $I_0$ : capital initial.

Le calcul pratique d'un TRI peut se faire soit par la résolution mathématique soit par l'interpolation linéaire (essais successifs). On doit donc déterminer deux VAN dont les signes sont différents (une positive et une négative) et correspondantes à des taux d'actualisation dont la différence n'excède pas deux points. Il sera nécessaire ensuite de faire une interpolation et dégager le taux recherché.

#### ➤ Règle de décision

L'objet est de financer les projets qui ont un TRI supérieur ou égal au taux de rendement exigé par un l'établissement. Pour les investissements de même taille et mutuellement exécutifs on retient celui qui affiche le TRI le plus élevé.

#### 3.1.2.1 Avantages

Selon TEULIE « L'avantage essentiel est lié au fait qu'aucun élément exogène n'intervient dans le classement des projets dans la mesure où le taux de rendement ressuis n'est pas pris en considération dans le calcul. C'est donc une technique qui ne prend en compte que les données propres à l'investissement.

Ainsi, le TRI déterminé uniquement par le calcul est qualifié parfois de taux objectif par opposition au taux introduit dans le calcul de la VAN, qui sera lui, qualifié de taux subjectif.»<sup>29</sup>

- C'est un critère propre à l'investissement et qui est indépendant de tout autre taux d'intérêt, contrairement à la VAN qui suppose le réinvestissement des cash-flows au taux d'actualisation.
- Le TRI tient compte de la valeur temporelle de l'argent.
- C'est un indicateur facile à assimiler de fait qu'il est un pourcentage.

<sup>29</sup> TEULIE J, TOPSACALIAN P, finance, 4eme édition Vuibert, paris 2005. P195

### 3.1.2.2 Inconvénients du TRI

- L'équation du TRI peut avoir plusieurs solutions, on conséquence, plusieurs TRI, et parfois aussi cette équation peut n'avoir aucune solution ; c'est-à-dire aucun TRI, ce qui rend le critère inutilisable ;
- Le TRI n'a pas une signification financière réelle.

### 3.1.3 L'indice de profitabilité (IP)

L'indice de profitabilité est un indicateur qui permet de mesurer la rentabilité du capital investi par une entreprise. Il met en relation la valeur actuelle nette des cash-flows futurs et capital investi, et il nous permet de mesurer le gain que rapporte une unité monétaire investie dans un projet.

Il est défini comme le rapport entre la valeur actualisée de l'ensemble des flux de revenus attendus des projets et le montant initial de l'investissement

$$IP = \sum CF_n(1+t)^{-n} / I_0$$

Tel que

- CF: cash-flow;
- t : taux d'actualisation;
- I<sub>0</sub>: capital initial;

#### ➤ Règle de décision

Tout projet devient acceptable lorsque le montant de l'indice devient être supérieur à 1, c'est-à-dire que la VAN par unité monétaire investie devient positive.

Entre deux investissements mutuellement exclusifs, on opte pour celui qui a l'indice de profitabilité le plus élevé (devront toujours être supérieur à 1).

#### 3.1.3.1 Avantages

- Il permet de comparer entre deux projets dont la mise de fonds initiale est différente ;
- Il permet une indication de la rentabilité relative par rapport à la taille de l'investissement et atténue ainsi la critique faite au critère de la VAN

#### 3.1.3.2 Inconvénients

- Il ne permet pas de comparer des projets de durées différentes ;
- Difficile de mettre en œuvre si les flux d'actualisation ne sont pas tous positifs.

### 3.1.4 Le délai de récupération ou play-back période (DR)

Le délai de récupération est « le temps nécessaire pour récupérer l'investissement initial à partir des flux nets de trésorerie du projet »<sup>30</sup>

<sup>30</sup> Hervé. Hutin, Toute la finance d'entreprise, Edition d'organisation, 3ème Edition, France, 2004, P. 322

Le délai de récupération appelé aussi le délai de recouvrement de capital, est la durée nécessaire pour que l'ensemble des entrées de fonds liés à l'investissement, puisse récupérer le montant initialement décaissé dans le projet, donc le DR représente le temps nécessaire pour lequel le montant des cash-flows actualisés sera égal au capital initial. Il est représenté par la formule suivante.<sup>31</sup>

$$I_0 = \sum_{k=1}^{DRC} CF_t$$

Tel que

- $I_0$  : Investissement initial
- CF : Cash-flows générés à la période t ;
- DRC: Délai de récupération

Il est aussi très important de noter que le délai de récupération peut être actualisée. Le délai de récupération actualisée est défini comme

« La durée d'exploitation au bout de laquelle les revenus de projet ont permis de rembourser le montant de l'investissement initial et de rémunérer les capitaux correspondants à un taux égal au taux d'actualisation »<sup>32</sup> Il est le temps nécessaire pour que la VAN des cash-flows cumulés devienne positive. Il est représenté par la formule suivante :

➤ **Règle de décision**

La règle de décision consiste à adopter un projet si le délai de récupération est inférieur à la limite fixée ; entre deux projets, l'établissement choisit celui qui présente le délai de récupération le plus bref. Ce critère est basé sur l'idée que, plus, la récupération du capital

### Conclusion du chapitre

Au à terme de ce chapitre, nous pouvons conclure que la détermination de la rentabilité des investissements reste toujours la première étape primordiale pour la minimisation des risques associée. La règle est claire pour les institutions financières, les emprunts et crédits bancaires ne peuvent être accordés qu'aux projets qui sont rentables.

L'objectif de ce chapitre était de présenter les différentes méthodes nécessaires à l'appréciation de la viabilité et de la rentabilité des projets d'investissements et les méthodes d'évaluation des projets que constituent un outil précieux d'aide à la décision.

---

<sup>31</sup> Alain. Rivet, Gestion financière : analyse et politique financière de l'entreprise, Edition Ellipses Marketing S. A, Paris, 2003, P. 13

<sup>32</sup> Denis. BABUSIAUX, Décision d'investissement et calcul économique dans l'entreprise, éd. Economica et Techni, Paris, 1990, P. 110.

## **Chapitre 3**

### **Les méthodes d'évaluation du risque.**

## **Introduction au chapitre**

Malgré l'évolution des technologies, des outils d'aide à la décision, et de création des modèles de plus en plus sophistiqués dans le cadre de la gestion du risque crédit, le risque de crédit n'a jamais été facile à évaluer et à gérer. C'est pour cela que nous remarquons un développement continu des méthodes et des techniques des plus simples aux plus sophistiquées.

L'objectif principal de ce chapitre est de mettre en évidence la manière dont les analystes peuvent identifier les entreprises qui présentent des signes de risque potentiel avant que ces risques ne surviennent. Nous allons étudier aussi les différentes méthodes de la gestion du risque de crédit utilisée dans les institutions de crédit et les entreprises.

Pour y parvenir, le chapitre sera divisé en 3 sections, la première section élaborant sur l'approche classique de gestion du risque crédit qui est les analyse financière, la deuxième section exposant les nouvelles méthodes inventé ces dernier années dans le cadre de gestion du risque, et dernièrement, la troisième section qui porte sur les mécanismes de transfert du risque crédit.

### **Section 1 : L'approche traditionnelle, le diagnostic financier (Analyse de l'entreprise)**

Dans la méthode classique, la gestion des risques se fait par l'analyse financière. L'analyse financière a plusieurs objectifs, dont l'un est de fournir un diagnostic financier de l'entreprise qui demande un prêt. L'analyse financière est l'outil principal pour réaliser toute étude financière.

Elle permet également l'exploitation, la présentation et l'interprétation de l'information à l'aide des méthodes et des techniques dédiées pour faciliter l'analyse et la prise de décision. Il donne des informations indispensables telles que la qualité de l'entreprise, sa rentabilité, sa capacité à se développer, à générer des profits et à réaliser des projets dites rentable.

Pour pouvoir gérer les risques, il est nécessaire d'avoir une connaissance approfondie de la contrepartie et sa capacité à ses engagements et ce qui va limiter le risque de non remboursement. Afin de mener mieux le contrôle de contrepartie nous devons maitriser le collecte maximum d'information sur la situation financière des entreprises, qui constitue une importante démarche dans la prise de décision d'octroi de crédit.

#### **1.1 Diagnostic financier**

Avant de décider d'accorder un prêt, les institutions financières sont tenues d'effectuer une analyse financière de l'entreprise qui demande le prêt à l'investissement. L'analyse financière peut être définie comme « Un ensemble de méthodes d'analyse exploitant des informations financières et économiques destinées à apprécier l'entreprise dans sa globalité et porter un jugement sur sa performance, sa situation financière et ses risques »<sup>33</sup>

C'est une démarche qui s'appuie sur l'examen critique de l'information comptable et financière fournie par une entreprise à destination des tiers, ayant pour but d'apprécier le plus objectivement possible sa performance financière et rentabilité économique, solvabilité, risque potentiel qu'elle présente et capacité à faire face à ses engagements financiers.

---

<sup>33</sup> PIGET P., « Gestion financière de l'entreprise », Edition Economica, Paris 1998, p.22

Le but de passer par l'analyse financière est de vérifier la santé financière d'une entreprise. Dans ce cas, cette analyse est effectuée par les financiers afin d'essayer d'estimer la capacité des entreprises qui demandent des prêts à faire face à leurs obligations. L'objectif est de tirer des conclusions sur

- La solidité financière de l'entreprise
- La rentabilité de l'entreprise
- L'appréciation de la solvabilité de l'entreprise
- L'appréciation de la profitabilité de l'entreprise

### **1.1.1 Examen du dossier financier**

La maîtrise du risque de crédit est assurée par une connaissance parfaite des procédés d'analyse des dossiers de crédit ou bien un examen intensif du dossier financier. Cet examen est accompli en deux étapes :

- Une analyse rétrospective
- Une analyse prévisionnelle

Une analyse rétrospective d'une entreprise a pour but de répondre aux questions concernant la situation économique et financière passée et présente de l'entreprise en activité. Dans le cas d'une société existante, cette analyse est effectuée sur la base des états financiers des trois années précédentes.

Par contre l'analyse prévisionnelle donne une visibilité sur l'avenir des projets et oriente par conséquent une décision basée sur la rentabilité future financière de l'entreprise.

### **1.1.2 Les documents financiers**

Les comptes annuels constituent les principaux documents financiers de l'entreprise. Ces comptes annuels comprennent

- Le bilan
- Le compte de résultat
- Le tableau des flux de trésorerie
- Les annexes

#### **A. Le bilan comptable**

Le bilan est défini comme « un document comptable qui exprime à une date donnée (au moins une fois par an) la situation patrimoniale de l'entreprise »<sup>34</sup> Le bilan comptable se présente sous-forme d'un tableau équilibré divisé en deux parties, actif et passif

---

<sup>34</sup> Dov Ogien, « Gestion financière de l'entreprise » Dunod, Paris 2018, P9

## B. Le compte de résultat

Le compte de résultat fait apparaître la variation de richesse de l'entreprise pour une période donnée, généralement une année (appelée exercice). Il récapitule les produits (recettes) et les charges (dépenses), sans tenir compte de leur date d'encaissement ou de décaissement.<sup>35</sup>

## C. Le tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est un outil financier qui permet de déterminer la rentabilité d'un projet, d'évaluer le besoin en fonds de roulement et d'anticiper ses besoins en fonds propres. Il indique les entrées et sorties d'argent de l'entreprise sur une période.

### 1.2 L'Analyse des états financiers

Il nous convient de procéder à l'étude et l'analyse de la situation financière des entreprises travers des indicateurs de l'équilibre. L'analyse de la structure financière des entreprises sur face sur trois axes

- Appréciation de la structure financière de l'entreprise
- Evaluation des SIG (Soldes Intermédiaire de Gestion) Rentabilité de l'entreprise.
- Calcul et Interprétation des ratios.

#### 1.2.1 L'analyse de la situation financière de l'emprunteur à travers le bilan

Cette analyse s'intéresse à l'exploitation des indicateurs de l'équilibre financier. Il convient ainsi de rapprocher la demande de crédit avec le niveau d'endettement. Pour mieux gérer le risque on regarde le niveau d'endettement et le niveau de fonds propres afin d'évaluer si un nouvel endettement est raisonnable ou s'il existe encore une marge de manœuvre possible ou une marge de sécurité. Pour évaluer l'entreprise sur le plan de rentabilité, de solvabilité, ou de son risque de cessation de paiements le financier doit calculer les trois indicateurs de la structure qui sont : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette. L'analyste de crédit est forcé donc d'étudier les trois grands ratios de structure du bilan

#### A) Le fonds de roulement

Le fonds de roulement est la part des ressources stables consacrées au financement de l'actif circulant, après financement total des emplois durables ou bien la partie des actifs circulants financés par les capitaux permanents. C'est l'indicateur d'équilibre à long-terme qui est défini comme « Le fonds de roulement constitue une marge de sécurité pour l'entreprise ; c'est la partie des fonds à long terme qui financent des actifs circulants ». <sup>36</sup>

Nous avons de deux façons de calculer le FRN (Fonds de roulement net) à savoir : une approche par le haut du bilan et une approche par le bas du bilan.

#### Par le haut du bilan :

$$\text{Fond de roulement} = \text{capitaux permanents} - \text{actif immobilisés}$$

<sup>35</sup> Dov Ogien, Op Cite, P9

<sup>36</sup> PEYRARD. Josette, Gestion Financière ,1er édition Gestion ,1990,p44.

**Par le bas du bilan :**

$$\text{Fonds de roulement} = \text{actifs circulant} - \text{dettes à court terme}$$

**1) Si le fonds de roulements est positif :  $FR > 0$** 

Ceci signifie que l'entreprise arrive à financer l'intégralité de ces immobilisations par ces capitaux permanents, et de dégager un excédent de ressources qui lui permet de couvrir une partie de cycle d'exploitation

**2) Fonds de roulements négatif :  $FR < 0$** 

Ceci signifie que l'entreprise finance une partie de ses investissements par des ressources à court terme, on parle d'insuffisance en fonds de roulement.

**3) Fonds de roulement est nul :  $FR = 0$** 

C'est à dit l'entreprise ne dégager aucun excès de ressources sur les emplois permanents, les capitaux permanents couvrent la totalité de ses besoins à long terme. Pour évaluer le risque des entreprises demandeur des crédits, le risque d'insolvabilité ou bien des arrêts des activités est très élevé dans le cas où la  $FR < 0$ . Donc on voit évidemment que cette analyse est primordiale avant octroi de crédit.

**B) Le besoin en fonds de roulement (BFR)**

C'est un indicateur qui mesure l'équilibre financier à court terme. Le BFR la partie des actifs circulant d'exploitation qui n'est pas couverte par des ressources d'exploitation (DCT). Le besoin de fond de roulement est divisé en besoin de fond de roulement d'exploitation et le besoin de fond de roulement hors exploitation. Globalement le BFR est calculé comme

$$\text{BFR} = \text{valeurs d'exploitation} + \text{valeurs réalisables} - \text{DC}$$

**C) La trésorerie Nette**

Cet indicateur mesure les liquidités disponibles à un instant. C'est un indicateur de l'équilibre immédiat. La trésorerie de l'entreprise est la différence entre la somme des ressources dont dispose l'entreprise et la somme des besoins à couvrir. Il est calculer selon deux méthodes démontre au-dessous

$$\text{TN} = \text{Valeur disponible} - \text{Dettes financières à court}$$

$$\text{TN} = \text{Fonds de roulement} - \text{Besoin en fonds de roulement}$$

La  $TN > 0$  dispose une trésorerie oisive ou bien un actif non investi dans les emplois rentables, mais ce phénomène permet de couvrir des dettes à court terme donc la solvabilité et liquidité.

Au contraire, la  $TN < 0$  signifie que L'entreprise fait recours à des crédits bancaires à court terme pour financer une partie de son BFR, cette entreprise dispose des risque d'insolvabilité très élevé.

L'équilibre financier à très court terme pour l'entreprise est donc la situation quand la  $TN = 0$

### 1.2.2 Evaluation des Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG)

Les soldes intermédiaires de gestion, ou SIG constituent la succession articulée des flux du compte de résultat.<sup>37</sup> C'est une décomposition de compte du résultat en une série de soldes et c'est à partir de ces soldes qu'on pourra faire des conclusions sur la rentabilité et le risque des investissements.

Pour évaluer la capacité de l'entreprise à générer les bénéfices sur plusieurs années, l'analyste doit manipuler les SIG. Ils montrent le résultat qui permet ainsi de calculer la capacité d'autofinancement (CAF) et aussi, les ratios de l'entreprise sont comparés à ceux du secteur et à ceux des concurrents pour rechercher les écarts et les raisons objectives susceptibles de les expliquer.

La rentabilité de l'entreprise peut aussi être appréciée à travers les SIG. Pour diminuer le risque de crédit il suffit d'investir dans les entreprises qui ont des projets qui sont jugé rentables. Notre objectif est de chercher, autant que possible, chacune des causes ayant entraîné les grandes évolutions des SIG.

### 1.2.3 L'appréciation de l'entreprise demandeuse de crédit par les ratios

Les ratios sont définis comme « un ratio est un rapport entre deux grandeurs, ils peuvent recouvrir des données brutes telles que les stocks ou un poste de bilan ainsi que des données plus élaborées telles que le fonds de roulement, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation. Selon les éléments qui sont comparés, les ratios donneront une information susceptible d'informer l'analyste financier sur un des nombreux aspects de l'entreprise qu'il souhaite mettre en valeur : rentabilité, Indépendance financière, etc. »<sup>38</sup>

#### 1.2.3.1 Les ratios de solvabilités de l'entreprise

Avant la décision d'octroi de crédit par la banque, il est nécessaire de mettre la solvabilité de l'entreprise demandeur de crédit en question. Comme évoquer précédemment la solvabilité est la capacité d'une entreprise à être en mesure de rembourser, à court ou à long terme, ses dettes auprès des banques, de ses fournisseurs et de l'Etat.

Les ratios de solvabilité comprennent divers ratios d'endettement basé sur le bilan et des ratios de couverture basée sur le compte de résultat.

#### ➤ Le ratio d'endettement sur les fonds propres

$$\frac{\text{Total des Dettes}}{\text{Les fonds propres}}$$

<sup>37</sup> Alain MARION, « Analyse financière, concepts et méthodes », 4<sup>ème</sup> édition, DUNOD, Paris, 2007, P 50.

<sup>38</sup> VIZZOVARA Patrice gestion financière, Edition ATOL, 2008, p49

Ce ratio mesure le levier financier d'une entreprise, c'est-à-dire le degré de financement de ses activités sur fonds propres ou par endettement. La dette est la somme des catégories d'éléments de passif suivantes : numéraire et dépôts, titres de créance, crédits, droits sur les régimes d'assurances, de retraite et de garanties normalisées, et autres comptes à payer.

- **Signification**

Les augmentations et diminutions de ce ratio indiquent un recours plus ou moins important à la dette comme source de financement.

- **Ratio de solvabilité générale**

$$\frac{\text{Actif Réel Net}}{\text{Total des dettes}}$$

- **Signification**

Ce ratio doit être supérieur à 1 pour que l'entreprise soit jugée capable de payer ses dettes. Cependant une entreprise solvable peut présenter des risques d'illiquidité, d'où présenter l'étude par les ratios de liquidité présentés précédemment.

- **Levier financier (Financial Leverage)**

$$\frac{\text{Actif totaux moyen}}{\text{Passif totaux moyen}}$$

Un recours accru au financement par l'emprunt augmente le levier financier et, généralement, le risque pour détenteurs d'action et d'obligations.

Les ratios suivants permettent de déterminer la capacité de l'entreprise à rembourser ses dettes.

- **Ratio de couverture des intérêts**

$$\frac{\text{Le bénéfice avant intérêts et impôts}}{\text{paiement des intérêts}}$$

- **Signification**

Plus ce ratio est faible, plus il est probable que l'entreprise aura des difficultés à faire face au paiement de ses dettes.

### 1.2.3.2 Ratios de liquidité

La liquidité de bilan traduit la capacité de l'entreprise à faire face à ses dettes à court terme. Donc ces ratios mesurent la capacité de l'entreprise à payer ses engagements.

- **Liquidité générale**

$$\frac{\text{actif reel net a moins d'un an}}{\text{nassif a moins d'un an}}$$

- **Signification**

Si le ratio est supérieur à 1, le fond de roulement financier est positif et inversement. Ce ratio permet d'apprécier dans quelle mesure l'actif à courts terme finance des engagements à court terme. Malgré un ratio supérieur à 1 entreprise peut des difficultés des trésoreries si l'exigibilité des dettes est plus rapide que liquidité des actifs.

- **Liquidité restreinte**

$$\frac{\text{creances à moins d'un an} + \text{VD} + \text{VMP}}{\text{Passif réel a moins d'un an}}$$

- **Signification**

Ce ratio fluctue en fonction du montant des crédits accordés aux clients et des crédits obtenus des fournisseurs. Toute augmentation de ce ratio dans le temps, laisse présager une amélioration de la situation. Toute diminution indique une détérioration.

- **Liquidité immédiate**

$$\frac{\text{disponibilité} + \text{VMP}}{\text{dettes a moins d'un an}}$$

- **Signification**

Ce ratio présente peu d'intérêt et doit être exprime avec prudence car un ratio sensiblement inférieur à 1 peut traduit des difficultés de trésoreries, soit au contraire une gestion de trésorerie proche de zéro.

### 1.2.3.3. Les ratios de la rentabilité

Ces ratios sont utilisés pour évaluer les résultats et la performance de l'entreprise dans son activité d'exploitation. Ils mesurent la performance globale de l'entreprise par rapport aux revenus, aux actifs, aux fonds propres et au capital. Ces ratios sont des indicateurs permettant de mettre en évidence la rentabilité d'une entreprise à différents niveaux. Les principaux ratios de rentabilité de l'activité sont :

- **Taux de marge brute**

$$\frac{\text{excedent brute de l'exploitation}}{\text{CA (HT)}}$$

- **Signification**

Il mesure la capacité de l'entreprise à générer une rentabilité à partir de chiffre d'affaire.

- **Ratio de marge nette**

$$\frac{\text{resultat net}}{\text{Chiffre d'affaire (HT)}} \times 100$$

- **Signification**

Ce ratio indique le résultat dégagé pour 100 Da de chiffre d'affaire

- **Ratio de rentabilité financière**

$$\frac{\text{Resultat net}}{\text{Capitaux propres}}$$

- **Signification**

Ce ratio permet d'apprécier la rentabilité de l'entreprise du point de vue des actionnaires. Il exprime la capacité de l'entreprise à générer des bénéfices et à rémunérer les actionnaires, soit sous forme de dividendes, soit sous forme d'affectation aux réserves.

## 2 Les ratios de structure

Les ratios permettent d'apprécier l'équilibre financier de l'entreprise ainsi que sa capacité à respecter ses engagements. Il nous renseigne sur la solidité et la qualité de l'équilibre financier. Il est très important de savoir les rapports de ces ratios comme il nous renseigne sur la capacité de l'entreprise de crédit à faire face à ses échéances immédiates.

- **Autonomie financière**

$$\frac{\text{capitaux propres}}{\text{capital permanents}}$$

- **Signification**

Ce ratio exprime le degré d'indépendance de l'entreprise. En raison de son mode de calcul, il est obligatoirement inférieur à 1.

- **Indépendance financière**

$$\frac{\text{capitaux propres}}{\text{total des dettes}}$$

- **Signification**

Ce ratio mesure l'indépendance de l'entreprise. Sa valeur est normalement inférieure à 1. Plus le rapport est proche de 0, plus la sécurité de l'entreprise se trouve compromis.

### **1.3 Analyse de la viabilité et rentabilité du projet**

Après s'être assuré de la conformité et de l'authenticité des documents présentés par l'entreprise demandeur de crédit, il y a lieu d'analyser la viabilité du projet d'investissement. Cette analyse se fera à travers les étapes suivantes :

- L'analyse de secteur d'activité
- L'analyse commerciale
- L'analyse de technique
- L'analyse de la conjoncture politico-économique

#### **1.3.1 L'analyse de secteur d'activité**

L'appréciation de secteur d'activité constitue un élément très important pour l'institution financière. Les banquiers sont intéressés par l'évolution de ceci et ils doivent savoir quel sera l'impact de cette évolution. Cette analyse sur le secteur d'activité portera sur le marché, les concurrents et les partenaires. Pour pouvoir gérer les risques de non-paiement de contrepartie le banquier doit établir les secteurs moins risqués et avancer à investir à ceci.

#### **1.3.2 L'analyse commerciale**

L'analyse commerciale porte sur la compréhension des 4 P du marketing qui est la politique de produit, la politique de prix, la politique de distribution (place) et enfin la politique de communication (promotion). Ces notions nous aident à mieux comprendre l'entreprise et son environnement.

#### **1.3.3 L'analyse technique**

L'analyse technique s'intéresse à l'étude de faisabilité technique de projet que l'entreprise souhaite à réaliser. Avant que le projet soit rentable il doit être réalisable. En matière d'analyse technique de projet d'investissement, l'évaluation devra s'intéresser

- Aux caractéristiques de moyens de production
- Aux besoins de l'entreprise
- A la localisation de l'unité de production
- Au délai de réalisation

#### **1.3.4 L'analyse de la conjoncture politico-économique**

L'objet est de minimiser le risque lié au crédit en s'assurant que les possibles mutations de la conjoncture économique ou politique n'affecteront pas négativement l'entreprise demandeuse de crédit.

L'analyse prévisionnelle peut être utilisée comme une technique de gestion du risque de crédit comme il fournit des informations plutôt qualitatives. Pour pouvoir gérer et minimiser le risque, le banquier doit bien comprendre ses aspects.

### **Section 2 : Les méthodes modernes de la gestion du risque crédit**

Les crises financières qui ont secoué le monde financier ont conduit à la recherche de méthodes et de techniques plus sophistiquées de gestion du risque de crédit. Parmi ces méthodes, nous pouvons citer la notation, le scoring, la titrisation des produits de crédit et des produits dérivés, qui sont malheureusement peu connus ici en Algérie.

L'objectif de cette partie de notre recherche est d'analyser et de présenter ces nouvelles techniques d'analyse et de gestion du risque de crédit et de révéler les avantages de chacune de ces méthodes pour les analystes afin d'éviter les impacts négatifs sur la situation des institutions financières.

## **2.1 La notation financière (Credit rating)**

La notation, ou le rating est une méthode d'évaluation de la solvabilité des entreprises demandeuses de crédit en effectuant la probabilité de celles-ci à rembourser le crédit contracté développée en Amérique. Elle est définie comme : « un processus d'évaluation du risque attaché à un titre de créance, synthétisé à une note, permettant un classement en fonction des caractéristiques particulières du titre proposé et des garanties offertes par l'émetteur. »<sup>39</sup>

Il s'agit d'un système de collecte de données et de systèmes d'information qui permet d'évaluer le risque de crédit et de mesurer la capacité des entreprises à rembourser leurs dettes. Il s'agit donc d'un outil d'aide à la décision puisqu'il attribue une note sur le degré de fiabilité et de solvabilité de la contrepartie.

Les règles prudentielles élaborées par le Comité de Bâle obligent les établissements de crédit à se doter de systèmes d'évaluation du risque de contrepartie fondés sur l'une des trois méthodes proposées : la méthode standard, la méthode IRB de base et la méthode IRB avancée.

Ce processus de rating peut être fait soit par des sociétés spécialisées de notation ou bien par la banque elle-même. Nous parlons, dans ce cas, de la notation externe et de la notation dite interne.

### **2.1.1 La notation externe (méthode standard)**

Dans la notation externe, le rating est fait par les agences spécialisées dans l'évaluation de la qualité de crédit de différentes entreprises. Actuellement, les agences les plus connues sur le marché mondial sont: Standard and Poor's, Moody's et Fitch.

Ces agences collectent les informations financières sur les entreprises, mènent des évaluations sur la solvabilité et puis leur attribuent des notes. Les notes attribuées vont de la note triple « AAA » (forte capacité à rembourser) à D (défaut).

Avec cette méthode standard, l'évaluation de la probabilité de défaillance de l'entreprise s'appuie sur des classifications de risques établies par des spécialistes du traitement des informations financières.

La méthode standard présente toutefois une limite évidente comme il est difficile, voire, impossible d'évaluer les clients qui ne sont pas notés.

De nombreuses entreprises ne font pas l'objet de notation car elles n'empruntent pas sur les marchés de capitaux. Il s'agit de PME ou d'entreprises familiales dont certaines peuvent être de grande taille. Les entreprises en Algérie par exemple exercent leurs activités dans une économie dont le marché de capitaux n'est pas développé.

### **2.1.2 Les notations internes selon la méthode de base (IRB de base)**

---

<sup>39</sup> KARYOTIS D « La notation financière : une nouvelle approche du risque » ; la revue banque Editeur ; paris ; 1995, page16

Avec la notation interne, la banque évalue elle-même le risque de défaillance de la contrepartie, exploitant ainsi les informations privées qu'elle détient sur l'emprunteur du fait de la relation de long terme ; elle détermine ensuite les fonds propres à constituer.<sup>40</sup> Les banques assument la responsabilité de mesurer la probabilité de défaut par les entreprises demandeur de crédit.

Ils mettent en commun, mutualisent, une base d'informations pour mieux maîtriser les risques. Ils partagent des données relatives aux montants des crédits qu'elles disposent et les rapports de paiements (rejets de paiement, etc.)

Cette approche est une recommandation du comité de Bâle pour la couverture du risque de crédit. En Algérie la banque centrale organise et gère un service de centralisation des risques, dénommé, centrale des risques, chargée de recueillir l'information de chaque banque et établissement financier.

Le Comité de Bâle prévoit deux méthodes de notations internes,

- (F-IRB pour Foundation Internal Ratings-Based)
- (A-IRB pour Advanced Internal Ratings-Based)

#### **A. Foundation Internal Ratings-Based**

La banque utilise ses propres notations internes et estime la probabilité de défaut pour chaque emprunteur. Les régulateurs doivent fournir toutes les autres informations permettant de calculer le niveau requis de capital.

#### **B. Advanced Internal Ratings-Based**

Cette méthode renvoie à la construction des modèles internes de risque de crédit. Un modèle interne de risque de crédit « est un modèle dont l'objectif est d'évaluer les probabilités de pertes engendrées par la détention d'encours de crédits. »<sup>41</sup>

L'objectif d'un modèle interne de risque de crédit est d'évaluer à horizon donné, un an en général, et avec un intervalle de confiance donné, 99 % par exemple, la perte maximale que la détention d'un portefeuille de crédit peut engendrer. Cette méthode est un prolongement de la méthode de base.

Exemple des modèles déjà proposée

- Creditmetrics proposé en 1997 par la banque américaine JP Morgan
- Credit Risk+ proposés par la banque Crédit Suisse Financial Products en 1997
- CreditPortfolioView proposé également en 1997 par le cabinet de conseil Mac Kinsey

L'objectif de ces modèles IRB est d'identifier les pertes inattendues dans le portefeuille (c'est-à-dire les pertes qui s'écartent des valeurs moyennes) afin que les banques disposent de suffisamment de fonds propres (K).

---

<sup>40</sup> Arnaud de Servigny, Ivan Zelenko « le risque de crédit » Edition Dunod, 2010

<sup>41</sup> Idem

**Tableau N° 03 L'échelles de notation**

|                              | <b>Standard &amp; Poor's</b> | <b>Moody's</b> |
|------------------------------|------------------------------|----------------|
| Catégorie la plus élevée     | AAA                          | Aaa            |
| Catégorie élevée             | AA                           | Aa             |
| Catégorie moyenne supérieure | A                            | A              |
| Catégorie moyenne            | BBB                          | Bbb            |
| Catégorie moyenne inférieure | BB                           | Bb             |
| Spéculative                  | B                            | B              |
| Position faible              | CCC                          | Ccc            |
| Fortement spéculative        | CC                           | Cc             |
| La mauvaise qualité          | C                            | C              |
| Dans le défaut               | D                            | D              |

Source : JOHEN HOLL et autre, « Gestion des risques et institution financiers », édition Pearson, paris2007, p 35.

## **2.2 La méthode score (Crédit Scoring)**

### **2.2.1 Définition**

Le scoring est une méthode d'analyse de risque par une analyse statistique de la probabilité d'une entreprise demandeur de crédit à rembourser sa dette. Elle est définie comme « une technique qui tente de synthétiser le risque de contrepartie en un score en attribuant un poids (pondération) à chaque information représentant la solvabilité de l'emprunteur »<sup>42</sup> Le total des pondérations, comparé à une note limite préalablement établie, permet de prendre immédiatement une décision d'accord ou de refus de la demande de crédit.

C'est une méthode de prévision statistique qui vise à associer à chaque demande de crédit une note. Pour que la technique du scoring de crédit brièvement décrite soit efficace, deux conditions doivent être réunies : les emprunteurs doivent présenter une certaine homogénéité de comportement de sorte que les critères de décision

Les modèles de scores sont des outils de mesure du risque qui utilisent des données historiques et techniques statistiques. Leur objet est de déterminer les effets de diverses caractéristiques des emprunteurs sur leur chance de faire défaut. Ils produisent des scores qui sont des notes

<sup>42</sup> Sylvie de Coussergues, Gautier Bourdeaux, Thomas Péran Op.Cite

mesurant le risque de défaut des emprunteurs potentiels ou réels. Les institutions financières peuvent utiliser ces notes pour ranger les emprunteurs en classe de risque.

Le score est un indicateur qui nous renseigne sur le degré de défaillance possible d'une entreprise sollicitant un crédit. Le « Fair Isaac Corporation's Credit Scoring System » (FICO) est le plus utilisée parmi les établissements de crédit dans le monde entier. La finalité principale de cette méthode est d'identifier et séparé les entreprises en bonne santé et celles démontre un risque de faillite plus élève en calculant des probabilités. La méthode scoring offre comme avantage un traitement de dossier de crédit plus rapidement et facilement en se basant sur des outils mathématique et statistique.

Cette méthode, comme les autres outils d'aide à la prise de décision permet à l'établissement de mieux maitriser son risque de crédit. L'intérêt essentiel des fonctions Scores est de réduire le coût de traitement d'un dossier de crédit et rendre le processus décisionnel plus rapide.

### 2.2.2 L'analyse Discriminante

La méthode scoring se basant sur des techniques statistiques, principalement l'analyse discriminante. Elle est la plus utilisée par les banques et cette technique définit la fonction score comme suit :

$$Z = a_1 R_1 + a_2 R_2 + \dots + a_n R_n + b$$

Avec

- **R<sub>i</sub>**: les ratios comptables et financiers ;
- **A<sub>i</sub>**: les coefficients associés aux ratios ;
- **B** : une constante.

L'analyse discriminante s'effectue à partir d'une population constituée d'un échantillon des dossiers de demande de crédit déjà traités par la banque. Dans cet échantillon, deux classes peuvent être aisément distinguées : les entreprises saines et les entreprises vulnérables.<sup>43</sup> Il s'agit alors de repérer les attributs qui caractérisent le mieux les bons et les mauvaise entreprises et de leur affecter une note. Cette approche est, jusqu'à présent, peu utilisée par les établissements de crédit pour évaluer le risque présenté par une entreprise, ici en Algérie.

### 2.2.3 Les limites de la méthode Scoring

Les scores sont généralement établis à partir des données quantitatives issues de la documentation financière des entreprises. Ils ne tiennent pas compte des renseignements qualitatifs sur l'entreprise ni des perspectives de rentabilité d'un projet d'investissement.

On constate donc que l'utilisation d'un Score ne doit pas se substituer à l'analyse détaillée du dossier.

## Section 3 : Les mécanismes de transfert du risque.

### 3.1 La titrisation crédit

La titrisation de dettes est une opération financière inventée aux Etats-Unis, premièrement sur des portefeuilles d'emprunts immobiliers. Elle est une technique qui permet de transférer le

---

<sup>43</sup> Arnaud de Servigny, Ivan Zelenko Op.Cité

risque de crédit lié aux créances aux investisseurs. Par définition la titrisation des dettes « est la monétisation des actifs financiers peuvent être de court, moyen et long terme. Elle est parfois considérée comme le montagne financier qui permet à une entité économique d'améliorer la liquidité de son bilan »<sup>44</sup>

Une société de crédit possédant un portefeuille de créances peut décider de les vendre à des investisseurs. Le but principal de cette opération serait de financer l'institution financière ou de transférer le risque de défaut. La titrisation est donc une opération financière qui permet à une banque de transférer le risque associé à une créance.

### **3.2 Les formes de titrisation de la dette**

La titrisation des dettes peut prendre plusieurs formes dépendant de l'actif sous-jacent.

#### **3.2.1 Les « Collateralised Debt Obligation » CDO**

Les CDO ou « Collateralised Debt Obligations » sont des émissions de titres financiers adossés à un portefeuille d'obligations ou de prêts (Collateralised Debt Loan).<sup>45</sup> Cette technique de mutualisation d'un portefeuille de titre permet de transférer le risque de crédit aux investisseurs.

Ce processus de titrisation permet de transférer aux investisseurs le risque de crédit des créances. Dans les faits, la transformation des créances est effectuée par une société ad hoc, appelée Special Purpose Vehicle (SPV), qui achète la créance et vend les nouveaux titres créés.

La SPV acquiert le portefeuille de dette et vend quatre types de titres appelés tranches. Les tranches ainsi créées vont être caractérisées par des niveaux de risque de crédit, des valeurs nominales, et des intérêts différents. Le risque de crédit de chaque tranche est évalué de manière indépendante par une agence de notation telle que Moody's, Standard and Poor's et Fitch.

La tranche 1 est appelée tranche senior car elle est prioritaire sur les autres tranches, à savoir la tranche 2 (tranche mezzanine), la tranche 3 (tranche junior), et finalement la tranche 4 (tranche equity). La tranche 2 est pour sa part prioritaire sur les tranches 3 et 4, et la tranche 3 est prioritaire sur la tranche 4.

Ces structures similaires sont appliquées à de nombreux types de créances : prêts bancaires ou hypothèques (comme les prêts subprimes). Les dérivés de crédit ont été au cœur de la crise du crédit de 2007-2009.

#### **3.2.3 Les Mortgage Backed Securities (MBS)**

Une hypothèque, qui est un prêt sur un bien immobilier, peut être titrées pour partager le risque avec les investisseurs ; les instruments sous-jacents de cette transaction sont appelés titres adossés à des créances hypothécaires (MBS). Il s'agit de titres adossés à des hypothèques qui représentent un portefeuille d'hypothèques ou de biens immobiliers.

Parmi les autres formes de titrisation des dettes, ce sont ces deux types qui sont les plus utilisés par les banques et les établissements financiers pour se relever d'un risque de crédit. Intérêt générale de cette technique sera le transfert du risque de perte sur les actifs et le financement à court terme de l'entreprise.

---

<sup>44</sup> <https://docplayer.fr/111197850-Titrisation-et-risqué-de-crédit.html>

<sup>45</sup> idem

### 3.3 Les dérivées de crédit

Les dérivés de crédit constituent la plus grande innovation financière de la dernière décennie. Comme tous les autres dérivés qui existent déjà pour les risques liés aux actions, aux taux d'intérêt ou aux devises, ils augmentent le degré de liberté en séparant les facteurs de risque, ce qui permet des choix d'exposition souples et précis et une gestion active des risques. Ils présentent l'avantage particulier que le risque associé à la signature de l'emprunteur est caractérisé et négociable, ce qui permet de séparer totalement les risques associés aux titres de créance.

Les dérivées de crédit sont « des instruments du marché, donc coté en fourchette, dont le flux qui lui sont associé dépend de l'évolution de la qualité du crédit de l'émetteur d'un actif de référence »<sup>46</sup>

Un dérivé de crédit est un instrument financier qui permet les établissements financiers de se protéger contre la défaillance d'une contrepartie. La dérivée de crédit permet aux banques et établissements financiers de couvrir le risque de crédit en cas de défaut de la contrepartie.

Les flux qui lui sont associé dépendent de l'évolution de de l'émetteur d'un actif de référence. Les dérivées de crédit permettent le transfert de risque et le rendement d'un actif à une contrepartie sans vendre la propriété de l'actif sous-jacent.

Ils rendent le système financier complet par l'offre d'un contrat de couverture pour la gestion du risque de crédit et par l'existence d'un marché liquide pour ce contrat.

#### 3.3.1 Les catégories de dérivée de crédit

Il existe plusieurs types de dérivée de crédit qui peuvent être distinguées en quatre grands catégorie détaillé au-dessous :

##### A. Credit Default Swaps (CDS)

Un CDS est un contrat entre deux parties qui inclue un échange des flux. Par définition un CDS

« Un CDS est un contrat financier, conclu de gré à gré pour une durée et un montant (notionnel) déterminés, référencé sur un emprunteur bien défini, et dans lequel l'une des parties (l'acheteur de protection) paie périodiquement une prime tandis que l'autre partie (le vendeur de protection) s'engage à payer, en cas de défaut de l'emprunteur de référence, un montant compensant la perte résultant du défaut à hauteur du montant notionnel. »<sup>47</sup>

« Est un contrat financier bilatéral par lequel une des parties (l'acheteur de protection) paie de manière périodique une prime sur un montant notionnel, afin d'obtenir du vendeur de le protection un paiement contingent à la suite d'un évènement de crédit sur l'emprunteur »<sup>48</sup>

C'est un contrat signe entre deux parties, l'une qui acheteuse de protection et autre qui est vendeuse de protection. La partie vendeuse de protection a la responsabilité de verser une prime fréquente contre l'engagement pris par cette dernière. Les CDS jouent un rôle donc protection

---

<sup>46</sup> Marteau D : les enjeux de développement des marches de dérivés de crédit ; Edition Revue banque stratégie ; paris ; 2001 ; Page 2.

<sup>47</sup> Arnaud de Servigny, Ivan Zelenko Op.Cité

<sup>48</sup> <https://www.investopedia.com/terms/c/credit-spread-option.asp> Consulté le 28/06/22 16:54

contre le non remboursement d'une dette. En cas de défaut, le vendeur est donc obligé à dédommager l'acheteur de protection en payant la dette que détient l'acheteur.

Un CDS classique n' nécessite trois parties

- L'acheteur de protection
- La vendeuse de protection
- Une entité de référence (L'entreprise objet du CDS). L'entité de référence (l'entreprise) sera le sujet à un jugement de faillite ou d'insolvabilité.

Initialement ces CDS étaient principalement traités entre banques, mais avec l'évolution de temps les hedges funds et les gestionnaires des actifs ont rejoint le marché des CDS.

Le paiement au vendeur de protection est effectué sous l'une des formes suivantes :

- L'acheteur de la protection peut se faire payer, contre la livraison de titres de l'emprunteur défaillant, et jusqu'à concurrence du montant nominale du CDS, la valeur nominale des titres livrés et le règlement se fait par livraison physique (physique uniquement)
- L'acheteur de la protection reçoit un montant égal à la différence entre la valeur de marché (après défaut) et la valeur nominale des titres de l'emprunteur défaillant (jusqu'à concurrence du montant notionnel).
- Le montant du CDS). La valeur de marché post-défaut sera généralement estimée par la moyenne des estimations de trois banques concessionnaires de CDS. C'est ce qu'on appelle le règlement en espèces.

Il y a essentiellement trois catégories d'événements de crédit (credit events) pour caractériser un défaut à savoir Insolvabilité, (non-respect des engagements de payer aux dates prévues), dépôt de bilan pour les entités non souveraines et restructuration.

### **B. Total return swap (TRS)**

Total return swap (Swap sur le rendement total) « est un contrat de swap dans lequel une partie effectue des paiements sur la base d'un taux fixe, fixe ou variable, tandis que l'autre partie effectue des paiements sur la base du rendement d'un actif sous-jacent, qui comprend à la fois le revenu qu'il génère et tout capital gagne »<sup>49</sup>

Dans un swap sur rendement total, la partie qui reçoit le rendement total perçoit tout revenu généré par l'actif et en profite si le prix de l'actif s'apprécie pendant la durée du swap. En échange, le bénéficiaire du rendement total doit payer au propriétaire de l'actif le taux fixé sur la durée du swap.

De la même façon que le CDS, le TRS élimine le risque de défaut

### **C. Le Credit Linked Notes (CLN)**

Les Credit Linked Notes sont des titres indexés sur des créances. Les CLNs permettent à l'émetteur de transférer des risques de crédit spécifiques aux investisseurs de crédit. On peut les définir comme un instrument financier qui permet à l'émetteur de transférer des risques de crédit

---

<sup>49</sup> <https://www.investopedia.com/terms/c/credit-spread-option.asp>, consulté le 28/06/22 18 :17

spécifiques aux investisseurs de crédit. Cet instrument n'est que le traitement d'un CDS sous formes de valeurs mobilières.

#### **D. Crédit Spread option (CSO)**

Ces sont aussi appelée « credit spread » et en français options sur écart de crédit. C'est un contrat d'options qui comprend l'achat d'une option et la vente d'une deuxième option similaire avec un prix d'exercice différent.

En effet, cette transaction d'échange entre les deux options de même classe et échéance, résulte dans la transfère du risque de crédit d'une partie à l'autre.

### **3.4 Les techniques de couverture du risque de crédit**

Pour de se protéger contre les pertes et les risques de crédit, les organismes de crédit mettent en place les mesures suivantes pendant l'exécution de l'octroi de crédit

#### **3.4.1 Les garanties**

Les établissements de crédit exigent des garanties destinées à limiter les conséquences financières des risques. On peut distinguer ces garanties en garanties personnelles et garanties réelles.

##### **A. Les garanties réelles**

« Les garanties réelles portent sur des biens et prennent la forme d'hypothèque, lorsque un immeuble est affecté à l'acquittement d'une obligation, de gage lorsque des biens meubles sont donné en garantie avec droit de rétention du créancier ou de nantissement, lorsque le créancier n'a pas de droit de rétention. »<sup>50</sup>

Sont des garanties encadrant sur un bien déterminé du l'entreprise demandeur de crédit, ce type de garantie prend les formes suivantes : l'hypothèque, le gage et le nantissement.

- **L'hypothèque**

L'hypothèque est un « droit réel sur un immeuble qui est affecté à l'acquittement d'une obligation »<sup>51</sup> Elle est un acte par lequel l'emprunteur donne au prêteur le droit sur un immeuble sans dessaisissement et avec publicité. C'est aussi une sécurité coûteuse par rapport aux prêts hypothécaires, il est utilisé pour couvrir un prêt d'investissement.

- **Le nantissement**

Le nantissement est l'acte par lequel le débiteur remet au créancier un bien meuble incorporel en garantie de sa créance. Selon l'article 948 du code civil algérien, « le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à une autre personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet

---

<sup>50</sup> Sylvie De COUSSERGURES., « gestion de la banque du diagnostic a la stratégie », 3eme édition, DUNOD, Paris, p2.

<sup>51</sup> Hubert, DE LA BRUSELERIE.Op.Cité

lorsqu'au paiement de sa créance, et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par référence aux créanciers chirographiques et aux créanciers inférieurs en rang »<sup>52</sup>

### **B. Les garanties personnelles**

Les garanties personnelles sont données par un tiers dans le cadre de cautionnement ou d'aval. Il est très fréquent dans le cas de crédits à des PME que le banquier demande la caution solidaire du ou des dirigeants de l'entreprise afin d'éviter de se voir opposer une responsabilité financière limitée aux apports et d'inciter les dirigeants à gérer l'entreprise dans l'objectif de rembourser les créanciers.

Il s'agit donc de l'obligation d'un tiers envers le prêteur de payer la dette du débiteur en cas de défaillance de l'emprunteur et ils se présentent sous forme de caution ou d'un aval.

#### **• Le cautionnement**

L'article 644 du code civil algérien, stipule : « le cautionnement est un contrat par lequel une personne appelée caution s'engage à l'égard d'un créancier à exécuter l'obligation de son débiteur au cas où il ne l'exécuterait pas lui-même »<sup>53</sup> le cautionnement est un acte consensuel, c'est-à-dire qu'il ne peut être constaté et prouvé que par écrit.

Il existe deux types de cautionnement qui sont le simple et le solidaire.

#### **• L'aval**

C'est l'engagement apporter par un tiers appelé « donneur d'ordre » ou avaliste sur effet de commerce pour en garantir le paiement »

Selon l'article 409 du code de commerce algérien, il constitue l'engagement d'une personne à payer le montant total ou une partie d'une créance manifestée par un effet de commerce.

L'aval est une garantie de paiement à l'échéance, donné par un tiers ou par des signataires de la lettre de change, du chèque ou du billet à l'ordre. Le tiers s'engage à payer le montant soit total ou partiel au créancier à son échéance.

### **Conclusion du chapitre**

Dans ce chapitre, nous avons détaillé les méthodes et techniques des banquiers, et des analystes financiers qui leurs permettent une meilleure gestion de risque. Les méthodes présentées sont simplement les outils d'aide à la prise de décision qui permet à l'établissement de mieux maîtriser son risque de crédit. L'utilisation collective des méthodes présentée dans ce chapitre est conseillé et l'efficacité de chacun dépend de la situation unique.

Le risque de crédit d'investissement sera toujours au cœur des opérations établissement financier et sa maîtrise est primordiale. La mauvaise gestion de cela ou bien des produits dérivés discutés précédemment engendre des crises financières par exemple la crise de septembre 2008 a été déclenchée par les CDO.

---

<sup>52</sup> Article 942 du code civil algérien. OPU, Alger, 1990.

<sup>53</sup> Article 644 du code civil algérien. OPU, Alger 1990

## **Chapitre 4**

# **La gestion du risque au sein de la Banque CNEP.**

## **Introduction au chapitre**

La banque Algérienne est une institution monétaire fondée en 1856. Elle est destinée à gérer la politique monétaire et financière sous la domination française. Dès le 29 Août 1962, l'Algérie a mis en place le trésor public prenant en charge les activités traditionnelles de la fonction du trésor et du crédit de l'économie.

La CNEP banque est l'une des principales banques algériennes qui avait pour rôle la collecte de l'épargne. Son activité est orientée par la suite vers le financement de la promotion immobilière et des entreprises. Pour les entreprises, elle finance les projets d'acquisitions et de renforcement des moyens de réalisation des entreprises de production de matériaux de constructions et des entreprises de réalisation intervenant en amont du bâtiment.

Donc, la CNEP-Banque intervient dans le financement des projets d'investissements. Pour concrétiser notre travail, l'étude des cas pratiques s'avère primordiale pour mettre en valeur les principaux éléments qui nous permettent d'analyser un crédit d'investissement et le risque qui porte sur ceci.

Ce chapitre sera organisé en trois sections :

- Section 1 Présentation Générale de la CNEP
- Section 2 Première étude de cas
- Section 3 Deuxième étude de cas

## **Section 1 : Présentation générale de la CNEP-Banque**

La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance Banque (CNEP-banque) est une institution financière, partenaire de l'Algérie Poste. La CNEP Banque est spécialisée dans la collecte de la petite épargne (vu par le nom de la Banque elle-même) lors de sa création. À partir de là elle fait élargir son portefeuille des activités aux autres produits bancaires et a ajouté le mot banque à sa dénomination.

Étant concernés par le rôle de la CNEP banque dans l'octroi de crédit aux entreprises, nous allons nous intéresser d'abord au processus de demande de crédit d'investissement et puis regarder comment la Banque accorde des crédits aux certaines entreprises à travers deux cas pratiques.

### **1.1 Historique de la CNEP- banque**

La CNEP-banque à pratiquement l'âge de l'Algérie indépendante. Elle est un établissement public doté de la personnalité civile et d'une autonomie financière. Elle a été créée par la loi

N°64-227 du 10/08/1964 sur la base du réseau de la caisse de solidarité des départements et des communes d'Algérie (CSDCA). Son siège social est à Alger. La mise en place de toutes ses composantes a fait que le premier livret d'épargne n'a été lancé qu'en 1966 dans les bureaux de poste et la première agence ouverte officiellement le 1<sup>er</sup> mars 1967 à Tlemcen. Dès sa création jusqu'à son attribution de banque par le Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC), la CNEP a connu Plusieurs étapes dans son évolution, à savoir :

- **La période de 1964-1970 : Collecte de l'épargne sur livret**

Durant cette période, l'activité de la CNEP-Banque a été limitée à la collecte de l'épargne sur livret et logements au profit de titulaires de livret d'épargne. En 1979, 46 agences CNEP et bureaux de collecte étaient opérationnels à travers le territoire national.

- **La période de 1971-1979 : Engagement de financement de l'habitat**

En 1971, une instruction a chargé la CNEP de financer les programmes de réalisations de logements en utilisant les fonds du trésor public. Dès lors, l'épargne des ménages va connaître un essor prodigieux, à la fin de l'année 1975, au cours de laquelle furent vendus les premiers

- **La période de 1980-1990 : La CNEP au service de la promotion immobilière**

De nouvelles tâches sont assignées à la CNEP. Il s'agit, des crédits aux particuliers pour la construction de logements et le financement de l'habitat promotionnel au profit exclusif des épargnants. Au 31 décembre 1989, 11.590 logements ont été vendus dans le cadre de l'accession à la propriété. La CNEP entreprit une politique de la diversification des crédits accordés notamment, en faveur des professions libérales, des travailleurs de la santé, des coopératives de service et des transporteurs. Le réseau CNEP s'agrandit, passant ainsi à 120 agences (47 agences wilaya et 73 agences secondaire).

- **La période de 1990-1999 : Instruction de la loi sur la monnaie et le crédit**

La CNEP reste, toujours, le plus grand collecteur d'épargne, en Algérie, vu l'importance des montants de fonds d'épargne collectés. Sur les 135 agences et les 2652 bureaux de poste représentés au 31 Décembre 1990, un total de 82 milliards de dinars (dont 34 milliards de dinars sur le compte épargne devises). Les prêts aux particuliers accordés à la même date représentaient 12 milliards de dinars pour un total de 80.000 prêts. En 1997, la CNEP change de statut en obtenant son agrément en tant que banque. Désormais, elle porte le nom de la CNEP-Banque. Elle peut, également, effectuer toutes les opérations bancaires à l'exclusion des opérations de commerce extérieur.

### ▪ La période de 2000 à nos jours

La période 2000 à nos jours a connu plusieurs étapes dans son évolution à savoir :

- **Financement des investissements dans l'immobilier (31 mai 2005) :** L'assemblée générale extraordinaire a décidée, le 31 mai 2005, de donner la possibilité à la CNEP-Banque de s'impliquer davantage dans le financement des infrastructures et activités liées à la construction, notamment pour la réalisation de biens immobiliers à usage professionnel, administratif et industriel ainsi que les infrastructures hôtelières, de santés, sportives, éducatives et culturelles ;
- **Repositionnement stratégique de la CNEP-Banque (28 février 2007) :** L'assemblée générale ordinaire, du 28 février 2007, relative au repositionnement stratégique de la banque décide d'autoriser au titre des crédits aux particuliers :
  - **Les crédits hypothécaires** prévus par les textes réglementaires en vigueur au sein de la banque ;
  - **Les crédits à la consommation** : Il a été, également, décidé d'accorder les crédits à titre prioritaire et principal aux épargnants, et à titre accessoire, aux non épargnants. Concernant le financement de la promotion immobilière, sont autorisés l'acquisition de terrains destinés à la construction de logements et à la réalisation de programmes d'habitats. Les programmes éligibles au financement sont ceux destinés exclusivement aux épargnants.
- **Repositionnement stratégique de la CNEP-Banque (17 juillet 2008) :** L'assemblée générale ordinaire, du 17 juillet 2008, relative au repositionnement stratégique de la banque décide que, les crédits hypothécaires pour l'achat, la construction, l'extension et l'aménagement des locaux à usage commercial ou professionnel, sont exclus du titre de crédits aux particuliers.

La même assemblée décide de n'autoriser que le financement des programmes immobiliers destinés à la vente ou à la location, y compris ceux intégrant des locaux à usage commercial ou professionnel, en plus du financement de l'acquisition ou de l'aménagement de terrains destinés à la réalisation des logements.

Il a autorisé le financement des opérations d'acquisition, d'extensions et/ou de renforcements des moyens de réalisations (équipements) initiées par des entreprises de production, de matériaux de construction ou des entreprises de réalisation intervenant dans le secteur du bâtiment et les projets d'investissements dans les secteurs de l'énergie, de pétrochimie ou de l'aluminerie.

- **Repositionnement stratégique de la CNEP-Banque (17 août 2011) :** Il a pour objet de définir le champ d'intervention de la CNEP Banque en matière de financement.
  - **Crédits aux particuliers :** est autorisé le financement des crédits immobiliers prévus par les textes réglementaires en vigueur au sein de la banque ou à mettre en place.
  - **Financement de la promotion immobilière :** sont autorisés le financement de l'acquisition ou de l'aménagement de terrains destinés à la réalisation de programmes immobiliers, de la réalisation d'opérations de promotion immobilière et de l'acquisition de biens immobiliers à achever ou à rénover.
  - **Financement des entreprises :** sont autorisés le financement des investissements de tous les secteurs d'activités économiques y compris le fonds de roulement nécessaire au démarrage de l'activité, les crédits par signature, le leasing immobiliers et les services liés à l'habitat (bureau d'étude, entreprises d'entretien d'immeubles...)
- **Lancement du crédit à la consommation en 2015 :** La CNEP-Banque a lancé à travers ses agences le crédit à la consommation, baptisé « Confort » qui est destiné au financement de l'acquisition de véhicules neufs, cycles et tricycles à moteur, et de biens mobiliers (équipement informatique, téléviseur, climatiseur, réfrigérateur, équipement de cuisine domestique, électroménager, mobilier à usage domestique, céramique sanitaire, produits ou assemblés localement).

**En 2016**, la banque ouvre sa première agence automatisée KHATABI (Alger centre)<sup>54</sup>

**En 2018**, son capital social est passé de 14 milliards de dinars à 46 milliards de dinar

**En 2020**, la banque a 219 Agences ,15 Directions des Réseaux Commerciaux, 200 Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), 47 Guichets Finance Islamique, 16 Agences Automatique, 4147 Collaborateurs et 9 023 197 Comptes Clients.

**En 2021**, La CNEP Banque annonce dans un communiqué sa décision d'ouvrir de nouvelles agences dans les chefs-lieux des 10 nouvelles wilayas situées au Sud du pays.

## **1.2 Les produits et services de la CNEP banque**

### **1.2.1 Les produits de la CNEP-Banque**

---

<sup>54</sup> <https://www.cnepbanque.dz/présentation.php> consulté le 25/06/22 à 13:15

La CNEP-Banque offre à sa clientèle une large gamme de produits grâce à ses deux (2) fonctions.

### 1.2.1.1 Produit d'épargne

On distingue deux types de produit d'épargne, à savoir :

➤ **Epargne à vue :**

On a :

- **Livret Epargnant logement (LEL)** conférant à leur titulaire le droit d'accès à un crédit avec des conditions privilégiées. C'est avec un taux d'intérêt annuel de 2% ;
- **Livret Epargnant populaire (LEP)** ouvre droit à son titulaire au crédit à un taux préférentiel. C'est avec un taux d'intérêt annuel de 2.5%.

➤ **Epargne à terme**

On a :

- **Compte Courant (CC) ;**
- **Dépôt à Terme (DAT).**

### 1.2.1.2 Produit d'épargne bancaire

Il existe trois types de produits d'épargnes bancaires, qui sont :

- **Compte Courant (CC) ;**
- **Dépôt à Terme (DAT) ;**
- **Bon de Caisse (BDC).**

### 1.2.2 Les services de la CNEP Banque

Aujourd'hui, la CNEP banque fait partie du premier rang des établissements financiers d'Algérie par l'importance de sa clientèle et des opérations. Les types d'opérations qu'elle accomplit sont :

- L'accord des emprunts à court, moyen et long terme, sous toutes formes ;
- Le consentement des prêts sous toutes formes dont ceux destinés au financement de l'habitat ;
- La participation à des emprunts ainsi qu'à toute souscription ;
- Donner toutes acceptation, caution et garantie de toute nature ;

- L'accomplissement de toutes les opérations sur les valeurs mobilières conformément aux conditions légales et réglementaire ;
- Les crédits hypothécaires prévus par les textes réglementaires au sein de la banque

### **1.3 Les missions et objectifs de la CNEP banque**

Les missions principales de la CNEP banque sont la collecte de l'épargne et la distribution de crédit ou elle accorde le crédit aux particuliers et aux entreprises.

#### **1.3.1 Le financement des particuliers (Le financement de l'habitat)**

Les prêts accordés par la CNEP Banque servant principalement à :

- La construction, l'extension, la surélévation ou l'aménagement d'un bien immobilier ;
- La construction par des tiers ;
- L'achat, l'aménagement ou la construction de locaux à usage commercial ;
- L'acquisition de logements neufs auprès des promoteurs publics ou privés ;
- La cession de biens entre particuliers ;
- La location habitation ;
- L'acquisition de terrains destinés à la construction

#### **1.3.2 Le financement des promoteurs immobiliers**

La CNEP Banque intervient également dans le cadre du financement des promoteurs immobiliers publics et privés ayant des projets destinés à la vente ou à la location. Elle intervient aussi dans le financement de l'acquisition des terrains destinée à la promotion immobilière qui est le crédit le plus attribué dans la CNEP banque.

#### **1.3.3 Le financement des investissements**

La CNEP banque met à la disposition des entreprises, des solutions adaptées au financement des investissements. Elle a élargi sa gamme de crédits à l'ensemble des branches économiques. Cet élargissement vient confronter le positionnement de la CNEP Banque sur le marché de financement des entreprises. Elle accorde un financement aux investissements de tous les secteurs d'activités économiques y compris en fonds de roulement nécessaire au démarrage de l'activité, les crédits par signature, le leasing immobilier et les services liés à l'habitat.<sup>55</sup>

### **1.4 La structure de la CNEP banque**

---

<sup>55</sup> Document interne de la CNEP banque

Afin d'assurer l'efficacité et l'efficacit  de route entreprise, il est n cessaire d'avoir un flux concis information et d'autorit    travers une hi rarchie pour bien fonctionner. La CNEP banque est g r e par un Pr sident Directeur G n ral nomm  par un d cret et choisi en fonction de sa comp tence en mati re  conomique et financi re.

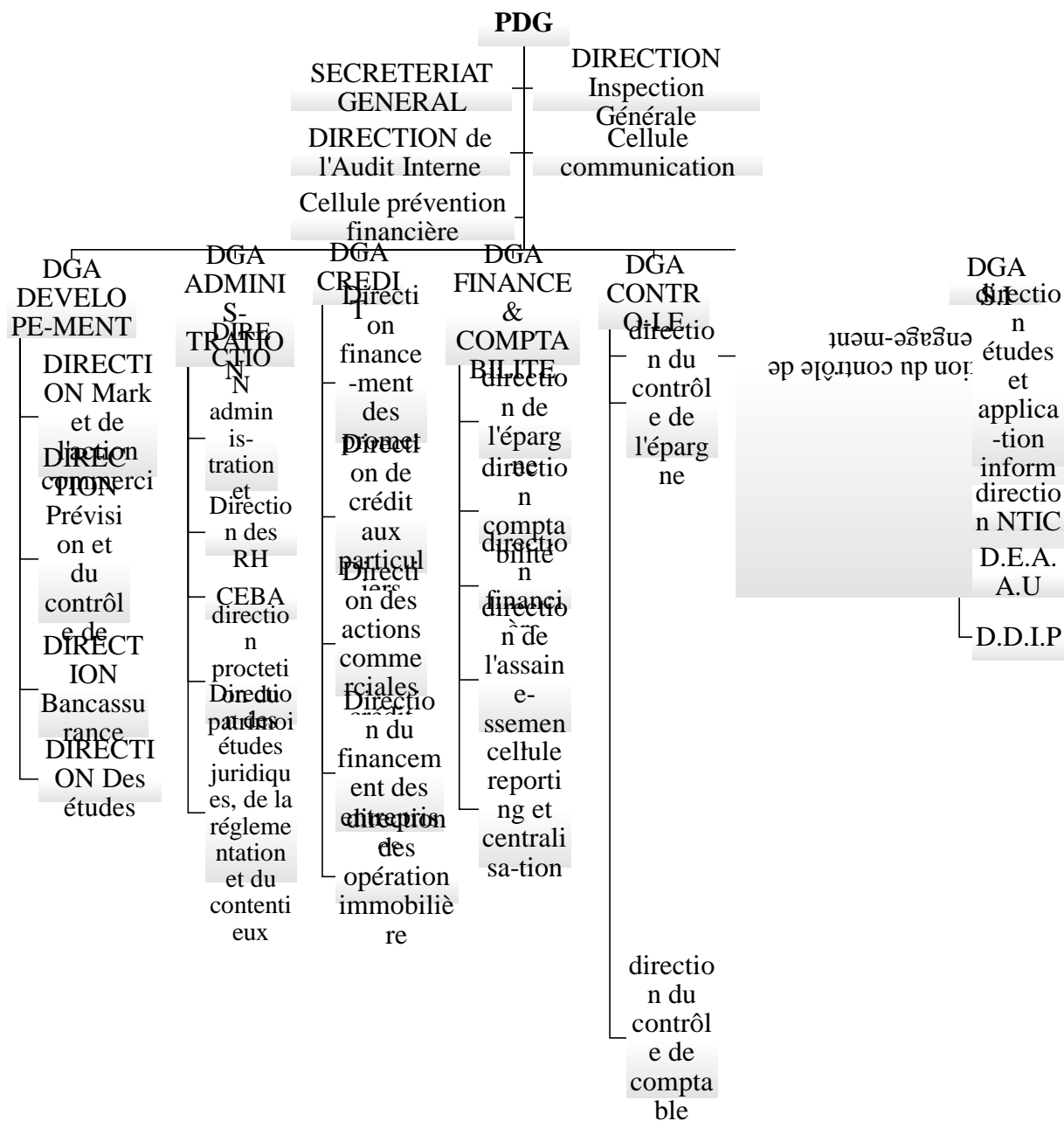
Dans l'organigramme hi rarchique de la CNEP/Banque, nous distinguons trois niveaux de structures.<sup>56</sup>

- Les structures centrales
- Les directions r gionales
- Les agences

---

<sup>56</sup> Document interne de la Banque CNEP

Figure N°2 : Organigramme de la CNEP banque générale



Source : Document interne de la CNEP

## **1.5 Présentation de la structure d'accueil : Agence ABANE RAMDANE 201 de Tizi-Ouzou**

C'est une agence principale de type A qui a lancé son activité en 1960. Située au niveau de l'avenue ABANE RAMDANE, le bâtiment est établi dans un style classique (un symbole de richesse, d'intégrité, de durabilité et de confiance). L'agence a une superficie de 1060m<sup>2</sup> et est composé de trois niveaux : <sup>57</sup>

- Un sous-sol de 390m<sup>2</sup> contenant la salle des coffres et les archives ;
- Un rez-de-chaussée de 340m<sup>2</sup> réservé au front office ;
- 1<sup>er</sup> étage de 330m<sup>2</sup> réservé au back-office.

### **1.5.1 Le front office**

Front office est l'ensemble de personnels qui sont chargée de la réception de la clientèle et dont la mission est de fournir des informations sur les opérations de liquidités, les pièces nécessaires à fournir et des orientations différentes sur les crédits hypothécaires. Elle est composée de quatre (04) sous parties, à savoir :

- Chargés de la clientèle (particulier et entreprise) ;
- Guichet payeur /caisse ;
- Accueil /orientation ;
- Direction agence.

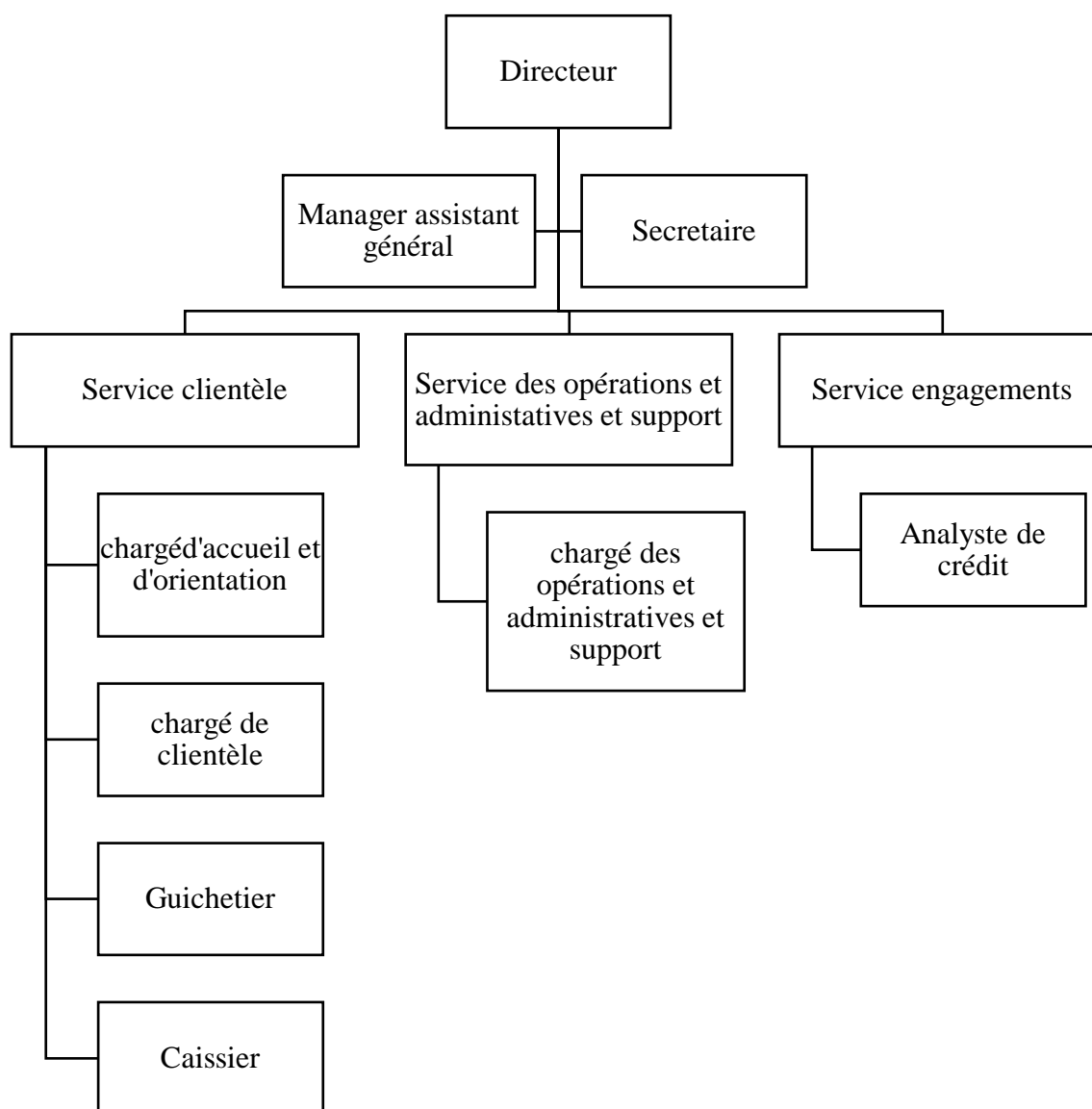
### **1.6 Back office**

Le Back office est l'ensemble du personnel qui se charge de l'étude et des traitements des dossiers avec la décision de l'octroi du crédit. Il se compose de services suivants :

- Service Administration/support ;
- Service gestion flux ;
- Service Secrétariat Engagement (gestion des litiges et évènements).

---

<sup>57</sup> Document interne à la CNEP banque

**Figure N°3 : Organigramme de l'agence ABANE RAMDANE « 201 »**

Source : Document interne de la CNEP

## **Section 2: Evaluation du risque sur le crédit d'investissement cas de l'entreprise X**

Cette section a pour but d'étudier les démarches pris par la CNEP banque dans l'analyse et la minimisation à l'exposition du risque suite à la demande de crédit des entreprises.

Notre travail sera basé sur l'utilisation de l'analyse financière comme technique principale de la gestion et minimisation du risque.

Nous allons présenter deux cas qui portent sur l'étude d'une demande de crédit d'investissement pour financement des équipements. Notre but sera de répondre à la question suivante :

L'activité nouvelle engendrée par l'investissement dégagera-t-elle une marge suffisante pour permettre le remboursement des crédits et le maintien de l'équilibre financier ?

### **2.1 Présentation de l'entreprise (X) demandeur de crédit**

La SARL « X » est une société à responsabilité limitée ayant pour activité principale selon le registre de commerce, l'exploitation de carrière, ETB TCE, EGTPH, la location des équipements de chantier et le transport de marchandise. L'entreprise (X) appartient à deux associés qui ont un capital social de **124 000 000, 00 DA**

L'entreprise demande un crédit d'investissement pour l'acquisition des équipements de chantier et matériel roulant à la commune et wilaya de Tizi ousou.

L'entreprise (X) sollicite un crédit d'investissement d'un montant de **247 240 000 ,00 DA** remboursable sur une durée de 6 ans dont une année de différée.

Le but de la banque est de minimiser le risque crédit qui est inévitable par l'étude et l'analyse de la situation financière de cette entreprise (X).

### **2.2 Présentation des états financière de la SARL X**

Tableau N° 04 : Bilan financier au 31/12/2012  
DA

Unité : en millions

| Actif   |              | Passif   |              |
|---|--------------|--|--------------|
| Libellés  | Montant (DA) | Libellés   | Montant (DA) |
| <b>VALEURS<br/>IMMOBILISEES</b>   | 48 072 128   | <b>CAPITAUX<br/>PERMANENTS</b>   | 45 571 576   |
| Frais préliminaires<br>Fonds de commerce Terrain<br>Equipements de production<br>Equipements sociaux<br>Investissements en cours<br>Créance d'investissements<br>Stock outil  |              | <b>CAPITAUX PROPRES :</b><br>Capital<br>Réserves légales<br>Ecart de réévaluation<br>Résultat en instance<br>d'affectation<br>Provisions pour pertes<br>probables<br>Frais préliminaires<br>Résultat de l'exercice<br><br>DLMT :<br>Dettes d'investissement<br>Dettes envers les associés et<br>apparent |              |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>  | 24 042 227   | <b>DETTES A COURT<br/>TERME</b>  | 21 971 627   |
| <b>VALEURS<br/>D'EXPLOITATIONS</b><br><br>Stock de marchandises<br>Matières et fournitures<br>Produits semi- ouvres<br>Produits en cours<br>Produits finis Stock à<br>l'extérieur<br><br><b>VALEURS REALISABLES</b><br>:<br>Comptes débiteurs du passif<br>Créances de stocks<br>Créance S/Ass. Et apparentes<br>Avances pour compte<br>Avances d'exploitations<br>Créances sur clients<br><br><b>VALEURS DISPONIBLES :</b><br>Disponibilités |              | Comptes créditeurs de<br>l'actif<br>Dettes de stocks<br>Détentions pour compte<br>Dettes d'exploitations<br>Avances commerciales<br>Dettes financières   |              |
| <b>TOTAL GENERAL</b>  | 72 114 355   | <b>TOTAL GENERAL</b>   | 72 114 355   |

Source : bilan réalisé par nos soins à partir des données de la CNEP.

Tableau N° 05 : Bilan financier au 31/12/2013  
DA

Unité : en millions

| Actif                              |              | Passif                          |              |
|------------------------------------|--------------|---------------------------------|--------------|
| Libellés                           | Montant (DA) | Libellés                        | Montant (DA) |
| <b>VALEURS<br/>IMMOBILISEES</b>    | 37 301 319   | <b>CAPITAUX<br/>PERMANENTS</b>  | 46 788 436   |
| Frais préliminaires                |              | <b>CAPITAUX PROPRES :</b>       | 15 799 613   |
| Fonds de commerce Terrain          | 128 700      | Capital                         | 1 000 000    |
| Equipements de production          |              | Réserves légales                |              |
| Equipements sociaux                |              | Ecarts de réévaluation          |              |
| Investissements en cours           |              | Résultat en instance            |              |
| Créance d'investissements          |              | d'affectation                   |              |
| Stock outil                        |              | Provisions pour pertes          |              |
| Autres Immobilisation              | 37 172 619   | probables                       |              |
| Corporelles                        |              | Frais préliminaires             |              |
|                                    |              | Résultat de l'exercice          | 10 228 037   |
|                                    |              | Rapport à nouveau               | 4 571 576    |
|                                    |              | <b>DLMT :</b>                   |              |
|                                    |              | Dettes d'investissement         | 30 988 823   |
|                                    |              | Dettes envers les associés et   |              |
|                                    |              | apparent                        |              |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>             | 49 713 204   | <b>DETTES A COURT<br/>TERME</b> | 39 686 045   |
| <b>VALEURS<br/>D'EXPLOITATIONS</b> | 12 518 724   | Fournisseurs et Compte          | 19 476 633   |
| Stocks et encours                  | 12 518 724   | rattachée                       |              |
| Stock de marchandises              |              | Dettes de stocks                |              |
| Matières et fournitures            |              | Détentions pour compte          |              |
| Produits semi- ouvres              |              | Impôts                          | 7 856 057    |
| Produits en cours                  |              | Avances commerciales            |              |
| Produits finis Stock à             |              | Autres dettes                   | 12 353 397   |
| l'extérieur                        |              |                                 |              |
| <b>VALEURS REALISABLES</b>         | 9 371 120    |                                 |              |
| :                                  |              |                                 |              |
| Comptes débiteurs du passif        |              |                                 |              |
| Créances de stocks                 | 7 826 720    |                                 |              |
| Créance S/Ass. Et apparentes       |              |                                 |              |
| Avances pour compte                |              |                                 |              |
| Avances d'exploitations            |              |                                 |              |
| Créances sur clients               | 1 544 400    |                                 |              |
| <b>VALEURS DISPONIBLES :</b>       | 27 283 360   |                                 |              |
| Disponibilités                     | 27 283 360   |                                 |              |
| <b>TOTAL GENERAL</b>               | 86 474 523   | <b>TOTAL GENERAL</b>            | 86 474 523   |

Source : bilan réalisé par nos soins à partir des données de la CNEP.

Tableau N° 06 : Bilan financier au 31/12/2014

Unité : en millions DA

| Actif                              |              | Passif                                 |              |
|------------------------------------|--------------|--|--------------|
| Libellés                           | Montant (DA) | Libellés                               | Montant (DA) |
| <b>VALEURS IMMOBILISEES</b>        | 64 542 471   | <b>CAPITAUX PERMANENTS</b>             | 144 066 170  |
| Frais préliminaires                |              | <b>CAPITAUX PROPRES :</b>              | 124 076 854  |
| Fonds de commerce Terrain          |              | Capital                                | 1 000 000    |
| Equipements de production          | 64 428 071   | Réserves légales                       |              |
| Equipements sociaux                |              | Ecarts de réévaluation                 |              |
| Investissements en cours           |              | Résultat en instance                   |              |
| Créance d'investissements          |              | d'affectation                          |              |
| Autres Immobilisation              | 114 400      | Provisions pour pertes probables       |              |
|                                    |              | Frais préliminaires                    |              |
|                                    |              | Résultat de l'exercice                 | 106 521 477  |
|                                    |              | Rapport à nouveau                      | 16 555 377   |
|                                    |              | <b>DLMT :</b>                          |              |
|                                    |              | Dettes d'investissement                | 19 989 316   |
|                                    |              | Dettes envers les associés et apparent |              |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>             | 146 576 964  | <b>DETTES A COURT TERME</b>            | 67 053 245   |
| <b>VALEURS D'EXPLOITATIONS</b>     | 12 518 724   |  |              |
| Stocks et encours                  | 12 518 724   | Fournisseurs et Compte rattachée       | 37 958 729   |
| Stock de marchandises              |              | Dettes de stocks                       |              |
| Matières et fournitures            |              | Impôts                                 | 14 555 448   |
| Produits semi- ouvres              |              | Détentions pour compte                 |              |
| Produits en cours                  |              | Autres dettes                          | 14 251 543   |
| Produits finis Stock à l'extérieur |              | Avances commerciales                   |              |
| <b>VALEURS REALISABLES :</b>       | 132 329 627  | Trésorerie Passif                      | 287 525      |
| Créances de stocks                 |              |  |              |
| Impôts et assimilés                | 1 365 503    |  |              |
| Avances pour compte                |              |  |              |
| Avances d'exploitations            |              |  |              |
| Créances sur clients               | 127 100 611  |  |              |
| Autres débiteurs                   | 3 863 513    |  |              |
| <b>VALEURS DISPONIBLES :</b>       | 1 728 613    |  |              |
| Disponibilités                     | 1 728 613    |  |              |
| <b>TOTAL GENERAL</b>               | 211 119 435  | <b>TOTAL GENERAL</b>                   | 211 119 435  |

Source : bilan réalisé par nos soins à partir des données de la CNEP.

➤ **Présentation de bilan des grandes masses (Condensées)**

Le bilan à grande masse est un bilan condensé établi à partir du bilan financier. Le bilan des grandes masses pour les trois années 2012, 2013, 2014 est présenté comme suit :

**Tableau N° 07 : Le bilan en grandes masses**

| Actif       | 2012       |      | 2013       |             | 2014        |      |
|-------------|------------|------|------------|-------------|-------------|------|
| Désignation | Montant    | %    | Montant    | %           | Montant     | %    |
| VI          | 48 072 128 | 0.67 | 37 301 319 | <b>0,43</b> | 64 542 471  | 0,30 |
| AC          | 24 042 227 | 0.33 | 49 713 204 | 0,57        | 146 576 964 | 0,70 |
| VE          | 12 518 724 | 0.17 | 12 518 724 | 0,14        | 12 518 724  | 0,06 |
| VR          | 6 742 928  | 0.09 | 9 371 120  | 0,11        | 132 329 627 | 0,63 |
| VD          | 4 780 575  | 0.07 | 27 283 360 | 0,32        | 1 728 613   | 0,01 |
| Total       | 72 114 355 | 100% | 86 474 523 | 100%        | 211 119 435 | 100% |
| Passif      |            |      |            |             |             |      |
| KP          |            |      | 46 788 436 | 0,54        | 144 066 170 | 0,68 |
| CP          | 10 143 152 | 0.14 | 15 799 613 | 0,18        | 124 076 854 | 0,59 |
| DLMT        | 40 000 000 | 0.55 | 30 988 823 | 0,36        | 19 989 316  | 0,09 |
| DCT :       | 21 971 627 | 0.31 | 39 686 045 | 0,46        | 67 053 245  | 0,32 |
|             | 72 114 355 | 100% | 86 474 523 | 100%        | 211 119 435 | 100% |

Source : bilan réalisé par nos soins à partir des données de la CNEP.

## 2.3 Etude du risque par l'analyse des états financiers de l'entreprise (X)

### 2.3.1 Présentation de projet

L'entreprise (X) souhaite investir et acquérir les équipements suivants :

**Tableau N° 08 : Présentation de projet**

UM : DA

| Désignation         | Marque      | Nombre | Montant total en TTC |
|---------------------|-------------|--------|----------------------|
| Pelles hydrauliques | CATERPILLAR | 3      | 147 940 500          |
| Camions             | MAN – TGS   | 7      | 130 221 000          |
| Véhicule utilitaire | MITSUBISHI  | 2      | 7 070 000            |
| Total               |             | 12     | 285 251 500          |

Source : Document interne de la CNEP

L'investissement va être financé dans cette structure

### Tableau N° 09 : Structure de financement

|                  |                |      |
|------------------|----------------|------|
| Cout global      | 285 251 500 DA | 100% |
| Crédit demandeur | 199 676 050 DA | 70%  |
| Autofinancement  | 85 575 450 DA  | 30%  |

Source : Document interne de la CNEP

### 2.3.2 Etude de l'équilibre financier

La première étape prise pour étudier l'entreprise est de calculer l'équilibre financier. L'équilibre de l'entreprise sera apprécié par trois éléments caractéristiques, le fonds de roulement, le besoin de fonds de roulement et la trésorerie. Pour le cas de l'entreprise X les résultats seront appréciés et interprétés comme suit :

#### 2.3.2.1 Calcul de fonds de roulement (FR)

Rappel des formules de calcul : Par le haut du bilan :  $FR = KP - VI$ .

Par le bas du bilan :  $FR = AC - DCT$ .

#### Tableau N° 10 : Calcul de fonds de roulement (FR).

UM : DA

|    | 2012       | 2013      | 2014       |
|----|------------|-----------|------------|
| FR | -2 500 552 | 9 487 158 | 77 523 430 |

Source : réalisé par nos soins à partir des données de la CNEP

#### 2.3.2.2 Calcul de besoin de fonds de roulement (BFR)

Rappel de la formule de calcul :  $BFR = (VE + VR) - (DCT - D)$

#### Tableau N° 11 : Calcul de BFR

UM : DA

| Désignation | 2012       | 2013        | 2014       |
|-------------|------------|-------------|------------|
| BFR         | -7 281 128 | -17 796 201 | 76 032 342 |

Source : réalisé par nos soins à partir des données de la CNEP

#### 2.3.2.3 Le calcul de la trésorerie nette (TN)

Rappel des formules de calcul :  $TR = FR - BFR$

$TR = VD - DFCT$  (dettes financières à CT)

#### Tableau N° 12 : Calcul de TN

UM : DA

| Désignation | 2012      | 2013       | 2014      |
|-------------|-----------|------------|-----------|
| TN          | 4 780 576 | 27 283 360 | 1 491 088 |

Source : réalisé par nos soins à partir des données de la CNEP

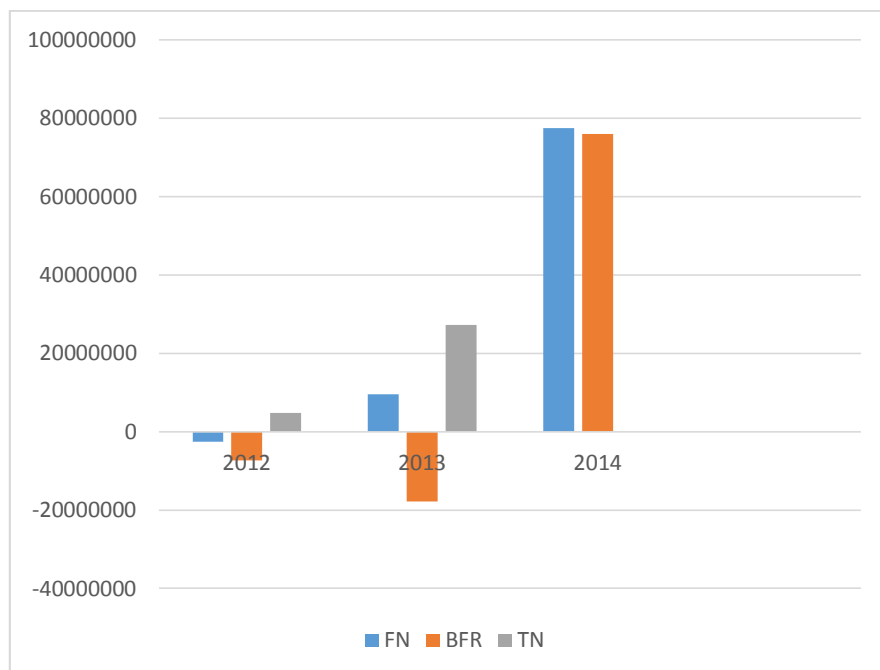
- Commentaire sur de l'équilibre financier

Le fonds de roulement a connu une évolution positive pour toute la période, il était négatif pour l'exercice 2012, explique par l'année de démarrage de l'entreprise. L'entreprise est en équilibre financier à long terme.

Les besoins de fonds de roulement est négatif pour les deux premiers exercices, il enregistre une évolution positive pour l'exercice 2014

La trésorerie nette positive durant toute la période : l'entreprise est en équilibre financier immédiate.

**Figure N° 04 : Représentation graphique de FR, BFR et TN**



Source : réalisé par nos soins à partir des données de la CNEP

### 2.3.3 Analyse de l'activité

Cette analyse va se faire à travers l'étude de l'évolution des SIG. Nous allons procéder au calcul des ratios d'activité à partir des comptes de résultat présentés. Ces ratios sont utilisés pour évaluer les résultats et la performance de l'entreprise dans son activité d'exploitation

**Tableau N° 13 : Evolution des SIG**

| Désignation                     | 2012          | 2013        | 2014        |
|---------------------------------|---------------|-------------|-------------|
| CA                              | 81 547 981,32 | 171 165 731 | 256 656 523 |
| Evolution                       |               | 110%        | 50%         |
| Valeur Ajoutée                  | 22 787 200    | 29 942 175  | 131 681 781 |
| VA/CA                           | 28%           | 17%         | 51%         |
| EBE                             | 15 705 165,57 | 22 213 351  | 124 997 812 |
| EBE/CA                          | 19%           | 13%         | 49%         |
| Résultat ordinaire avant impôts | 9 063 856,76  | 15 195 115  | 108 817 817 |
| Evolution                       |               | 68%         | 616%        |
| Résultat Net                    | 4 571 576,17  | 10 228 038  | 106 521 477 |
| Evolution                       |               | 124%        | 941%        |

Source Etablir par nous-mêmes à partir des données de la CNEP

- Commentaire sur l'évolution des SIG.

Le CA de l'entreprise connaît une progression au cours de l'exercice 2013 et 2014.

La Valeur Ajoutée créée par l'entreprise représente en moyenne 32% du CA et rubrique travaux sous traitée représente en moyenne 61% du CA.

L'excédent brute d'exploitation « EBE » : est positive, il enregistre une baisse du 19% à 13% du CA pour l'exercice 2013 due principalement à l'importance de la rubrique sous traitance générale. Cependant une hausse de 49% est enregistrée pour l'exercice 2014.

Le résultat brut et le résultat net sont positifs sur toute la période. Ils enregistrent une évolution importante générée par la croissance du CA.

### 2.3.4 Les Ratios de Bilan

**Tableau N° 14** : Calcul des ratios du Bilan.

| Désignation                | 2012           | 2013           | 2014        |
|----------------------------|----------------|----------------|-------------|
| Fond Permanent             | 45 571 576,17  | 46 788 477,64  | 142 066 171 |
| Total Bilan                | 72 114 355, 20 | 86 474 524, 49 | 211 119 708 |
| Fond Permanent/Total Bilan | 53%            | 65%            | 67%         |
| Capitaux Propres           | 5 571 576, 17  | 15 799 614, 44 | 124 076 855 |
| Autonomie Financière       | 8%             | 18%            | 59%         |
| Actifs Immobilisé          | 48 072 127, 86 | 37 301 319, 31 | 64 542 741  |
| Immobilisation D'actif     | 56%            | 52%            | 31%         |
| DLMT/Fonds Permanent       | 88%            | 66%            | 13%         |
| Rentabilité Financière     | 6,34%          | 11,83%         | 50,46%      |

Source Etablir par nous-mêmes à partir des données de la CNEP

#### ▪ Commentaire des ratios

Total Fonds Permanents/ Total Bilan : l'entreprise enregistre un taux appréciable et progressif au fils des trois exercices.

Capitaux Propres/ Total Bilan : l'entreprise enregistre une évolution positive et appréciable durant toute la période ce qui démontre l'implication des associés dans leur entreprise et l'indépendance financière de l'entreprise.

DLMT/ Fonds Permanents : Ce ratio mesure la capacité d'endettement de l'entreprise. Il a tendance à baisser, généré par le remboursement de crédit contracté auprès de la banque « FRANSABANK ».

Rentabilité financière : le ratio nous montre la situation de l'entreprise. Plus le ratio est élevé plus la situation est meilleures cas les fonds propres sont rentabilisée.

### 2.3.4 L'étude de marché

Le marché cible par entreprise présente des perspectives avantageuses vu l'importance des besoins dans le domaine travaux publics et de bâtiments.

Le client est attributaire de différentes conventions de travaux pour la réalisation de plusieurs axes de l'autoroute Est Ouest.

### 2.3.5 L'étude de rentabilité de demandeur de crédit.

« Estimation de chiffre d'affaire prévisionnel »

Pour l'estimation de CA prévisionnel nous avons retenu celui arrêté par l'entreprise pour l'exercice 2015 (provisoire), sachant que le plan de charge de l'entreprise dépasse nettement celui obtenu pour 2016, avec une montée en cadence de 10% annuellement. Nous avons obtenu les résultats suivants :

**Tableau N° 15 : Détermination CA prévisionnel**

| Désignation | 2016        | 2017        | 2018        | 2019        | 2020        | 2021        |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| CA          | 252 228 673 | 277 451 540 | 305 196 694 | 335 716 363 | 369 288 000 | 406 216 800 |

Source : Etablis par nous-mêmes à partir des données de la CNEP

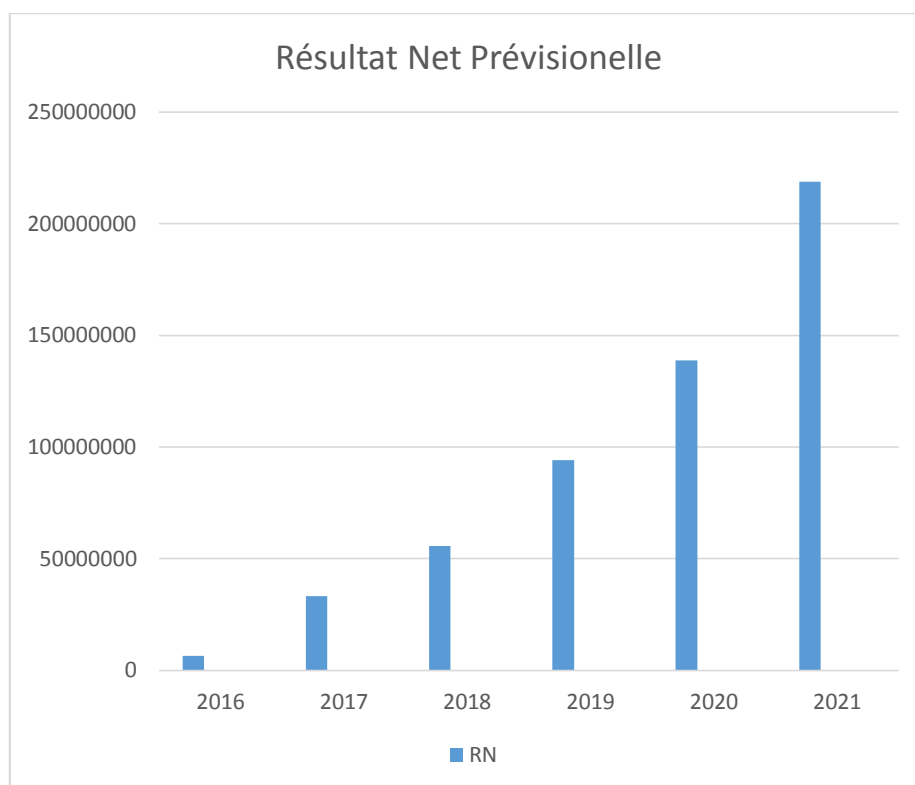
### 2.3.5.1 TCR Prévisionnel (DA)

En prenant en considérant l'activité réelle de l'entreprise en occurrence et les états financiers réels de l'entreprise des exercices 2012, 2013 et 2014 nous allons procéder à établir les TCR prévisionnelle présenter comme suit :

**Tableau N° 16 : Détermination TCR prévisionnelle.**

| Désignation            | 2016             | 2017              | 2018              | 2019              | 2020               | 2021               |
|------------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
|                        | 252 228 673      | 277 451 540       | 305 196 694       | 335 716 363       | 369 288 000        | 406 216 800        |
| Matière Cons           |                  |                   |                   |                   |                    |                    |
| Autre Conso            | 50 446           | 55 490            | 61 039            | 67 143            | 73 858             | 81 248             |
| Service Ext            | 126 114 336      | 124 583 193       | 122 078 678       | 100 714 909       | 73 857 600         | 60 932 520         |
| VA                     | 126 063 891      | 152 542 857       | 183 056 977       | 234 934 311       | 295 356 542        | 345 203 036        |
| Frais de perso         | 22 241 908       | 28 914 480        | 31 805 928        | 34 986 521        | 38 485 173         | 42 333 691         |
| Impôt et taxe          | 7 566 860        | 8 323 546         | 9 155 901         | 10 071 491        | 11 078 640         | 12 186 504         |
| EBE                    | 96 255 123       | 115 304 830       | 142 095 148       | 189 876 299       | 245 792 729        | 290 682 842        |
| Dot<br>Amortissement   | 72 999 861       | 57 050 300        | 57 050 300        | 57 050 300        | 57 050 300         | -                  |
| Frais Fin              | 12 265 101       | 12 265 101        | 9 812 081         | 7 359 061         | 4 906 041          | 2 453 020          |
| Frais Divers           | 2 522 287        | 2 774 515         | 3 051 967         | 3 357 164         | 3 692 880          | 4 062 168          |
| Résultat<br>D'exercice | 8 467 873        | 43 241 913        | 72 180 800        | 122 107 775       | 180 143 508        | 284 167 654        |
| IBS (23%)              | 1 947 611        | 9 939 430         | 16 601 584        | 28 085 248        | 41 433 007         | 65 358 530         |
| <b>Résultat Net</b>    | <b>6 520 263</b> | <b>33 275 483</b> | <b>55 579 216</b> | <b>94 024 526</b> | <b>138 710 501</b> | <b>218 809 093</b> |

Source : Etablir par nous-mêmes à partir des données de la CNEP

**Figure N° 05 : Présentation des résultats nets prévisionnels**

Source : Etablir par nous-mêmes à partir des données de la CNEP

- **Commentaire**

Durant les six (6) ans d'exploitation après l'extension, qui représente la période de la montée en cadence, l'affaire sera en progression. Donc, le résultat net de l'entreprise est en progression continue, jusqu'il atteindra **218 809 093 DA** en 2021.

### 2.3.5.2 Détermination de la capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF est déterminée dans le tableau suivant, à noter que celle-ci est théoriquement calculé par la formule suivante :

$$\text{CAF} = \text{Résultat de l'exercice} + \text{dotations aux amortissements}$$

De cette formule nous aboutissons sur ce qui suit :

**Tableau N°17 : Calcul de la CAF de l'investissement**

| Désignation | 2016       | 2017       | 2018        | 2019        | 2020        | 2021        |
|-------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| RN          | 6 520 263  | 33 275 483 | 55 579 216  | 94 024 526  | 138 710 501 | 218 809 093 |
| AMOR        | 72 999 861 | 57 050 300 | 57 050 300  | 57 050 300  | 57 050 300  | -           |
| CAF         | 79 520 124 | 90 325 783 | 112 629 516 | 151 074 826 | 195 760 801 | 218 809 093 |

Source : calculé par nos soins.

### 2.3.6. Résultat de l'étude de rentabilité

#### 2.3.6.1 Calcul des cash-flows

Comme investissement d'entreprise X porte sur six ans, il suffit de calculer les flux de trésorerie nets sur six ans. Ces flux nets de trésorerie sont présentés dans le tableau suivant :

$$\text{Cash-flow nets (Flux nets de trésorerie)} = \text{Encaissement} - \text{Décaissement}$$

**Tableau N° 18 : Calcul des cash-flows nets**

| Désignation  | 2015          | 2016       | 2017       | 2018        | 2019        | 2020        | 2021        |
|--------------|---------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Encaisse     |               |            |            |             |             |             |             |
| CAF          |               | 79 520 124 | 90 325 783 | 112 629 516 | 151 074 826 | 195 760 801 | 218 809 093 |
| Total I (1)  |               | 79 520 124 | 90 325 783 | 112 629 516 | 151 074 826 | 195 760 801 | 218 809 093 |
| Décaisse     |               |            |            |             |             |             |             |
| Total II (2) | 285 251 500   |            |            |             |             |             |             |
| CFN (3)      | (285 251 500) | 79 520 124 | 90 325 783 | 112 629 516 | 151 074 826 | 195 760 801 | 218 809 093 |

Source : Réalisé par nos soins à partir des documents interne de la CNEP

Avec (3) = (1) - (2)

#### 2.3.6.1 Calcul de la VAN

Pour procéder au calcul de la VAN, il est nécessaire de déterminer la valeur actualisée des montants encaissés dans le futur, c'est-à-dire l'actualisation des cash-flows calculés précédemment.

Le taux que nous retiendrons ici est le taux relatif au coût moyen pondéré du capital utilisé pour financer cet investissement. Il est de 10% d'après les responsables de la DFC de la banque CNEP.

t: 10% ;

Coefficient d'actualisation =  $(1+0,10)^{-n}$

**Tableau N° 19 : Calcul des cash-flows actualisés**

| Désignation   | 2016       | 2017        | 2018        | 2019        | 2020        | 2021        |
|---------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| CFN           | 79 520 124 | 90 325 783  | 112 629 516 | 151 074 826 | 195 760 801 | 218 809 093 |
| Coefficient   | 0,9090     | 0,8265      | 0,7513      | 0,6830      | 0,6209      | 0,5645      |
| CF Actualisée | 72 283 792 | 74 654 260  | 84 618 555  | 103 184 106 | 121 547 881 | 123 517 733 |
| Cumul des CF  | 72 283 792 | 146 938 052 | 213 556 607 | 334 740 713 | 456 288 595 | 579 806 328 |

Source : Réalisé par nos soins à partir des documents interne de la CNEP

Dès lors que tous les paramètres financiers de l'investissement sont connus et chiffrés, il est possible de calculer la rentabilité financière du projet. Cela grâce à l'utilisation des outils d'évaluation déjà exposés dans le deuxième chapitre.

La VAN sera calculée selon la formule suivante :

$$\text{VAN} = \sum \text{CFA} - I_0$$

$$\begin{aligned} \text{Alors, la VAN} &= 579\,806\,328 - 285\,251\,500 \\ &= 294\,554\,827 \text{ DA} \end{aligned}$$

Les cash flows actualisés au taux de 10% ont permis de dégager une VAN positive de l'ordre de **294 554 827 DA**, ce qui démontre la rentabilité de l'investissement. La VAN montre que l'investissement de l'entreprise X présente une forte rentabilité par rapport aux capitaux investi.

### 2.6.1.2 Le TRI

Le TRI, est le taux qui annule la VAN c'est-à-dire  $\text{VAN} = 0$ .

Par le calcul mathématique : L'équation devient alors

$$\sum_{t=1} \text{CFA} - I_0 = 0$$

Il convient alors de procéder par un certain nombre d'interactions pour trouver la valeur de t (Taux d'actualisation).

**Tableau N° 20** : Essais successifs pour le calcul du TRI.

| t   | 40%         | 35%        | 30%        |
|-----|-------------|------------|------------|
| VAN | -36 536 293 | -5 721 513 | 31 581 787 |

Source : Réalisé par nos soins à partir des documents interne de la CNEP

La VAN étant une fonction décroissante de t, on déduit qu'elle s'annule pour un nombre compris entre 35% et 30%,

On déduit que t est égale 34,16% soit TRI est égal à **34%**.

Nous constatons que le TRI est supérieur au taux d'actualisation estimé par les décideurs, donc d'après ce critère nous pouvons conclure que cet investissement est rentable.

### 2.6.1.3 L'indice de profitabilité (IP)

Rappelons le calcul de l'indice de profitabilité est le suivant :

$$\text{IP} = \frac{\sum \text{Cash-flow Actualisée}}{\text{Capital Investi}}$$

$$\text{IP} = \frac{579\,806\,328}{285\,251\,500}$$

$$\text{IP} = 2,03$$

C'est-à-dire la réalisation de l'investissement consiste à recevoir 2,03 DA contre 1DA décaissé. L'opération donc est très avantageuse et l'avantage par un dinar investi est de 2,03 DA. L'importance de l'IP signifie aussi la forte rentabilité l'investissement. Donc, il est acceptable de financer cette entreprise.

### 2.6.1.4 Le délai de récupération (DR)

L'intérêt ici est de savoir, en combien d'années ou de périodes, le capital investi sera remboursé ou bien récupéré. Le calcul de critère est le suivant :

$$\text{DR} = \text{année de cumul inférieur} + (\text{investissement initial} - \text{cumul inférieur}) \div (\text{cumul supérieur} - \text{cumul inférieur})$$

On obtient :  $DR = 3,59$

Décomposition du (DR) : Le 3,59 est la période en année à parcourir pour recevoir le montant du capital investi, la période en année et jour est de 3 ans, 7 mois et 18 jours. Le résultat du (DR) est favorable comme il permet de rembourser le capital investi en une période très courte.

### **2.3.7 Conclusion**

Compte tenu de tous les éléments qui donnent notamment

- Des résultats réalisés par l'entreprise durant les trois exercices d'activités et de leur progression
- De l'importance de plan de charge de l'entreprise
- De solvabilité de l'entreprise vis-à-vis la banque « FRANSABANK »
- De rentabilité prévisionnelle de l'entreprise

Le risque de défaut de l'entreprise « X » est minimum et la banque peut avancer le financement de cet investissement d'extension à des conditions suivant :

Montant de crédit **199 676 050DA**

Durée de six (06) ans dont une année de différé.

### **2.3.8 Consultation de la Centrale des Risques**

Pour mieux se protéger contre le risque de défaut de l'entreprise « X » en question, la CNEP Banque s'est avancée à la consultation de la centrale des risques.

Selon la réponse de la centrale des risques de la Banque d'Algérie, l'entreprise est répertoriée et la créance n'est pas classée.

Comme l'entreprise avait bénéficié d'un crédit d'investissement auprès de « FRANSA BANK » d'un montant « y » il est présenté une attestation de solvabilité émanant de « FRANSABANK » attestant que la SARL « X » n'a aucun incident de non-paiement enregistré.

### **Section 3 : Evaluation du risque sur le credit d'investissement cas de l'entreprise « Y »**

Cette section sera consacrée à notre deuxième étude de cas qui est aussi une entreprise demandeur de crédit au sein de la banque CNEP.

#### **3.1 Présentation de l'entreprise (Y) demandeur de crédit**

La SARL « Y » est une société à responsabilité limitée ayant pour activité principale selon du registre de commerce, la fabrication de la chimie minérale à savoir ciment colle, enduit de lissage et la pâte à joint. L'entreprise (Y) détient un capital social de **10 000 000 DA**

##### **3.1.2 Présentation du projet de l'entreprise (Y)**

Le projet consiste en la réalisation d'un important investissement d'un tracteur routier et d'une semi-remorque pour une unité de fabrication de divers produits de chimie minérale (fabrication de divers mortiers et enduits de construction) et transport de marchandise. Cette acquisition permettra à l'entreprise d'accroître ses capacités de production s'approvisionnant directement des frais des intermédiaires en plus de renforcement de son réseau de distribution à l'échelle local et national.

➤ **Produits fabrique**

- Ciment colle
- Enduit de lissage
- Pâte à joint

MP utilisées : Sable de calcaire, liant (ciment), liant hydraulique, plâtre et des produits chimique

➤ **Prix appliqué**

- Ciment colle : 300 à 350 DA/sac (un sac contient 25kgs)
- Enduit de lissage : 380 à 405 DA (un sac contient 20kgs)
- Pâte à joint : 650 à 680 DA/sac (un sac contient 05kgs)

➤ **Capacités de production**

- Ciment colle : 20 tonnes par 8 heures ; Equipment utilisé bétonnière
- Enduit de lissage : 1 tonne par 20 minutes ; Equipment utilisé station de monitor

\*Il est à noter que cette entreprise collabore uniquement avec les grossistes.

Pour réaliser ce projet la SARL (Y) a besoin d'un crédit de **10 291 022 DA**. Notre objectif est de calculer sa rentabilité dans le cadre de minimisation de risque.

## 3.2 Présentation des états financiers de la SARL Y

Tableau N° 21 : Bilan financier au 31/12/2014

Unité: en millions

DA

| Actif                                |                        | Passif                                 |              |
|--------------------------------------|------------------------|--|--------------|
| Libellés                             | Montant (DA)           | Libellés                               | Montant (DA) |
| <b>VALEURS IMMOBILISEES</b>          | 11 015 352             | <b>CAPITAUX PERMANENTS</b>             | 17 290 010   |
| Frais préliminaires                  | 11 015 352             | <b>CAPITAUX PROPRES :</b>              | 10 290 010   |
| Fonds de commerce Terrain            |                        | Capital                                | 10 000 000   |
| Equipements de production            |                        | Réserves légales                       |              |
| Equipements sociaux                  |                        | Ecarts de réévaluation                 |              |
| Investissements en cours             |                        | Résultat en instance                   |              |
| Créance d'investissements            |                        | d'affectation                          |              |
| Stock outil                          |                        | Provisions pour pertes probables       |              |
|                                      |                        | Frais préliminaires                    | 290 010      |
|                                      | Résultat de l'exercice |  |              |
|                                      | Rapport à nouveau      |  |              |
|                                      |                        | <b>DLMT :</b>                          |              |
|                                      |                        | Dettes d'investissement                | 7 000 000    |
|                                      |                        | Dettes envers les associés et apparent |              |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>               | 9 120 220              | <b>DETTES A COURT TERME</b>            | 2 845 562    |
| <b>VALEURS D'EXPLOITATIONS</b>       |                        |  |              |
| Stock et encours                     |                        | Fournisseur et comptes rattaché        | 119 303      |
| Matières et fournitures              |                        | Impôts                                 |              |
| Produits semi- ouvres                |                        | Détentions pour compte                 |              |
| Produits en cours                    |                        | Autres dettes                          | 2 726 259    |
| s Produits finis Stock à l'extérieur |                        | Avances commerciales                   |              |
| <b>VALEURS REALISABLES</b>           | 1 757 338              |  |              |
| Créance et comptes rattachée         | 1 451 679              |  |              |
| Créances de stocks                   |                        |  |              |
| Autres débiteurs                     | 46 080                 |  |              |
| Impôts et assimilés                  | 259 579                |  |              |
| Avances pour compte                  |                        |  |              |
| Avances d'exploitations              |                        |  |              |
| <b>VALEURS DISPONIBLES :</b>         | 7 362 882              |  |              |
| Disponibilités                       | 7 362 882              |  |              |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                   | 20 135 572             | <b>TOTAL PASSIF</b>                    | 20 135 572   |

Source : bilan réalisé par nos soins à partir des données de la CNEP.

Tableau N° 22 : Bilan financier au 31/12/2015

Unité : en millions

DA

| Actif  |              | Passif   |   |
|--|--------------|--|---|
| Libellés   | Montant (DA) | Libellés   | Montant (DA)  |
| VALEURS<br>IMMOBILISEES  | 9 135 032    | CAPITAUX<br>PERMANENTS   | 16 742 133  |
| Frais préliminaires<br>Fonds de commerce Terrain<br>Equipements de production<br>Equipements sociaux<br>Investissements en cours<br>Créance d'investissements<br>Stock outil | 9 135 032    | CAPITAUX PROPRES :<br>Capital<br>Réserves légales<br>Ecart de réévaluation<br>Résultat en instance<br>d'affectation<br>Provisions pour pertes<br>probables<br>Frais préliminaires<br>Résultat de l'exercice<br>Rapport à nouveau<br><br>DLMT :<br>Dettes d'investissement<br>Dettes envers les associés et<br>apparent | 11 492 133<br>10 000 000<br><br><br><br><br><br><br><br>1 202 123<br>290 010<br><br>5 250 000 |
| ACTIF CIRCULANT  | 13 393 989   | DETTES A COURT<br>TERME  | 5 786 888   |
| VALEURS<br>D'EXPLOITATIONS   | 6 126 746    |  |   |
| Stocks et encours<br>Matières et fournitures<br>Produits semi- ouvres<br>Produits en cour<br>s Produits finis Stock à<br>l'extérieur   | 6 126 746    | Fournisseur et comptes<br>rattachée<br>Impôts<br>Détenions pour compte<br>Autres dettes<br>Avances commerciales  | 1 138 064<br>343 888<br>4 304 936   |
| VALEURS REALISABLES<br>:   | 3 627 557    |  |   |
| Créances sur clients   | 2 957 884    |  |   |
| Créances de stocks   |              |  |   |
| Impôts et assimilés  | 665 695      |  |   |
| Avances pour compte  |              |  |   |
| Avances d'exploitations  |              |  |   |
| Autres débiteurs   | 3 978        |  |   |
| VALEURS DISPONIBLES :  | 3 639 686    |  |   |
| Disponibilités   | 3 639 686    |  |   |
| TOTAL GENERAL  | 22 529 021   | TOTAL GENERAL  | 22 529 021  |

Source : bilan réalisé par nos soins à partir des données de la CNEP.

**Tableau N° 23 : Le bilan des grandes masses**

| Actif<br>Désignation | 2014       |      | 2015       |      |
|----------------------|------------|------|------------|------|
|                      | Montant    | %    | Montant    | %    |
| <u>VI</u>            | 11 015 352 | 0,55 | 9 135 032  | 0,41 |
| <u>AC</u>            | 9 120 220  | 0,45 | 13 393 989 | 0,59 |
| VE                   | -          | -    | 6 126 746  | 0,27 |
| VR                   | 1 757 338  | 0,09 | 3 627 557  | 0,16 |
| VD                   | 7 362 882  | 0,36 | 3 639 686  | 0,16 |
| Total                | 20 135 572 | 100% | 22 529 021 | 100% |
| Passif               |            |      |            |      |
| <u>KP</u>            | 17 290 010 | 0,86 | 16 742 133 | 0,74 |
| CP                   | 10 290 010 | 0,51 | 11 492 133 | 0,51 |
| DLMT                 | 7 000 000  | 0,34 | 5 250 000  | 0,23 |
| DCT :                | 2 845 562  | 0,14 | 5 786 888  | 0,26 |
|                      | 20 135 572 | 100% | 22 529 021 | 100% |

Source : bilan réalisé par nos soins à partir des données de la CNEP.

### 3.3 Etude du risque par l'analyse des états financiers de l'entreprise (Y)

#### 3.3.1 Tableau N° 24 : Présentation de projet

| Désignation          | Prix TTC      | Crédit        | Autofinancement |
|----------------------|---------------|---------------|-----------------|
| Tracteur routier MAN | 11 641 500 DA | 8 149 050 DA  | 3 492 450 DA    |
| Semi-remorque        | 3 059 960 DA  | 2 141 972 DA  | 917 988 DA      |
| TOTAL                | 14 701 460 DA | 10 291 022 DA | 4 410 438 DA    |

Source : Document interne de la CNEP

L'investissement va être financé dans cette structure

**Tableau N° 25 : Structure de financement**

|                  |               |      |
|------------------|---------------|------|
| Cout global      | 14 701 460 DA | 100% |
| Crédit demandeur | 10 291 022DA  | 70%  |
| Autofinancement  | 4 410 438 DA  | 30%  |

Source : Document interne de la CNEP

### 3.4 Etude de l'équilibre financier

L'équilibre de l'entreprise sera apprécié par trois éléments caractéristiques, le fonds de roulement, le besoin de fonds de roulement et la trésorerie. Pour le cas de entreprise Y les résultats seront appréciés et interprétés comme suit :

#### 3.4.1 Calcul du fonds de roulement (FR)

Rappel des formules de calcul : Par le haut du bilan :  $FR = KP - VI$ .

Par le bas du bilan :  $FR = AC - DCT$ .

**Tableau N° 26 : Calcul de fonds de roulement (FR)**

UM : DA

|    | 2014            | 2015            |
|----|-----------------|-----------------|
| FR | 6 274 658.00 DA | 7 607 101.00 DA |

Source : réalisé par nos soins à partir des données de la CNEP

#### 3.4.2 Calcul de besoin de fonds de roulement (BFR)

Rappel de la formule de calcul :  $BFR = (VE + VR) - (DCT - D)$

**Tableau N° 27 : Calcul de BFR**

UM : DA

| Désignation | 2014             | 2015            |
|-------------|------------------|-----------------|
| BFR         | -1 088 224.00 DA | 3 967 415.00 DA |

Source : réalisé par nos soins à partir des données de la CNEP

#### 3.4.3 Le calcul de la trésorerie nette (TN)

Rappel des formules de calcul :  $TN = FR - BFR$

$TN = VD - DFCT$  (dettes financières à CT)

**Tableau N° 28 : Calcul de TN**

UM : DA

| Désignation | 2014            | 2015            |
|-------------|-----------------|-----------------|
| TN          | 7 362 882.00 DA | 3 639 686.00 DA |

Source : réalisé par nos soins à partir des données de la CNEP

- Commentaire sur de l'équilibre financier

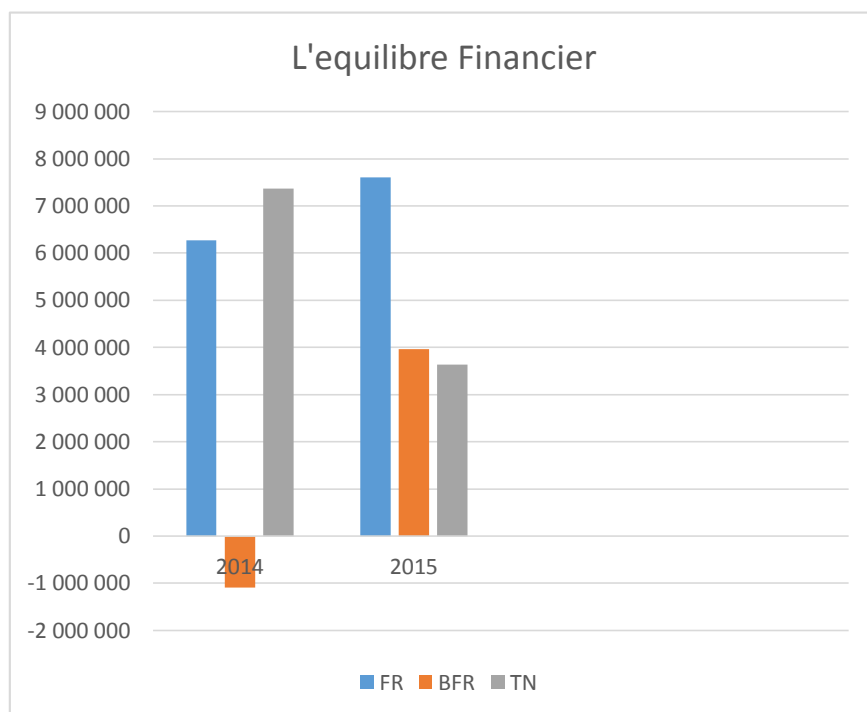
FR : L'entreprise présente une marge de sécurité ce qui renforce sa solvabilité engendrée par son fonds de roulement positif qui a augmenté de 21.24% de l'exercice 2014 à 2015.

BFR : Durant l'exercice de démarrage (2012), l'entreprise présente un BFR négatif, les ressources d'exploitation sont supérieures aux emplois d'exploitation. L'entreprise n'a pas de besoin d'exploitation.

L'inverse pour l'exercice 2015, l'entreprise présente un besoin de fonds de roulement du fait qu'elle accorde des délais à ses clients.

Trésorerie : L'entreprise présente une trésorerie positive qui a baissé de 50.57% de l'exercice 2014, Marge active baisse elle est en situation d'équilibre immédiat.

**Figure N° 06 : Représentation graphique de FR, BFR et TN**



Source : réalisé par nos soins à partir des données de la CNEP

### 3.5 Analyse de l'activité

Cette analyse va se faire à travers l'étude de l'évolution des SIG. Nous allons procéder au calcul des ratios d'activité à partir des comptes de résultat présentés. Ces ratios sont utilisés pour évaluer les résultats et la performance de l'entreprise dans son activité d'exploitation.

**Tableau N° 29 : Evolution des SIG**

|   | 2014         | 2015          |
|---|--------------|---------------|
| CA  | 2 575 585 DA | 5 939 739 DA  |
| Evolution                                   | —            | 130.62%       |
| Production de l'exercice                    | 4 608 252 DA | 10 033 818 DA |
| %Production de l'exercice                   | —            | 117.74%       |
| Consommation de matières premières          | 2 264 803 DA | 5 582 923 DA  |
| Consommation de Mp/production de l'exercice | —            | 146.57%       |
| Services                                    | 97 368 DA    | 444 754 DA    |
| Evolution services                          | —            | 356.78%       |
| Services/production de l'exercice           | 2.11%        | 4.43%         |
| VA  | 2 246 080 DA | 4 006 138 DA  |
| VA/CA                                       | —            | 78.36%        |

|                              |              |              |
|------------------------------|--------------|--------------|
| Frais personnel              | 395 754 DA   | 626 803 DA   |
| Evolution FP                 | 48.74%       | 39.93%       |
| FP/CA                        | —            | 58.38%       |
| VA/production de l'exercice  | 8.59%        | 6.25%        |
| EBE                          | 1 850 325 DA | 3 359 334 DA |
| EBE/CA                       | —            | 81.55%       |
| EBE/production de l'exercice | 40.15%       | 33.48%       |
| DAA                          | 1 175 369 DA | 1 880 319 DA |
| Evolution DAA                | —            | 59.98%       |
| DAA/production de l'exercice | 25.51%       | 18.74        |
| Frais financier              | 385 000 DA   | 360 937 DA   |
| Evolution frais financier    | —            | -6.25%       |
| FF/production de l'exercice  | 8.35%        | 3.60%        |
| Résultat Net                 | 290 010 DA   | 1 202 123    |
| Evolution                    | —            | 314.51%      |
| RN/production de l'exercice  | 6.29%        | 11.98%       |

Source Etabli par nous-mêmes à partir des données de la CNEP

- Commentaire sur l'évolution des SIG.

Le CA de l'entreprise connaît une progression au cours de l'exercice 2015 et 2016.

La Valeur Ajoutée créée par l'entreprise représente en moyenne 78,36% du CA.

L'excédent brute d'exploitation « EBE » : est positive, il enregistre une hausse de 81.55% de 1 850 325 DA en 2014 à 3 359 334 DA en 2015.

Le résultat brut et le résultat net sont positifs sur toute la période et enregistrent une évolution importante générée par la croissance du CA.

Dans le sens général l'exercice de démarrage présente un bon chiffre d'affaires si l'on considère que l'entreprise est entrée en exploitation la mi-juin. Ce chiffre enregistre une hausse de 130.62% en 2015, toutes les autres rubriques évoluent dans les mêmes proportions.

### 3.6 Les Ratios du Bilan

**Tableau N° 30** : Calcul des ratios du Bilan.

| Désignation                | 2014       | 2015       |
|----------------------------|------------|------------|
| Fond Permanent             | 17 290 010 | 16 742 133 |
| Total Bilan                | 20 135 572 | 22 529 021 |
| Fond Permanent/Total Bilan | 86%        | 74%        |
| Capitaux Propres           | 10 290 010 | 11 492 133 |
| Autonomie Financière       | 51%        | 51%        |
| Actifs Immobilisé          | 11 015 352 | 9 135 032  |
| Immobilisation D'actif     | 55%        | 41%        |
| DLMT/Fonds Permanent       | 40%        | 31%        |
| Rentabilité Financière     | 2,8%       | 10%        |

Source Etablir par nous-mêmes à partir des données de la CNEP

- Commentaire des ratios

Total Fonds Permanents/ Total Bilan : Ce ratio nous renseigne sur la solidité financière de l'entreprise. Le ratio a diminué de 86% en 2014 à 74% en 2015. Cette diminution est connue à cause des augmentations des DCT en 2015

Total Capitaux Propres/ Total Bilan : l'entreprise enregistre aucune différence dans le ratio d'autonomie financier, le ratio était une variable durant la période, jusqu'à 51%.

DLMT/ Fonds Permanents : Ce ratio mesure la capacité d'endettement de l'entreprise. Il a tendance à baisser, généré par le remboursement de crédit contracté auprès de la banque.

Rentabilité financière : Plus ce ratio est élevé plus la situation est meilleure car les fonds propres sont rentabilisés. La rentabilité financière de l'entreprise a connu une augmentation de 2,8% à 10% en 2015. Cette augmentation est évidente par une évolution forte de CA (130,62%) en 2015.

### 3.7 L'étude de rentabilité de demandeur de crédit.

« Estimation de chiffre d'affaire prévisionnel »

Pour l'estimation de CA prévisionnel nous avons retenu celui arrêté par l'entreprise pour l'exercice 2016 (provisoire), sachant que le plan de charge de l'entreprise dépasse nettement celui obtenu pour 2016, avec une montée en cadence de 10% annuellement. Nous avons obtenu les résultats suivants :

**Tableau N° 31 : Détermination CA prévisionnel**

| Désignation              | 2016              | 2017                 | 2018                | 2019                | 2020                |
|--------------------------|-------------------|----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Production de l'exercice | 10 033 818.04 × 4 | 40 135 273.48 × 1.1. | 44 148 800.88 × 1.1 | 48 563 680.94 × 1.1 | 53 420 049.00 × 1.1 |
| TOTAL                    | 40 135 273.48     | 44 148 800.83        | 48 563 680.91       | 53 420 049.00       | 53 762 053.9        |

Source Etablir par nous-mêmes à partir des données de la CNEP

« Estimation de production de l'exercice provisoire »

Le taux d'évolution de l'activité de 2014 à 2015 est de 117.74%, nous avons pris le même taux pour l'exercice 2016 et une montée en cadence de 5% pour les exercices suivants

**Tableau N° 32 : Détermination production de l'exercice prévisionnel**

| Désignation              | 2016 <sup>∧</sup> (117.74%) | 2017 <sup>∧</sup> (5%) | 2018 <sup>∧</sup> (5%) | 2019 <sup>∧</sup> (5%) | 2020 <sup>∧</sup> (5%) |
|--------------------------|-----------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Production de l'exercice | 21 847 221.82               | 22 939 582.91          | 24 086 562.06          | 25 290 890.16          | 26 555 434.67          |

Source Etablir par nous-mêmes à partir des données de la CNEP

#### 3.7.1 TCR Prévisionnel (DA)

En prenant en considérant l'activité réelle de l'entreprise en l'occurrence des états financiers réels de l'entreprise des exercices 2014 et 2015 nous allons procéder à établir les TCR prévisionnelles présentés comme suit :

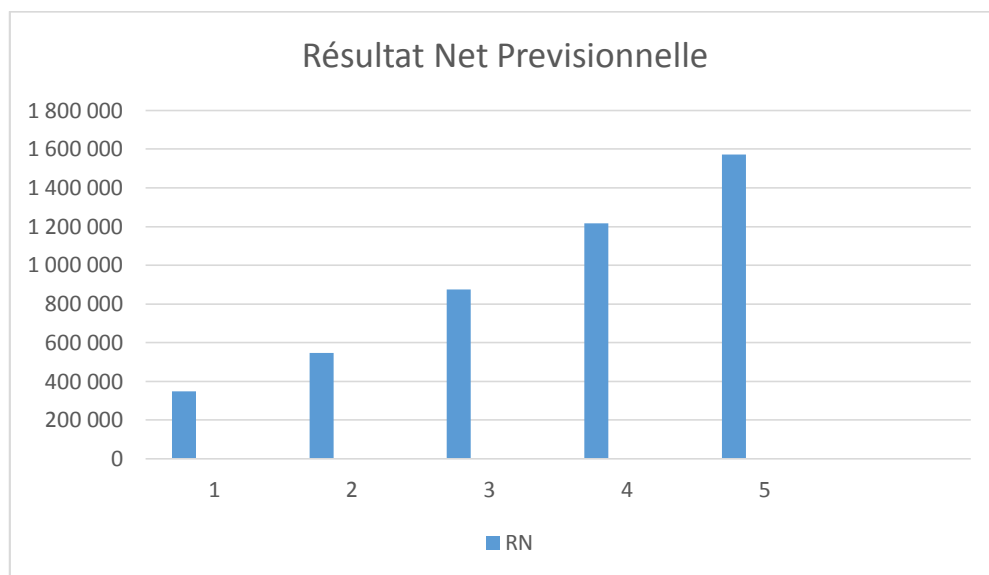
**Tableau N° 33 : Détermination TCR prévisionnelle.**

| Désignation              | 2016       | 2017       | 2018       | 2019       | 2020       |
|--------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Production de l'exercice | 21 847 222 | 22 739 583 | 24 036 562 | 25 290 890 | 26 555 435 |
| Matières consommées      | 13 763 750 | 14 451 937 | 15 174 534 | 15 933 261 | 16 729 924 |
| Services                 | 1 546 783  | 1 624 122  | 1 705 329  | 1 79 595   | 1 880 125  |
| Valeur ajoutée           | 6 536 689  | 6 863 523  | 7 206 699  | 7 567 034  | 7 946 386  |
| Frais de personnel       | 1 857 014  | 1 894 154  | 1 932 039  | 1 970 678  | 2 010 092  |

|                          |           |           |           |           |           |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Imports et taxes         | 436 944   | 458 792   | 481 731   | 505 818   | 531 109   |
| EBE                      | 4 242 730 | 4 510 577 | 4 792 931 | 5 090 539 | 5 404 186 |
| DAA                      | 2 940 292 | 2 940 292 | 2 940 292 | 2 940 292 | 2 940 292 |
| Frais financiers         | 632 126   | 632 126   | 474 095   | 316 063   | 158 032   |
| Frais divers             | 218 472   | 229 396   | 240 866   | 252 909   | 265 554   |
| Résultant d'exploitation | 451 840   | 708 764   | 1 137 679 | 1 581 275 | 2 040 308 |
| IBS                      | 103 923   | 708 764   | 1 137 679 | 1 581 275 | 2 040 308 |
| Résultat net             | 347 917   | 545 748   | 876 013   | 1 217 581 | 1 571 037 |

Source : Etablir par nous-mêmes à partir des données de la CNEP

**Figure N° 07 : Présentation des résultats nets prévisionnels**



Source : Etablir par nous-mêmes à partir des données de la CNEP

- Commentaire

Durant les cinq (5) ans d'exploitation après l'extension, qui représente la période de la montée en cadence, l'affaire serra en progression. Donc, le résultat net de l'entreprise est en progression continue, jusqu'il atteindra **1 571 037 DA** en 2020.

### 3.7.2 Détermination de la capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF est déterminée dans le tableau ci-dessous :

Rappel de formule

$$\text{CAF} = \text{Résultat de l'exercice} + \text{dotations aux amortissements}$$

De cette formule nous aboutissons sur ce qui suit :

**Tableau N°34 : Calcul de la CAF de l'investissement**

| Désignation | 2016      | 2017      | 2018      | 2019      | 2020      |
|-------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| RN          | 347 917   | 545 748   | 876 013   | 1 217 581 | 1 571 037 |
| AMOR        | 2 940 292 | 2 940 292 | 2 940 292 | 2 940 292 | 2 940 292 |
| CAF         | 3 288 209 | 3 486 040 | 3 816 305 | 4 157 873 | 4 511 329 |

Source : calculé par nos soins.

### 3.8 Résultat de l'étude de rentabilité

### 3.8.1 Calcul des cash-flows

Comme investissement d'entreprise Y porte sur cinq ans, Nous allons calculer les flux de trésorerie nets sur les 5 ans précédents. Ces flux nets de trésorerie sont présentés dans le tableau suivant :

$$\text{Cash-flow nets (Flux nets de trésorerie)} = \text{Encaissement} - \text{Décaissement}$$

**Tableau N° 35 : Calcul des cash-flows nets**

| Désignation  | 2015            | 2016      | 2017      | 2018      | 2019      | 2020      |
|--------------|-----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Encaisse     |                 |           |           |           |           |           |
| CAF          |                 | 3 288 209 | 3 486 040 | 3 816 305 | 4 157 873 | 4 511 329 |
| Total I (1)  |                 | 3 288 209 | 3 486 040 | 3 816 305 | 4 157 873 | 4 511 329 |
| Décaisse     |                 |           |           |           |           |           |
| Total II (2) | 14 701 460 DA   |           |           |           |           |           |
| CFN (3)      | (14 701 460) DA | 3 288 209 | 3 486 040 | 3 816 305 | 4 157 873 | 4 511 329 |

Source : Réalisé par nos soins à partir des documents interne de la CNEP

Avec (3) = (1) - (2)

### 3.8.2 Calcul de la VAN

Pour procéder au calcul de la VAN, tout d'abord il est nécessaire d'actualiser les cash-flows calculés précédemment.

Le taux que nous retiendrons ici est le taux relatif au coût moyen pondéré du capital utilisé pour financer cet investissement. Il est de 10% d'après les responsables de la DFC de la banque CNEP.

t: 10% ;

Coefficient d'actualisation =  $(1+0,10)^{-n}$

**Tableau N° 36 : Calcul des cash-flows actualisés**

| Désignation       | 2016      | 2017      | 2018      | 2019       | 2020       |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|
| CFN               | 3 288 209 | 3 486 040 | 3 816 305 | 4 157 873  | 4 511 329  |
| Coefficient       | 0,9090    | 0,8265    | 0,7513    | 0,6830     | 0,6209     |
| CF Actualisée     | 2 988 982 | 2 881 212 | 2 867 190 | 2 839 827  | 2 801 084  |
| Cumul des CF Actu | 2 988 982 | 5 870 194 | 8 737 384 | 11 577 211 | 14 378 295 |

Source : Réalisé par nos soins à partir des documents interne de la CNEP

Rappel des formules :

La VAN sera calculée selon la formule suivante :

$$\text{VAN} = \sum \text{CFA} - I_0$$

Alors, la VAN = 14 378 295 - 14 701 460

$$= - 323 165 \text{ DA}$$

Les cash flows actualisés au taux de 10% dégager une VAN négative de l'ordre de - 323 165 DA, ce qui démontre que l'investissement n'est pas rentable.

### 3.8.3 Le TRI

Le TRI, est le taux qui annule la VAN c'est-à-dire  $VAN = 0$ .

Par le calcul mathématique : L'équation devient alors

$$\sum_{t=1} CFA - I_0 = 0$$

Il convient alors de procéder par un certain nombre d'interactions pour trouver la valeur de t (Taux d'actualisation).

**Tableau N° 37** : Essais successifs pour le calcul du TRI.

|     |          |         |
|-----|----------|---------|
| t   | 10%      | 8%      |
| VAN | -322 844 | 487 896 |

Source : Réalisé par nos soins à partir des documents interne de la CNEP

La VAN étant une fonction décroissante de t, on déduit qu'elle s'annule pour un nombre compris entre 10% et 8%,

On déduit que t est égale 9,182% soit TRI est égal à **9,2%**.

Nous constatons que le TRI est inférieur au taux d'actualisation estimé par la direction, donc d'après ce critère nous pouvons conclure que cet investissement n'est pas rentable.

### 3.8.4 L'indice de profitabilité (IP)

Rappelons le calcul de l'indice de profitabilité est le suivant :

$$IP = \frac{\sum \text{Cash-flow Actualisée}}{\text{Capital Investi}}$$

$$IP = \frac{14\,378\,295}{14\,701\,460}$$

$$IP = 0,978$$

C'est-à-dire la réalisation de l'investissement consiste à recevoir 0,978 DA contre 1DA décaissé. L'opération n'est pas donc avantageuse. L'indice de profitabilité doit être supérieur à 1.

### 3.8.5 Le délai de récupération (DR)

L'intérêt ici est de savoir, en combien d'années ou de périodes, le capital investi sera remboursé ou bien récupéré. Le calcul de critère est le suivant :

Rappel de formule :

$$DR = \text{année de cumul inférieur} + (\text{investissement initial} - \text{cumul inférieur}) \div (\text{cumul supérieur} - \text{cumul inférieur})$$

On obtient : DR = 5,12

Décomposition du (DR) : Le 5,12 est la période en année à parcourir pour recevoir le montant du capital investi, La période en année et jour est de 5 ans, 1mois et 14jours. Le résultat du

(DR) est plus de 5ans donc non favorable comme il ne permet pas de rembourser le capital investi en une période très courte.

### **Conclusion**

Les cash-flows actualisés au taux de 10% dégagent une VAN négative de -322 844 DA, nous constatons que l'investissement proposé par l'entreprise (Y) n'est pas rentable. L'investissement de l'entreprise ne permet pas de dégager une VAN positive au taux d'actualisation de 10%.

Revenant au taux de rentabilité interne, il n'est pas conforme à la solidité de l'investissement comme il est inférieur à 10%. De plus, la totalité de l'investissement ne sera pas récupéré dans une période courte. Finalement, la CNEP Banque n'a pas accordé le crédit à l'entreprise (Y) a cause des ces facteurs.

### **Conclusion de chapitre**

A fin d'assurer leur liquidité et leur solvabilité, ainsi que l'équilibre de leur structure financière, les établissements de crédit doivent maîtriser fortement la technique de gestion du risque.

Cela revient à faire de bons choix dans le métier de financement des entreprises c'est-à-dire savoir séparer les entreprises rentables qui ont le moindre risque de défaut et les entreprises qui ne sont pas rentables ou bien ceux avec un taux de rentabilité faible.

L'analyse du risque est centrée sur la solvabilité et la rentabilité des entreprises, c'est-à-dire, leurs capacités à rembourser les dettes exigibles avec leurs actifs.

D'après les résultats que nous avons trouvés , nous remarquons que l'entreprise « X » possède une VAN positive avec un TRI favorable de 34%. Ce TRI est supérieur au taux d'actualisation, nous pouvons conclure que cet investissement minimise le risque de default comme il est rentable.

Par contre l'entreprise « Y » dispose d'une VAN négative de - 323 165 DA au taux d'actualisation de 10% ce qui rend l'investissement trop risqué et non rentable. Dans le cadre de minimisation de risque, le fait d'investir dans tels entreprises sera déconseillé. Le projet de l'entreprise (X) est plus solide et prioritaire de financement.

Donc, nous pouvons conclure que le diagnostic financier aide certainement les banques à évaluer la santé des entreprises, mais au fil du temps, il s'est avéré ne pas être totalement efficace pour plusieurs raisons. D'une part, sa nature purement quantitative a incité les PME à présenter des états financiers modifiés si elles souhaitent bénéficier le crédit demandé.

D'autre part, le diagnostic financier néglige également les facteurs qualitatifs qui pourraient conduire au défaut de l'entité demandeuse de crédit. Néanmoins, le diagnostic financier reste un outil primordial et obligatoire pour une bonne gestion du risque dans un établissement de crédit.

## **Conclusion Générale.**

Au terme de ce présent mémoire, nous avons essayé d'introduire la notion de risque et présenter les différentes méthodes de sa gestion. Le risque de crédit a toujours été une préoccupation majeure pour les institutions financières. Nous avons constaté que la gestion de ce risque reste un processus important que les responsables doivent maintenir dans une entreprise. Il est inévitable d'avoir des risques et les gestionnaires doivent avoir de meilleures stratégies pour y faire face.

Le financement des investissements reste l'une des activités principales de la banque où le crédit accordé est regardé comme des moyens de développement des entreprises et un facteur de croissance économique.

Par conséquent, le risque est un phénomène inhérent au secteur bancaire, avec le développement vigoureux de la gestion de risque ces dernières années. Cependant, le risque est quelque chose qui ne peut être complètement évité et voilà pourquoi son identification et évaluation reste aujourd'hui une étape indispensable avant toute décision d'octroi du crédit.

La gestion de risque crédit peuvent se faire par les méthodes traditionnelles ainsi que les nouvelles, à savoir analyse financière, réglementation prudentielle analyse, la notation, la titrisation, la prise de garanties etc. Les méthodes de gestion de ce risque évoluent de jour en jour, mais les banques ne peuvent se passer de ce que l'on appelle les méthodes traditionnelles, telles que l'analyse financière.

En effet, suite à la demande de crédit d'investissement introduit par le client, le banquier ou le chargé d'étude, après la constitution de dossier, doit suivre une démarche d'étude et analyse détaillée du dossier fourni, en utilisant des outils financiers qui va lui permettre de déterminer le besoin réel éprouvé, choisir le mode de financement adéquat et prévoir à base des données prévisionnelles la situation financière et l'activité de l'entreprise, afin de dégager les possibilités future à faire face à ces dettes et s'assurer le déroulement normal d'une opération de crédit.

L'analyse financière détermine la santé et la stabilité d'une entreprise, en permettant de comprendre comment elle mène ses activités. Pour s'immuniser contre le risque de crédit, les établissements financiers sont tenus de mener une étude approfondie sur la solvabilité et la rentabilité de l'entreprise demandeuse du crédit. Mais il est important de savoir que l'utilisation de cette méthode comme outil de gestion du risque crédit a également ses limites.

Quel que soit l'outil d'analyse utilisé, il est difficile d'établir un diagnostic fiable ou bien exacte, car les résultats dépendent des informations fournies auprès de l'emprunteur sont parfois insuffisantes ou inexactes. En raison de cette asymétrie des informations revues par la banque, le risque est donc inévitable. Tout ce que le secteur bancaire peut faire est d'utiliser les informations reçues et faire un suivi sur le dossier de crédit pour l'octroi de crédit.

Une simple analyse et étude des données chiffrées n'évite jamais à cent pourcent le risque de défaillance d'une entreprise. L'étude doit être qualitative tant que quantitative. Il existe toujours une difficulté à comprendre et gérer les risques liés à toute opération de crédit même si certaines procédures à suivre lors de l'examen d'une demande de crédit sont précisés.

L'approche du travail mené par le banquier n'est pas une science exacte, mais plutôt dépend d'une maîtrise de l'art de la pratique bancaire. C'est pour cette raison que nous pouvons

supposer que la recherche dans ce domaine est ouverte. La gestion du risque de crédit reste donc une fonction essentielle et stimulante pour l'entreprise.

Grace á nos recherches et études á la CNEP, nous voyons comment l'analyse financière a un impact sur les entreprises qui obtiennent un crédit. Bien que le risque est quelque chose inévitable, l'entreprise (X) en raison de son VAN positif, le TRI et le DR, a reçu le crédit de 247 240 000DA. D'un autre côté, l'entreprise (Y) en raison d'un manqué de solvabilité n'a pas reçu le crédit de 10 291 022DA. Pour répondre á la problématique de cette étude, nous avons vu qu'á travers l'analyse financière et l'étude d'un dossier de crédit apporté la CNEP est en mesure d'évaluer le risque associé á chaque prospectus de crédit fourni. Á travers la convention de prêt (une liste des articles stipules par la Banque elle-même) toutes les procédures et les règles á suivre pour allouer un crédit á une entreprise sont mises en place.



## La Bibliographie

### Ouvrage

- Abdellah. Boughaba, Analyse et évaluation de projets, éd Berti, Alger, 2005
- Alain. Rivet, Gestion financière : analyse et politique financière de l'entreprise, Edition Ellipses Marketing S.A, Paris, 2003
- Alain MARION, « Analyse financière, concepts et méthodes », 4ème édition, DUNOD, Paris, 2007
- Arnaud de Servigny, Ivan Zelenko Barthélémy Bernard, gestion des risques méthode d'optimisation globale, Ed d'organisation, paris, 2002
- Barthélémy Bernard, « gestion des risques méthode d'optimisation globale », Ed d'organisation, paris, 2002
- Bouyacoub F ; « l'entreprise et le financement bancaire », édition casbah, 2000,
- Cohen ELIE, Dictionnaire de gestion, Ed la découverte, paris, 1997
- Cécile Kharoubi et Philippe Thomas, Analyse du risque crédit banque et marchés 2 è édition, Paris, 2016.
- Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, « Les risques bancaires », Bâle, 2008
- CAPUL Jean-Yves, « L'économie et les sciences sociale de A à Z », Edition Hatier, Paris, France, 2004,
- DIONNE Georges, « gestion des risques : historique, définition et critiques, 1er février 2003,
- Denis. BABUSIAUX, Décision d'investissement et calcul économique dans l'entreprise, éd. Economica et Techni, Paris, 1990,
- Dov Ogien, « Gestion financière de l'entreprise » Dunod, Paris 2018,
- GARDES N, Finance d'entreprise, Edition d'organisation, Paris, 2006,
- Hervé. Hutin, Toute la finance d'entreprise, Edition d'organisation, 3ème Edition, France, 2004,
- Hilson D.A, What is risk?Towards a common definition, InfoRM,UK ,2002
- Jean. BARREAU et DELAHAYE. Jacqueline, gestion financière, Ed Dunod, 13eme Edition, Paris 2004
- JOHEN HOLL et autres, « gestion des risques et institution financiers », édition Pearson, Paris, 2007
- KARYOTIS D « La notation financière : une nouvelle approche du risque » ; la revue banque Editeur ; paris ; 1995
- Laurent Pierandrei « Risk Management » Editeur Dunod, 2019

- L. LANGLOIS, C. BONNIER, M. BRINGER, Contrôle de gestion, Edition FOUCHER, Paris, 2006
- Marteau D : les enjeux de développement des marchés de dérivés de crédit ; Edition Revue banque stratégie ; paris ; 2001
- OLIVIER TOUTAIN, Titrisation et risqué de crédit, PDF, 2008
- Pierre. Conso & Farouk. Hemici, Gestion financière de l'entreprise, 10ème édition, Dunod, Paris, 2002
- PEYRARD. Josette, Gestion Financière ,1er édition Gestion ,1990
- PIGET P., « Gestion financière de l'entreprise », Edition Economica, Paris 1998
- QUIRY P et LEFUR Y, Finance d'entreprise, Edition Dalloz, Paris, 2011
- RONCALLI Thierry, La Gestion des Risques Financiers, Ed : ECONOMICA, paris, 2004.
- ROUYER Gérard, CHOINEL Alain, « la banque et l'entreprise techniques actuelles de financement », 3eme édition, collection banque ITB
- Schweser « Foundations of Risk Management » Pearson, New York, 2020
- Sylvie de Coussergues, Gautier Bourdeaux, Héger Gabteni « Gestion de la banque » Edition Dunod, Paris 2020
- TEULIE J, TOPSACALIAN P, finance, 4eme édition Vuibert, paris 2005
- VIZZOVONA Patrice gestion financière, Edition ATOL, 2008

### **Sites internet**

- [www.wikipédia.fr](http://www.wikipédia.fr), l'encyclopédie libre,
- <https://www.investopedia.com/terms/c/credit-spread-option.asp>
- <https://www.investopedia.com/terms/c/credit-spread-option.asp>
- <https://www.cnepbanque.dz/présentation.php>

## Table Des Matières

Liste des abréviations

Liste des figures

Liste des tableaux

**Introduction générale** ..... 1

### **Chapitre 1 : Les généralités sur risque et la gestion du risque**

Introduction..... 4

**Section 1 : Les notions générale sur le risque**..... 4

1.1 Définition du risque ..... 4

1.2 Typologie des risques ..... 5

1.2.1 Les risques financiers ..... 5

1.2.2 Les risques non financiers ..... 7

**Section 2 : Les notions sur la gestion du risque**..... 9

2.1 Définition de la gestion des risques..... 9

2.2 Les objectifs de la gestion des risques..... 10

2.3 Les étapes de la gestion des risques..... 10

2.3.1 Identification des risques..... 10

2.3.2 Evaluation et mesure des risques..... 10

2.3.3 Analyse, décision et planification des mesures..... 11

2.3.4 Gestion opérationnelle des risques..... 11

2.3.5 Surveillance des risques..... 11

2.3.6 Risk reporting (Rapports de risques)..... 11

**Section 3 : La réglementation dans le cadre de gestion du risque**..... 11

3.1 La réglementation internationale..... 11

3.2 Cadre Législatif Portant sur L'application des Règles Prudentielles dans Les Banques Algériennes..... 12

**Conclusion du chapitre** ..... 13

### **Chapitre 2 Les notions sur la gestion du risque de crédit d'investissement.**

Introduction..... 15

**Section 1 : Généralité sur l'investissement**..... 14

1.1 Définition de l'investissement..... 16

1.1.1 Définition compatible de l'investissement..... 16

1.1.2 Définition économique de l'investissement..... 16

|  |    |
|--|----|
| 1.1.3. Définition financière de l'investissement.....    | 17 |
| 1.2 Typologies d'investissement.....                     | 17 |
| 1.2.1. Typologie d'investissement selon sa nature.....   | 17 |
| 1.2.2. Typologie par secteur d'investissement.....       | 17 |
| 1.2.3 Typologie d'investissement selon son objectif..... | 17 |
| 1.2.4. Typologie d'investissement selon son risque.....  | 18 |

## **Section 2 : Les généralités sur le crédit d'investissement.....18**

|   |    |
|---|----|
| 2.1 Définition du crédit d'investissement.....  | 18 |
| 2.2 Typologie des crédits d'investissement.....   | 18 |
| 2.2.1 Le crédit d'investissement classique.....   | 18 |
| 2.2.2 Les crédits d'investissement spéciaux.....  | 23 |
| 2.2.2.1 Les crédits à l'emploi de jeunes.....   | 23 |
| 2.2.2.2 Les crédits aux chômeurs promoteurs.....  | 24 |
| 2.2.2.3 Les micros crédits ou crédits ANGEM.....  | 24 |
| 2.3 Présentation des organismes d'Etat de soutien et de la promotion de l'investissement..... | 24 |
| 2.3.1 Agence Nationale du Développement de l'Investissement (ANDI).....                       | 25 |
| 2.3.2 Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ).....                     | 25 |
| 2.3.3 Agence Nationale de Gestion de Micro Crédit (ANGMC).....                                | 25 |
| 2.3.4 La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC).....                                     | 25 |

## **Section 3: Évaluation financière des investissements et étude de la rentabilité .....25**

|   |    |
|---|----|
| 3.1 Les critères d'évaluation des investissements.....        | 26 |
| 3.1.1 La valeur actuelle nette (VAN).....                     | 26 |
| 3.1.1.2 Les avantages de la VAN.....                          | 27 |
| 3.1.1.3 Les inconvénients.....                                | 27 |
| 3.1.2 Le taux de rentabilité interne (TRI).....               | 27 |
| 3.1.2.1 Avantages.....  | 28 |
| 3.1.2.2 Inconvénients du TRI.....                             | 28 |
| 3.1.3 L'indice de profitabilité (IP).....                     | 29 |
| 3.1.3.1 Avantages.....  | 29 |
| 3.1.3.2 Inconvénients.....                                    | 29 |
| 3.1.4 Le délai de récupération ou play-back période (DR)..... | 29 |

## **Conclusion du chapitre.....30**

### **Chapitre 3 Les méthodes d'évaluation du risque.**

#### **Introduction au chapitre.....32**

#### **Section 1 : L'approche traditionnelle, le diagnostic financier (analyse de l'entreprise)...32**

|  |    |
|--|----|
| 1.1 Diagnostique financière.....   | 32 |
| 1.1.1 Examen du dossier financier.....   | 33 |
| 1.1.2 Les documents financiers.....  | 33 |
| 1.2 L'Analyse des états financiers.....  | 34 |
| 1.2.1 L'analyse de la situation financière de l'emprunteur à travers le bilan..... | 34 |

|   |           |
|---|-----------|
| 1.2.2 Evaluation des Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG).....                      | 36        |
| 1.2.3 L'appréciation de l'entreprise demandeur de crédit par les ratios.....          | 36        |
| 1.3 Analyse de la viabilité et rentabilité du projet.....                             | 40        |
| 1.3.1 L'analyse de secteur d'activité.....  | 40        |
| 1.3.2 L'analyse commerciale.....  | 40        |
| 1.3.3 L'analyse technique.....  | 40        |
| 1.3.4 L'analyse de la conjoncture politico-économique.....                            | 40        |
| <b>Section 2 : Les méthodes moderne de la gestion du risque crédit.....</b>           | <b>40</b> |
| 2.1 La notation financière (Credit rating).....                                       | 41        |
| 2.1.1 La notation externe (méthode standard).....                                     | 41        |
| 2.1.2 Les notations internes selon la méthode de base (IRB de base).....              | 41        |
| 2.2 La méthode score (Crédit Scoring).....  | 43        |
| 2.2.1 Définition.....   | 43        |
| 2.2.2 L'analyse Discriminante.....  | 43        |
| 2.2.3 Les limites de la méthode Scoring.....  | 44        |
| <b>Section 3 : Les mécanismes de transfert du risque.....</b>                         | <b>44</b> |
| 3.1 La titrisation crédit.....  | 44        |
| 3.2 Les formes de titrisation de la dette.....  | 45        |
| 3.2.1 Les « Collateralised Debt Obligation » CDO.....                                 | 45        |
| 3.2.3 Les Mortgage Backed Securities (MBS).....                                       | 45        |
| 3.3 Les dérivées de crédit.....   | 46        |
| 3.3.1 Les catégories de dérivée de crédit.....  | 46        |
| 3.4 Les techniques de couverture du risque de crédit.....                             | 48        |
| 3.4.1 Les garanties.....  | 48        |
| <b>Conclusion du chapitre.....</b>  | <b>49</b> |
| <b>Chapitre 4 :La gestion du risque au sein de la Banque CNEP.</b>                    |           |
| Introduction au chapitre.....   | 51        |
| <b>Section 1 : Présentation générale de la CNEP-Banque.....</b>                       | <b>51</b> |
| 1.1 Historique de la CNEP- banque.....  | 51        |
| 1.2 Les produits et service de la CNEP banque.....                                    | 54        |
| 1.2.1 Les produits de la CNEP-Banque.....   | 54        |
| 1.2.1.1 Produit d'épargne.....  | 55        |
| 1.2.1.2 Produit d'épargne bancaire.....   | 55        |
| 1.2.2 Les services de la CNEP Banque.....   | 55        |
| 1.3 Les missions et objectifs de la CNEP banque.....                                  | 56        |
| 1.3.1 Le financement des particuliers (Le financement de l'habitat).....              | 56        |
| 1.3.2 Le financement des promoteurs immobiliers.....                                  | 56        |
| 1.3.3 Le financement des investissements.....   | 56        |
| 1.4 La structure de la CNEP banque.....   | 56        |
| 1.5 Présentation de la structure d'accueil : Agence ABANE RAMDANE de Tizi- Ouzou..... | 59        |
| 1.5.1 Le front office.....  | 59        |
| 1.6 Back office.....  | 59        |

## **Section 2 : Evaluation du risque sur le credit d'investissement cas de l'entreprise X..... 61**

|         |   |    |
|---------|---|----|
| 2.1     | Présentation de l'entreprise X demandeur de crédit.....                     | 61 |
| 2.2     | Présentation des états financière de la SARL X.....                         | 62 |
| 2.3     | Etude du risque par l'analyse des états financiers de l'entreprise (X)..... | 65 |
| 2.3.1   | Présentation de projet.....   | 65 |
| 2.3.2   | Etude de l'équilibre financier.....   | 66 |
| 2.3.2.1 | Calcul de fonds de roulement (FR).....                                      | 66 |
| 2.3.2.2 | Calcul de besoin de fonds de roulement (BFR).....                           | 66 |
| 2.3.2.3 | Le calcul de la trésorerie nette (TN).....                                  | 66 |
| 2.3.3   | Analyse de l'activité.....  | 67 |
| 2.3.4   | Les Ratios de Bilan.....  | 68 |
| 2.3.4   | L'étude de marché.....  | 68 |
| 2.3.5   | L'étude de rentabilité de demandeur de crédit.....                          | 68 |
| 2.3.5.1 | TCR Prévisionnel (DA).....  | 69 |
| 2.3.5.2 | Détermination de la capacité d'autofinancement (CAF).....                   | 70 |
| 2.3.6   | Résultat de l'étude de rentabilité.....                                     | 71 |
| 2.3.6.1 | Calcul des cash-flows.....  | 71 |
| 2.3.6.1 | Calcul de la VAN.....   | 71 |
| 2.6.1.2 | Le TRI.....   | 72 |
| 2.6.1.3 | L'indice de profitabilité (IP).....   | 72 |
| 2.6.1.4 | Le délai de récupération (DR).....  | 72 |
| 2.3.7   | Conclusion.....   | 73 |
| 2.3.8   | Consultation de la Centrale des Risques.....                                | 73 |

## **Section 3 : Evaluation du risque sur le credit d'investissement cas de l'entreprise Y ..... 74**

|       |   |    |
|-------|---|----|
| 3.1   | Présentation de l'entreprise (Y) demandeur de crédit.....                   | 74 |
| 3.1.2 | Présentation de l'investissement.....                                       | 74 |
| 3.2   | Présentation des états financière de la SARL Y.....                         | 75 |
| 3.3   | Etude du risque par l'analyse des états financiers de l'entreprise (Y)..... | 77 |
| 3.3.1 | Tableau N° 24 : Présentation de projet.....                                 | 77 |
| 3.4   | Etude de l'équilibre financier.....   | 78 |
| 3.4.1 | Calcul de fonds de roulement (FR).....                                      | 78 |
| 3.4.2 | Calcul de besoin de fonds de roulement (BFR).....                           | 78 |
| 3.4.3 | Le calcul de la trésorerie nette (TN).....                                  | 78 |
| 3.5   | Analyse de l'activité.....  | 79 |
| 3.6   | Les Ratios du Bilan.....  | 80 |
| 3.7   | L'étude de rentabilité de demandeur de crédit.....                          | 81 |
| 3.7.1 | TCR Prévisionnel (DA).....  | 81 |
| 3.7.2 | Détermination de la capacité d'autofinancement (CAF).....                   | 82 |
| 3.8   | Résultat de l'étude de rentabilité.....                                     | 83 |
| 3.8.1 | Calcul des cash-flows.....  | 83 |
| 3.8.2 | Calcul de la VAN.....   | 83 |
| 3.8.3 | Le TRI.....   | 84 |
| 3.8.4 | L'indice de profitabilité (IP).....   | 84 |
| 3.8.5 | Le délai de récupération (DR).....  | 84 |
| 3.9   | Conclusion.....   | 85 |

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| <b>Conclusion de chapitre</b> ..... | 85 |
| <b>Conclusion Générale</b> .....    | 87 |

**Bibliographie**

**Annexe**

## Annexes

### Bilan Comptable L'entreprise X au

| Actif                                | Montant Brut       | Amortissement Provisions | 2014               | 2013              | 2012              |
|--------------------------------------|--------------------|--------------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Actif Non Courant</b>             |                    |                          |                    |                   |                   |
| Ecarts d'acquisition                 |                    |                          |                    |                   |                   |
| Immobilisation Incorporelles         |                    |                          |                    |                   |                   |
| Immobilisation Corporelles           | 143 000            | 28 600                   | 114 400            | 128 700           |                   |
| Terrains                             |                    |                          |                    |                   |                   |
| Bâtiments                            |                    |                          |                    |                   |                   |
| Autres Immobilisations Corp          | 95 654 487         | 31 226 145               | 64 428 071         | 37 172 619        | 48 072 127        |
| Immobilisation en Concession         |                    |                          |                    |                   |                   |
| Immobilisation en Cours              |                    |                          |                    |                   |                   |
| Immobilisation Financier             |                    |                          |                    |                   |                   |
| Titres mis en équivalence            |                    |                          |                    |                   |                   |
| Autres Participation                 |                    |                          |                    |                   |                   |
| Autres Titres Immobilisée            |                    |                          |                    |                   |                   |
| Prêts et Autres Actifs               |                    |                          |                    |                   |                   |
| Impôts Diffère Actif                 |                    |                          |                    |                   |                   |
| <b>Total Actif Non Courant</b>       | <b>95 797 487</b>  | <b>31 254 745</b>        | <b>64 542 471</b>  | <b>37 301 319</b> | <b>48 072 127</b> |
| <b>Actif Courant</b>                 |                    |                          |                    |                   |                   |
| Stocks et encours                    | 12 518 724         |                          | 12 518 724         | 12 518 724        | 12 518 724        |
| <b>Créance et Emplois Assimilés</b>  |                    |                          |                    |                   |                   |
| Clients                              | 127 100 611        |                          | 127 100 611        | 7 826 720         | 3 191 755         |
| Autres débiteurs                     | 3 863 513          |                          | 3 863 513          | 1 544 400         |                   |
| Impôts assimilés                     | 1 365 503          |                          | 1 365 503          |                   | 3 551 171         |
| Autres créances et emplois assimilés |                    |                          |                    |                   |                   |
| <b>Disponibilités et assimilés</b>   |                    |                          |                    |                   |                   |
| Placement et autres financiers       |                    |                          |                    |                   |                   |
| Trésorerie                           | 1 728 613          |                          | 1 728 613          | 27 283 360        | 4 780 575         |
| <b>Total Actif Courant</b>           | <b>146 576 967</b> |                          | <b>146 576 967</b> | <b>49 713 205</b> | <b>24 042 227</b> |
| <b>Total General Actif</b>           | <b>242 374 454</b> | <b>31 254 745</b>        | <b>211 119 708</b> | <b>86 474 524</b> | <b>72 114 355</b> |

Bilan Passif L'entreprise X au

|   | 2014               | 2013              | 2012              |
|---|--------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Capital Propres</b>                      |                    |                   |                   |
| Capital émis                                | 1 000 000          | 1 000 000         | 1 000 000         |
| Capital non appelée                         |                    |                   |                   |
| Primes et réserves - Réserves Consolidée    |                    |                   |                   |
| Ecart de réévaluation                       |                    |                   |                   |
| Ecarts d'équivalence                        |                    |                   |                   |
| Résultat net - résultat net part du groupe  | 106 521 477        | 10 228 037        | 4 571 576         |
| Autres capitaux propres - Rapport à nouveau | 16 555 377         | 4 571 576         | 5 571 576         |
| <br>  |                    |                   |                   |
| Part de Société Consolidant                 |                    |                   |                   |
| Part des minoritaires                       |                    |                   |                   |
| <b>Total I</b>                              | <b>124 076 855</b> | <b>15 799 614</b> | <b>10 143 152</b> |
| <b>Passif Non Courant</b>                   |                    |                   |                   |
| Emprunts et dettes financières              | 19 989 316         | 30 988 823        | 40 000 000        |
| Impôts (diffères et provisionnés)           |                    |                   |                   |
| Autres dettes non courantes                 |                    |                   |                   |
| Provisions et produits constatées d'avance  |                    |                   |                   |
| <b>Total II</b>                             | <b>19 989 316</b>  | <b>30 988 863</b> | <b>40 000 000</b> |
| <b>Passif Courant</b>                       |                    |                   |                   |
| Fournisseur et comptes rattachées           | 37 958 729         | 19 476 591        | 16 568 818        |
| Impôts                                      | 16 605 938         | 7 856 057         | 5 316 648         |
| Autres dettes                               | 14 251 543         | 12 353 397        | 4 657 312         |
| Trésorerie passif                           | 287 525            | -                 | -                 |
| <b>Total III</b>                            | <b>69 058 537</b>  | <b>39 686 078</b> | <b>26 542 779</b> |
|   |                    |                   |                   |
| <b>Total General I + II + III</b>           | <b>211 119 709</b> | <b>86 474 529</b> | <b>72 114 355</b> |

Situation Des Comptes Du Résultat « L'entreprise X » au

|  |  | 2014        |                           | 2013        |                          |
|--|--|-------------|---------------------------|-------------|--------------------------|
|  |  | Débit       | Crédit                    | Débit       | Crédit                   |
| Ventes de m/ses                                  |  |             |                           |             |                          |
| Production Vendue                                | Produit Fabriques<br>Prestation de services<br>Ventes de travaux |             | 93 598 232<br>163 021 291 |             | 91 935 569<br>79 230 161 |
| Produits annexes                                 |  |             |                           |             |                          |
| Rabais, remise, ristournes accordées             |  |             | 37 000                    |             |                          |
| Chiffres D'affaire Net rabais, remise, ristourne |  |             | 256 656 523               |             | 171 165 731              |
| I Production de l'exercice                       |  |             | 256 656 523               |             | 171 165 731              |
| Achats de m/ses vendues                          |  | 98 897      |                           | 80 739      |                          |
| Matières Premières                               |  |             |                           |             |                          |
| Autres approvisionnement                         |  |             |                           |             |                          |
| Variation des stocks                             |  |             |                           |             |                          |
| Achats d'études et de prestation                 |  | 6 480 000   |                           | 5 827 500   |                          |
| Autres consommation                              |  | 63 775      |                           | 3 502       |                          |
| Rabais, remises, ristournes, obtenu sur achats   |  |             |                           |             |                          |
| Services extérieur                               | Sous-traitance générale  | 97 728 681  |                           | 116 960 836 |                          |
|  | Entretiens réparation  | 12 964 169  |                           | 12 477 621  |                          |
|  | Primes d'assurance   | 1 899 837   |                           | 1 488 642   |                          |
|  | Personnel extérieur<br>Rémunération d'inter. et honoraires       | 128 000     |                           | 67 600      |                          |
|  | Déplacement, mission et réceptions                               | 511 018     |                           | 488 904     |                          |
| Autres Services                                  |  | 5 097 853   |                           | 3 622 712   |                          |
| II Consommation de l'exercice                    |  | 124 974 742 |                           | 141 223 556 |                          |
| Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)             |  |             | 131 681 781               |             | 29 942 175               |
| Charges de personnel                             |  | 6 535 929   |                           | 4 152 766   |                          |
| Impôts et taxes et versement assimilés           |  | 148 289     |                           | 3 576 050   |                          |
| IV Excédent Brut D'exploitation                  |  |             | 124 997 812               |             | 22 213 351               |
| Autres produits opérationnelles                  |  |             | 5 080 706                 |             | 3 897 230                |
| Autres charges opérationnelles                   |  | 4 196 653   |                           | 1 658       |                          |
| Dotation aux amortissements                      |  | 17 064 047  |                           | 10 913 808  |                          |
| V Résultat Opérationnel                          |  |             | 108 817 817               |             | 15 195 113               |
| Produits financiers                              |  |             |                           |             |                          |
| Charges financier                                |  | 2 296 340   |                           | 2 567 908   |                          |
| VI Résultat financières                          |  | 2 296 340   |                           | 2 567 908   |                          |
| VII Résultat ordinaire (V+VI)                    |  |             | 106 521 479               |             | 12 627 207               |
| Eléments extraordinaire (produits)               |  |             |                           |             |                          |
| Eléments extraordinaire (charges)                |  |             |                           |             |                          |
| VIII Résultat extraordinaire                     |  |             |                           |             |                          |
| Impôts exigibles sur résultats                   |  |             |                           | 2 399 169   |                          |
| Impôts différés sur résultat ordinaires          |  |             |                           |             |                          |
| Résultat Net de L'Exercice                       |  |             | 106 521 477               |             | 10 288 088               |

Bilan Comptable L'entreprise Y au

| Actif                                | Montant Brut | Amortissement Provisions | 2015       | 2014       |
|--------------------------------------|--------------|--------------------------|------------|------------|
| <b>Actif Non Courant</b>             |              |                          |            |            |
| Ecarts d'acquisition                 |              |                          |            |            |
| Immobilisation Incorporelles         |              |                          |            |            |
| Immobilisation Corporelles           |              |                          |            |            |
| Terrains                             |              |                          |            |            |
| Bâtiments                            |              |                          |            |            |
| Autres Immobilisations Corp          | 12 190 719   | 3 055 686                | 9 135 032  | 11 015 352 |
| Immobilisation en Concession         |              |                          |            |            |
| Immobilisation en Cours              |              |                          |            |            |
| <br>                                 |              |                          |            |            |
| Immobilisation Financier             |              |                          |            |            |
| Titres mis en équivalence            |              |                          |            |            |
| Autres Participation                 |              |                          |            |            |
| Autres Titres Immobilisée            |              |                          |            |            |
| Prêts et Autres Actifs               |              |                          |            |            |
| Impôts Diffère Actif                 |              |                          |            |            |
| <b>Total Actif Non Courant</b>       | 12 190 719   | 3 055 686                | 9 135 032  | 11 015 352 |
| <b>Actif Courant</b>                 |              |                          |            |            |
| Stocks et encours                    | 6 126 746    |                          | 6 126 746  |            |
| <br>                                 |              |                          |            |            |
| <b>Créance et Emplois Assimilés</b>  |              |                          |            |            |
| Clients                              | 2 957 884    |                          | 2 957 884  | 1 451 679  |
| Autres débiteurs                     | 3 978        |                          | 3 978      | 46 080     |
| Impôts assimilés                     | 665 695      |                          | 665 695    | 259 579    |
| Autres créances et emplois assimilés |              |                          |            |            |
| <br>                                 |              |                          |            |            |
| <b>Disponibilités et assimilés</b>   |              |                          |            |            |
| Placement et autres financiers       |              |                          |            |            |
| Trésorerie                           | 3 639 686    |                          | 3 639 686  | 7 362 882  |
| <b>Total Actif Courant</b>           | 13 393 989   |                          | 13 393 989 | 9 120 220  |
|                                      |              |                          |            |            |
| <b>Total General Actif</b>           | 25 584 708   | 3 055 686                | 22 529 021 | 20 135 572 |

Bilan Passif L'entreprise Y au

|   | 2015              | 2016              |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Capital Propres</b>                      |                   |                   |
| Capital émis                                | 10 000 000        | 10 000 000        |
| Capital non appelée                         |                   |                   |
| Primes et réserves - Réserves Consolidée    |                   |                   |
| Ecart de réévaluation                       |                   |                   |
| Ecarts d'équivalence                        |                   |                   |
| Résultat net - résultat net part du groupe  | 1 202 123         | 290 010           |
| Autres capitaux propres - Rapport à nouveau | 290 010           |                   |
| <br>  |                   |                   |
| Part de Société Consolidant                 |                   |                   |
| Part des minoritaires                       |                   |                   |
| <b>Total I</b>                              | <b>11 492 133</b> | <b>10 290 010</b> |
| <b>Passif Non Courant</b>                   |                   |                   |
| Emprunts et dettes financières              | 5 250 000         | 7 000 000         |
| Impôts (diffères et provisionnés)           |                   |                   |
| Autres dettes non courantes                 |                   |                   |
| Provisions et produits constatées d'avance  |                   |                   |
| <b>Total II</b>                             | <b>5 250 000</b>  | <b>7 000 000</b>  |
| <b>Passif Courant</b>                       |                   |                   |
| Fournisseur et comptes rattachées           | 1 138 064         | 119 303           |
| Impôts                                      | 343 888           |                   |
| Autres dettes                               | 4 304 936         | 4 758 928         |
| Trésorerie passif                           |                   |                   |
| <b>Total III</b>                            | <b>5 786 888</b>  | <b>4 878 231</b>  |
| <b>Total General I + II + III</b>           | <b>22 529 021</b> | <b>22 168 241</b> |

Situation Des Comptes Du Résultat « L'entreprise Y » au

|  |  | 2014                         |                     | 2013             |                        |
|--|--|------------------------------|---------------------|------------------|------------------------|
|  |  | Débit                        | Crédit              | Débit            | Crédit                 |
| Ventes de m/ses                                  |  |                              |                     |                  |                        |
| Production Vendue                                | Produit Fabriques<br>Prestation de services<br>Ventes de travaux   |                              | 2 539 585<br>36 000 |                  | 3 924 739<br>2 015 000 |
| Produits annexes                                 |  |                              |                     |                  |                        |
| Rabais, remise, ristournes accordées             |  |                              |                     |                  |                        |
| Chiffres D'affaire Net rabais, remise, ristourne |  |                              | 5 939 739           |                  | 2 575 585              |
| Production déstockée                             |  |                              | 4 094 079           |                  | 2 032 667              |
| I Production de l'exercice                       |  |                              | 10 033 818          |                  | 4 608 252              |
| Achats de m/ses vendues                          |  |                              |                     |                  |                        |
| Matières Premières                               |  | 5 542 967                    |                     | 2 264 803        |                        |
| Autres approvisionnement                         |  |                              |                     |                  |                        |
| Variation des stocks                             |  |                              |                     |                  |                        |
| Achats d'études et de prestation                 |  |                              |                     |                  |                        |
| Autres consommation                              |  | 39 956                       |                     |                  |                        |
| Rabais, remises, ristournes, obtenu sur achats   |  |                              |                     |                  |                        |
| Services extérieur                               | Sous-traitance générale<br>Entretiens réparation<br>Primes d'assurance<br>Publicité<br>Rémunération d'inter. et honoraires<br>Déplacement, mission et réceptions | 126 664<br>295 856<br>18 110 |                     | 25 098<br>12 474 |                        |
| Autres Services                                  |  | 4 124                        |                     | 59 796           |                        |
| II Consommation de l'exercice                    |  | 6 027 677                    |                     | 2 362 171        |                        |
| <b>Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)</b>      |  |                              | <b>4 006 141</b>    |                  | <b>2 246 081</b>       |
| Charges de personnel                             |  | 626 803                      |                     | 395 754          |                        |
| Impôts et taxes et versement assimilés           |  | 20 000                       |                     |                  |                        |
| IV Excédent Brut D'exploitation                  |  |                              | 3 359 338           |                  | 1 850 327              |
| Autres produits opérationnelles                  |  |                              | 84 052              |                  | 52                     |
| Autres charges opérationnelles                   |  | 6                            |                     |                  |                        |
| Dotation aux amortissements                      |  | 1 880 319                    |                     | 1 175 367        |                        |
| V Résultat Opérationnel                          |  |                              | 1 563 065           |                  | 675 012                |
| Produits financiers                              |  |                              |                     |                  |                        |
| Charges financier                                |  | 360 937                      |                     | 385 000          |                        |
| VI Résultat financières                          |  | 360 937                      |                     | 385 000          |                        |
| VII Résultat ordinaire (V+VI)                    |  |                              | 1 202 128           |                  | 290 012                |
| Eléments extraordinaire (produits)               |  |                              |                     |                  |                        |
| Eléments extraordinaire (charges)                |  |                              |                     |                  |                        |
| VIII Résultat extraordinaire                     |  |                              |                     |                  |                        |
| Impôts exigibles sur résultats                   |  |                              |                     |                  |                        |
| Impôts différés sur résultat ordinaires          |  |                              |                     |                  |                        |
| <b>Résultat Net de L'Exercice</b>                |  |                              | <b>1 202 128</b>    |                  | <b>290 012</b>         |

## **Abstract**

This thesis explores the concept of credit risk management. It describes the appropriate methods used to manage credit risk in a company. The starting point in analyzing the creditworthiness of a company is to consider the type of lending being proposed. It is important to establish this before analyzing the financial condition of the borrower because there are different risks involved in different types of lending.

Analysts should also be concerned with the financial position of the company procuring a loan, its solvency ratios and ability to payback its debts.

Despite innovation in the financial services sector, credit risk remains the principal cause of bank failures; more than 70 percent of a bank's balance sheet generally relates to this aspect of risk management. More focus and attention should be awarded to this aspect.

## **Résumé**

Cette mémoire explore le concept de gestion du risque de crédit. Nous étudions les différentes méthodes appropriées utilisées pour gérer le risque crédit. Le point de départ de l'analyse de la solvabilité d'une entreprise est de considérer le type de prêt proposé. Il est important de l'établir avant d'analyser la situation financière de l'emprunteur, car les risques liés aux différents types de prêts sont différents.

Les analystes doivent s'intéresser à la situation financière de l'entreprise qui obtient un prêt, à ses ratios de solvabilité et à sa capacité à rembourser ses dettes.

Malgré les innovations dans le secteur des services financiers, le risque de crédit reste la principale cause de faillite des banques ; plus de 70 % du bilan d'une banque est généralement lié à cet aspect et il convient d'accorder plus d'attention à ce dernier.



